

Université du Québec en Outaouais

Département des sciences sociales

**L'appui étranger à la transition démocratique, modèles importés et
appréciation locale : le cas d'une ONG internationale en Tunisie (depuis
2011)**

Comme exigence partielle du programme de Maîtrise en sciences sociales du
développement territorial

Présenté à :

Dimitri della Faille (UQO), directeur de recherche

Par

Mohamed Amine Belloussaief

Mars 2016

TABLE DES MATIERES

Résumé	4
REMERCIEMENTS.....	5
INTRODUCTION	7
Chapitre I. Contexte général et problématique	10
I.1. Contexte général	10
I.1.a. La démocratie, trajectoires et limites du concept	12
I.1.b. Les études de la transition ou <i>Democratization studies</i>	17
I.1.c. La transition démocratique en Tunisie : contexte général, local et caractéristiques socio-politiques.....	22
I.2. La problématique.....	29
I.3. La pertinence scientifique et sociale de la recherche	31
I.3.a. La pertinence scientifique de la recherche	31
I.3.b. La pertinence sociale de la recherche	32
Chapitre II : Le cadre théorique de la recherche	34
II.1. Le système-monde, suprématie et dépendance	35
II.1.a. Le système-monde comme concept	35
II.1.b. La suprématie et les rapports hégémoniques dans le monde	36
II.1.c. La dépendance et le sous-développement	38
II.2. Le développement : une invention et une croyance occidentale.....	39
II.2.a Une définition « scandaleuse » du développement ?	39
II.2.b. L'invention du développement.....	40
II.2.c. Le développement : une croyance occidentale, un mythe et religion moderne ...	43
Chapitre III : Le cadre méthodologique	46
III.1. Le fondement épistémologique	46
III.2. Les choix méthodologiques	47
III.2.a. La recherche qualitative.....	47
III.2.b. L'étude de cas.....	49
III.2.c. Le choix de notre objet de recherche.....	50
III.3. Le travail de terrain et la collecte des données.....	53
III.3.a. La négociation de l'entrée sur le terrain et les entrevues exploratoires.....	54

III.3.b. Les entrevues semi-dirigées et le choix des participants	55
III.3.c. Les données secondaires	58
III.4. L'analyse des données : donner « sens » aux données.....	58
III.5. Considérations éthiques	60
III.5.a. Éthique normative	60
III.5.b. Éthique réflexive	62
III.6.a. Les limites méthodologiques	64
III.6.b. Le contexte tunisien actuel et ses limites.....	65
Chapitre IV : Perceptions du processus de transition démocratique en Tunisie :	
caractéristiques et rôles des acteurs étrangers.....	68
IV. 1. Le processus de transition démocratique en Tunisie	68
IV.1.a. Un processus long, difficile et inachevé	69
IV.1.b. Les acquis d'un processus exemplaire	75
IV.1.c. Les risques et les faiblesses qui menacent le processus	82
IV.2. Le rôle des organisations internationales dans la transition.....	92
IV.2.a. La situation des organisations étrangères avant et après 2011	93
IV.2.b. Les niveaux d'appui : des hautes structures nationales aux associations locales	95
IV.2.c. La nature d'appui : expertise, formations, forums de discussions et appui financier.....	100
IV.2.d. L'apport des acteurs internationaux.....	107
IV.2.e. Quelques défaillances à prendre en considération	114
IV.2.f. Recommandations pour un appui plus efficace	121
IV.3. Ce que nous retenons	126
Chapitre V : Analyse des données.....	128
V.1. La transition démocratique en Tunisie :	128
V.1.a. Une transition politique plutôt que démocratique.....	129
V.1.b. Un changement anti-systémique impossible ?	130
V.1.c. Méfiance de la société civile	132
V.2. Le rôle des acteurs étrangers dans la transition	133
V.2.a. Néocolonialisme, nouvel impérialisme et impérialisme culturel :	134
V.2.b. Le droit d'ingérence : humanitaire, sécuritaire et démocratique	136
V.3. La promotion de la démocratie et des droits de l'Homme: universalisme occidental	138
V.3.a. Les droits de l'Homme comme une idéologie universelle	138
V.3.b. Le renouvellement du discours de développement.....	140

VI. Conclusion	142
BIBLIOGRAPHIE	144
Annexes.....	152

RÉSUMÉ

La Tunisie passe, depuis 2011, par une période de transition démocratique, après la chute du régime dictatorial de Ben Ali. Sur le plan politique, économique et social, cette période a été marquée par de nombreuses perturbations laissant croire que ce passage à la démocratie n'est guère garanti. Par ailleurs, cette phase a suscité un intérêt particulier de la part de la communauté internationale, qui a fourni toutes sortes d'appuis pour soutenir la transition dans ce pays, dont la promotion de la démocratie.

Ce mémoire porte sur le rôle des acteurs étrangers dans la démocratisation, à travers l'étude de l'expérience d'une ONG internationale établie en Tunisie depuis 2011. Ce travail est fondé sur les avis des différents acteurs, à savoir les responsables du programme, leurs partenaires nationaux et bénéficiaires locaux, interagissant dans le cadre d'un programme d'appui à la démocratie locale mis en œuvre par cette ONG. Dans ce mémoire, il est aussi question d'évaluer la situation des acteurs prônant la démocratie avant et pendant la transition tunisienne, d'examiner de près en quoi consiste leur appui et enfin d'exposer les différents avis par rapport à ce dernier.

Ainsi, le rôle des acteurs étrangers dans l'appui à transition démocratique en Tunisie a été apprécié par une partie de nos répondants. Ceux-ci pensent que leur soutien est indispensable à la réussite de la transition. Ils apportent que leur présence a permis un certain ancrage et a contribué à un ajout de nouvelles thématiques relatives à la situation actuelle. D'autre part, selon d'autres répondants, cet appui étranger présente certaines lacunes et défaillances. Ceux-là préconisent plutôt un appui plus étroit et ciblé pour assurer un impact plus durable.

Au terme de ce travail de recherche et sur la base des points de vue respectifs des théoriciens auxquels nous faisons référence et de ceux de nos répondants impliqués dans le processus de transition démocratique, nous avons pu conclure que l'appui étranger à la démocratisation est un thème qui ne cesse de s'imposer dans le discours et les pratiques du développement depuis le début des années 1990. Cependant, l'impact positif de l'intervention étrangère reste incertain. De plus, les intérêts divers mis en cause semblent forger la base d'un projet hégémonique visant à renforcer la dépendance du Sud aux directives du Nord.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, je saisis cette occasion pour exprimer mes vifs remerciements et ma reconnaissance à toute personne ayant contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail. Je tiens à remercier en premier lieu mon professeur et directeur de recherche, M. Dimitri della Faille, qui m'a inspiré par son savoir et son ouverture d'esprit. Je le remercie pour ses conseils précieux, son soutien et son accompagnement durant les moments difficiles de l'élaboration de ce travail, et surtout pour sa patience tout au long de la réalisation de ce mémoire. Je remercie également, toute l'équipe pédagogique de l'Université du Québec en Outaouais, les membres du comité d'éthique et le corps professoral au programme de la maîtrise en sciences sociales du développement territorial, pour leur contribution à cette riche formation.

Par la même occasion je tiens à associer à ces remerciements mes collègues qui m'ont soutenu tout au long de mon cursus universitaire, ainsi que les membres de l'Association étudiante des cycles supérieurs en sciences sociales de l'UQO. Je remercie également mes amis qui m'ont apporté le plus par leurs débats et leurs avis critiques. Un grand merci à mes chères collègues Annélie et Linda, qui ont contribué à la relecture de ce travail.

Aussi, j'aimerais remercier les participants à cette recherche, pour leur disponibilité et leurs contributions indispensables à l'aboutissement de ce travail, je leur suis très reconnaissant. Je remercie l'ONG qui m'a permis de mener à bien ce travail et qui m'a accueilli pendant mon séjour de recherche.

Enfin, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mes parents, qui m'ont guidé dès mon enfance par leur sagesse et qui n'ont pas cessé de me fournir leur soutien chaleureux. Un

merci très particulier à ma petite famille, ma chère femme Olfa, qui n'a pas cessé de m'encourager dans les moments les plus difficiles et qui a supporté mon absence trois mois durant mon séjour de recherche en Tunisie, un grand merci à mes petites princesses Ghalia et Dalia.

INTRODUCTION

Nous avons même désir de liberté en Tunisie, où la volonté du peuple s'est révélée plus puissante que le décret d'un dictateur. Et ce soir, soyons clairs : les États-Unis d'Amérique sont avec le peuple tunisien et soutiennent les aspirations démocratiques de tous les peuples. (Traduction libre) (Extrait du discours de Barack Obama, 24 janvier 2011)¹

Le discours du président étasunien, quelques jours après la chute du régime dictatorial de Ben Ali en Tunisie, illustre clairement une posture de soutien quant aux aspirations démocratiques dans ce pays. En effet, cette posture n'est pas nouvelle sur le plan des politiques étrangères et des relations internationales, cependant, elle constitue un renouveau de la promotion de la démocratie dans le monde. Ce fait suscite un certain nombre de questionnements sur le rôle des acteurs étrangers dans la démocratisation d'un pays, notamment dans le contexte d'une transition démocratique.

Depuis l'effondrement du bloc soviétique au milieu des années 1990, le rôle des acteurs internationaux prônant la démocratie constitue un nouveau champ d'intervention pour les « transitologues ». Ceux-ci défendent l'idée de l'universalité de la démocratie et érigent cette dernière comme une nouvelle norme de la communauté internationale qui prétend appuyer les expériences transitoires dans les pays de l'Europe de l'Est et de l'Amérique Latine.

Toutefois ce genre d'appui et d'ingérence sous prétexte humanitaire et démocratique a été considéré par les théoriciens de la dépendance, opposés aux présupposés de la théorie de la transition, comme une nouvelle forme de domination et un continuum du projet

¹ Texte original en anglais « We saw that same desire to be free in Tunisia, where the will of the people proved more powerful than the writ of a dictator. And tonight, let us be clear: the United States of America stands with the people of Tunisia, and supports the democratic aspirations of all people. »

impérialiste des grandes puissances occidentales. Pour ces théoriciens la promotion de la démocratie est envisagée comme une tentative d'étendre l'hégémonie des grandes puissances occidentales sur les pays du Sud, au détriment des principes de la souveraineté et de non-ingérence.

Par ailleurs, les révoltes populaires qu'a connu le monde arabe depuis 2011, baptisées de « printemps arabe », ont été assimilées à une nouvelle vague de démocratie comparable à celle qui a mené à la chute du bloc communiste. Cette nouvelle vague de démocratie a été fortement appuyée par des acteurs externes en vue de promouvoir et de consolider la démocratie dans cette partie du monde, qui semblait jusqu'à présent hostile aux aspirations démocratiques.

Dans ce contexte, l'objectif de ce mémoire est d'explorer le rôle des acteurs internationaux dans le processus de démocratisation au-delà des interprétations théoriques respectives des « transitologues » et des « dépendantistes ». Pour ce faire, nous avons étudié de manière empirique le cas d'une organisation non gouvernementale (ONG) internationale opérant en Tunisie depuis 2011. Dans notre recherche, nous nous sommes penchés sur l'expérience et les perceptions des acteurs nationaux et des bénéficiaires locaux qui interagissent dans le cadre d'un programme d'appui à la démocratie locale mis en œuvre par cette ONG.

Afin de mener à bien notre recherche, dans un premier temps, au chapitre 1 « Contexte général et problématique », nous mettons en contexte notre problématique en introduisant le thème général de notre recherche ainsi que les éléments de problématisation, pour exposer ensuite notre problématique, notre question de recherche et les arguments de la pertinence scientifique et sociale de notre recherche.

Dans un deuxième temps, au chapitre 2 « Cadre théorique », nous présentons les fondements théoriques et conceptuels de notre recherche qui ont influencé notre façon d’appréhender le monde et de problématiser le phénomène à l’étude.

Ensuite, dans le chapitre 3 « Cadre méthodologique », nous exposons les choix méthodologiques que nous avons adoptés dans notre recherche, ainsi que quelques aspects éthiques et les limites que nous avons pris en considération en menant notre cueillette de données et leur analyse.

À la suite de ces chapitres introductoires, nous présentons les données recueillies auprès de nos répondants lors de notre terrain de recherche en Tunisie. Dans ce contexte, nous présentons dans le chapitre 4, intitulé « Perceptions du processus de transition démocratique en Tunisie : caractéristiques et rôles des acteurs externes », les perceptions de nos participants à la recherche quant au déroulement du processus de transition démocratique et au rôle des acteurs externes prônant la démocratie dans ce processus. Enfin, nous présentons dans un dernier chapitre, une analyse des données en faisant référence à notre cadre théorique, qui nous servira de cadre d’analyse des données d’entrevues. Cette approche, qui favorise à la fois le sens donné par nos participants à la recherche, et les relations théoriques déjà prouvées dans d’autres contextes par les théoriciens dont nous nous sommes inspirés, représente en fait notre outil d’analyse du rôle des acteurs externes dans la démocratisation à travers le cas d’une ONG internationale active en Tunisie depuis 2011.

CHAPITRE I. CONTEXTE GÉNÉRAL ET PROBLÉMATIQUE

La présentation de la problématique est un élément fondamental dans la recherche en sciences sociales, il s'agit de présenter les éléments nécessaires pour la justifier. La problématique constitue en fait un texte argumentatif présentant le thème de recherche, un problème spécifique se rattachant à une question générale et les informations nécessaires pour soutenir l'argumentation servant à justifier la recherche elle-même (Chevrier, 2003, p. 54).

Nous exposons dans ce chapitre les principaux éléments de la problématisation relatifs au thème général de notre recherche ainsi qu'une justification de la pertinence scientifique et sociale de cette recherche qui conduit à la formulation et à la construction graduelle de notre problématique de recherche.

I.1. Contexte général

Pour situer notre recherche dans son contexte général, à savoir le rôle des acteurs étrangers dans la démocratisation des pays en transition, nous allons procéder à une introduction aux divers éléments liés à notre sujet d'étude.

En premier lieu, nous allons explorer le concept de la démocratie, en abordant trois éléments liés à notre problématique. Premier élément : **(i) La démocratie, un concept polysémique : un champ d'étude immuable et changeant**, nous mettons ici l'accent sur les controverses et les incertitudes dégagées à partir de la définition de ce concept, ainsi que sur les différentes conceptions du concept même. Second élément : nous aborderons la question de **(ii) L'universalité de la démocratie**, en expliquant en quoi la démocratie

serait l'idéologie dominante dans le monde. Nous traiterons aussi la question de la promotion de la démocratie et sa concurrence avec d'autres modèles et régimes politiques. Troisième élément : nous mettrons en lumière **(iii) Le lien entre la démocratie et le développement**, en nous basant sur les arguments et les contre-arguments de la corrélation entre la démocratie et le développement. Nous compléterons ce point par une analyse du lien entre la démocratie, le capitalisme et le socialisme.

En second lieu, nous aborderons les études de la transition (*Democratization Studies*), en nous basant principalement sur **(i) Le contexte d'émergence des études de transitions démocratiques**, en expliquant le lien entre la démocratie et la démocratisation, l'apport des principaux théoriciens et les théories marquantes dans ce contexte. Ensuite, nous définirons et expliquerons la différence entre **(ii) La « transitologie » et la « consolidologie »**, deux concepts clés des processus de transition, et nous exposerons les limites de ces deux concepts. Enfin, nous aborderons la question du **(iii) Rôle des acteurs étrangers dans la transition**, question présentée comme un élément central et essentiel pour la réussite du processus de transition vers la démocratie selon les « transitologues ».

En dernier lieu, et en introduction à notre objet d'étude nous procéderons à **(i) Une brève introduction aux révoltes arabes de 2011**, ou le « printemps arabe », en évoquant les divers contextes, facteurs de déclenchement, et les issues incertaines de la démocratisation dans ces pays. Ensuite, nous recentrerons notre propos sur notre cas d'étude, soit la Tunisie, en focalisant sur **(ii) La révolution tunisienne de 2011** dans le contexte local et présentée par une brève description des **(iii) Principales caractéristiques du processus de transition en Tunisie**, tel que le contexte sociopolitique qui caractérise les quatre

premières années de ce processus, ainsi que le rôle des acteurs étrangers durant cette période.

Cette construction graduelle du sujet à l'étude ainsi que sa mise en contexte justifieront le choix de notre problématique qui sera complété par l'explication de la pertinence sociale et scientifique de la recherche.

I.1.a. La démocratie, trajectoires et limites du concept

Pour comprendre les enjeux politiques contemporains de la Tunisie, il est nécessaire de les interroger en considérant la trajectoire du concept de « démocratie » et de ses limites. La démocratie est un concept polysémique. Cette section a comme objectif de présenter quelques-unes de ses significations afin de mettre en contexte l'importance accordée à la démocratie dans le contexte politique national et international.

L'étymologie du terme démocratie remonte aux racines grecques *démos kratos* pour désigner « la souveraineté du peuple », et qui a constitué - depuis l'époque antique, en passant par la Renaissance, au siècle des Lumières (18^e siècle) jusqu'à l'époque moderne - un champ de recherche pour diverses disciplines notamment la philosophie, la sociologie et la science politique. Cependant, ce concept est souvent une source de controverses et de polémiques, mais demeure néanmoins une source d'inspiration pour repenser nos pratiques politiques.

1.1.a.i. La démocratie un concept polysémique : un champ d'étude immuable et changeant

L'utilisation dogmatique de l'étymologie grecque *démos kratos* a donné à cette dernière la valeur d'une définition, et montre une forte dépendance des penseurs et théoriciens à cette étymologie et à son interprétation.

Dans les œuvres des philosophes grecs Platon, Aristote et des sophistes, les réflexions portaient sur les réalités sociales et politiques de l'époque et cherchaient *l'idéal démocratique* (la Cité idéale). Dans cette compréhension du terme, ces philosophes remettent en question les principes d'égalité et d'espace commun qui ne figuraient pas dans la conception de la démocratie à leur époque. Cette définition resta pour longtemps inchangée. C'est avec Thomas Hobbes, John Locke², Charles de Montesquieu³, puis Jean-Jacques Rousseau⁴ qu'on assistât au fondement des grandes théories et des conceptualisations de la démocratie tels que le contrat social, la séparation des pouvoirs, la question de la représentation, la liberté et l'égalité, en gardant toutefois les traits communs avec la définition originelle du concept « la souveraineté du peuple » (Polère, 2007).

Ce n'est qu'au cours du 19^e siècle, avec les révolutions en Europe, notamment en France, et avec les écrits de Tocqueville⁵ qu'on a assisté aux grandes réformes de la notion de la démocratie contemporaine, telles que la liberté et l'égalité. En revanche, la démocratie n'a

² Dans son ouvrage « Traité de gouvernement » 1690, John Locke avance la thèse de la légitimité de l'autorité politique sur les gouvernés.

³ Dans son ouvrage « L'Esprit des lois », 1748, Montesquieu établit les principes du régime parlementaire et de la division des pouvoirs.

⁴ Jean Jacques Rousseau a développé l'idée du contrat social ou la volonté générale en d'autres termes dans un ouvrage intitulé « Contrat social », 1762.

⁵ Dans ses deux Tomes de sa réflexion sur « La Démocratie en Amérique », en 1835, 1840, Tocqueville a étudié la démocratie américaine.

connu son véritable renouveau moderne qu'après la Deuxième Guerre mondiale, inaugurant ainsi une nouvelle ère démocratique en Europe (*Idem*).

Dans le contexte de la chute du bloc soviétique, la démocratie revêtait d'autres définitions. Nous y reviendrons à la partie sur la théorie de la transitologie. Actuellement, la démocratie constitue encore un concept plein d'incertitude. Par exemple, elle est vue comme un projet inachevé et une histoire en soi (Rosanvallon, 2000), ou comme le « point final » de l'évolution idéologique de l'humanité (Fukuyama, 1992), ou encore un « nom pompeux de quelque chose qui n'existe pas » (Sartori, 1973, p. 3 dans Marchesin, 2004). Elle reste ainsi au cœur des débats, mais s'épanouit avec l'évolution de la pensée politique et philosophique.

1.1.b.ii. L'universalité de la démocratie

De l'antiquité à l'époque moderne, les études sur la démocratie, montrent que les traditions démocratiques sont historiquement enracinées dans plusieurs sociétés. Bien que les démocraties anciennes ne reposent pas sur l'égalité de tous les hommes, les exemples de l'histoire montrent que les systèmes de chaque société dite « démocratique » ont leurs propres caractéristiques.

À ce propos, l'ouvrage d'Amartya Sen, « La démocratie des autres »⁶, montre l'existence des « autres » formes de démocratie dans le monde, notamment, dans les sociétés asiatiques, africaines ou musulmanes, et contredit ainsi la thèse considérant la démocratie comme une tradition purement occidentale non applicable et transférable dans les pays

⁶ Dans son ouvrage « la démocratie des autres », Amartya Sen (année) présente sa vision de la démocratie et fait un survol historique et géographique sur les traditions démocratiques des « autres » peuples du monde.

« non-occidentaux ». Cette thèse nous conduit à une double interprétation, à savoir « l'universalité » du concept et son caractère idéologique qui lui donne la légitimité politique comme un projet idéologique à défendre et à promouvoir dans le monde (Dupuis-Déri, 1994).

À cet effet, la démocratie se présente aujourd'hui comme une aspiration universelle et comme « règle générale pour tous les peuples » (Sen, 2003, p.11) ou encore comme « l'unique régime politique compatible avec le développement humain dans son sens le plus profond » (PNUD, 2002, p. 55). En effet, la démocratie a trouvé son renouveau et son triomphe surtout avec l'effondrement des régimes autoritaires et totalitaires de l'Union soviétique et à la fin de la guerre froide pour devenir l'idéologie dominante et « l'indépassable horizon de notre temps » (Gaxie, 1993, p.7 cité dans Marchesin, 2004).

Cette croyance a teinté l'opinion de plusieurs politiciens comme le président étasunien, Woodrow Wilson, qui considérait la Première Guerre mondiale comme une lutte pour la démocratie (Dupuis-Déri, 1994, p. 89). De même, d'autres politiciens interprètent la chute du communisme et la lutte contre l'intégrisme religieux ou contre les régimes autoritaires comme des victoires pour la démocratie⁷.

La prétendue universalité de la démocratie a été essentiellement soutenue par les « transitologues » comme Larry Diamond, Mark Plattner, Francis Fukuyama, ou encore Samuel Huntington, Philipp Schmitter, Juan Linz, S.M. Lipset, mais aussi plus occasionnellement, par des penseurs comme Amartya Sen ou Adam Przeworski qui ont

⁷ La promotion de la démocratie a connu une évolution historique suite aux conséquences des attentats du 11 Septembre pour mettre en scène une nouvelle vague de démocratisation dans les pays qualifiés comme des ennemis de la démocratie. Une démocratisation par le biais d'intervention de coalitions internationales en Afghanistan, en Irak, en Bosnie et au Kosovo. Voir Guénard (2008).

débatu dans *Journal of Democracy*⁸ pour la promotion de la démocratie et la définition des concepts qui fondent sa justification théorique (Guénard, 2007, p. 1).

D'autre part, Dupuis Déri explique que cette idéologie occidentale ancrée a été fondée et influencée par une logique politique plutôt que par des réflexions de philosophes politiques. Ce qui lui donne une légitimité politique en tant qu'unique régime politique habilité à gouverner. De plus, cette idéologie repose sur une logique économique qui justifie le lien présumé entre le développement économique et la démocratie.

1.1.c.iii. Le lien entre le développement et la démocratie

Le débat sur le lien entre le développement économique et la démocratie a fait couler beaucoup d'encre. La conditionnalité du développement et la réciprocité entre ces deux concepts sont considérés comme deux mythes qui pourrait être qualifiés de « mots valises » ou encore être considérés « l'un, idéal ; l'autre, empirique » (Marchesin, 2004, p. 487).

Selon les thèses de Huntington et de Lipset, le développement économique constitue une condition nécessaire pour la transition démocratique. Pour ces auteurs, le lien est plausible et constitue un préalable pour édifier une démocratie. D'autre part, et sur la base de la notion de la liberté et l'accès aux choix, Sen considère qu'« avancer dans le développement dépend avant tout de la possibilité pour les gens d'exercer leur libre initiative » (Sen, 2000, p. 14). Selon cette logique, le développement et la démocratie apparaissent donc comme

⁸ *Journal of Democracy*, une revue scientifique spécialisée dans les études de la démocratie dans le monde créée en 1990 par Larry Diamond et Mark Plattner, elle a joué un rôle principal dans la promotion de la démocratie à travers les débats et les articles des plus grandes figures de *Democratization studies*. Voir Guénard (2007).

des notions « complémentaires et se renforcent mutuellement » (Boutros-Ghali et al. 2002, p. 12).

Aussi, la démocratie est souvent associée au capitalisme. À ce propos, l'économiste autrichien Joseph Schumpeter a publié en 1942 un ouvrage de référence intitulé *Capitalisme, socialisme et démocratie* dans lequel il avance la thèse que le capitalisme a produit la démocratie et qu'il n'existe aucune incompatibilité entre celle-ci et le socialisme.

En contrepartie, les auteurs d'inspiration marxiste ont critiqué plusieurs aspects de la démocratie tels que la représentativité et la possession du pouvoir par une minorité cooptée.

Pour eux, cette conception est plus proche de l'oligarchie que de la démocratie.

[Mais] les marxistes (de leur part) et d'autres se sont attaqués à des aspects précis de la démocratie tels que les élections ou le processus de prise de décisions. Ces auteurs ont souligné le rôle limité des citoyens (choisir leur représentant décideur : décider qui va décider à leur place...) et ils ont révélé le fait que ceux qui participent au processus de prise de décision ne sont, finalement, qu'un petit groupe. Cette structure se rapproche plus du concept d'oligarchie que de celui de démocratie. (Dupuis-Déri, 1994, p. 90)

Enfin, la chute des derniers régimes socialistes et du communisme a permis la renaissance de la démocratie libérale, mais aussi l'émergence de la transition démocratique en tant que concept et champ d'étude très répandu en science politique.

I.1.b. Les études de la transition ou *Democratization studies*

Les études de la transition démocratique ou *Democratization studies*, représentent un champ d'étude qui a connu un développement important depuis les années 1990, en particulier après l'effondrement des régimes totalitaires et autoritaires en Amérique Latine et en Europe de l'Est. Ce champ d'étude renvoie à l'examen des processus de transitions démocratiques qu'il s'agisse d'un passage d'un régime autoritaire à un régime

démocratique ou de diverses extensions dans le cadre d'un régime démocratique déjà en place.

1.1.b.i. Contexte d'émergence

C'est grâce à l'ouvrage de Guillermo O'Donnell, Philippe C. Schmitter et Laurence Whitehead, *Transitions from the Authoritarian Rules* (1986), et à leur analyse des expériences sud-européennes et latino-américaines, que cette sous-discipline a pris sa place dans le champ des sciences politiques (Schmitter, 2000, p. 615).

En effet, la définition du terme « transition démocratique » suppose le passage d'un régime politique à un autre (O'Donnell et Schmitter, 1986) ou encore le passage d'un système autoritaire à un régime démocratique. C'est la raison pour laquelle les politologues parlent couramment de transition démocratique (Hermet, 2010, p. 87). Or, cette transition est incertaine et son aboutissement n'est pas garanti.

À cet effet, l'incertitude apparaît comme un paramètre central des transitions démocratiques. Aussi, O'Donnell et Schmitter (1986) nous expliquent que la durée des transitions est indéterminée et que les rôles ne sont pas préalablement définis.⁹ Si O'Donnell et Schmitter proposent de traiter l'incertitude des transitions comme un objet d'étude en soi, Adam Przeworski en fait l'élément central de sa théorie « la démocratisation comme processus d'institutionnalisation de l'incertitude » (Banegas, 1993, p. 106).

⁹ «Transitions are delimited, on the one side, by the launching of the process of dissolution of an authoritarian regime and, on the other, by the installation of some form of democracy, the return to some form of authoritarian rule, or the emergence of a revolutionary alternative. It is characteristic of the transition that during it the rules of the political game are not defined.» (O'Donnell et Schmitter, 1986, p. 6)

Face à la présence de cette incertitude, le politologue français Guy Hermet, préfère l'utilisation du terme de « transition politique », car, d'une part, le passage ne s'effectue pas toujours d'une façon démocratique et d'autre part, l'aboutissement à la démocratie n'est guère garanti (Hermet, 2001, p. 286).

Ce qui nous renvoie à examiner les deux sous-disciplines ou les deux concepts clés associés aux études des transitions démocratique, à savoir la « transitologie » et la « consolidologie ». Ces deux notions nous amène à étudier le « pourquoi » et le « comment » des processus de démocratisation afin d'en cerner les caractéristiques, les contraintes et les problèmes de gestion, le tout selon le déroulement propre à cette période critique et selon la spécificité de chaque contexte.

1.1.b.ii. La « transitologie » et la « consolidologie »

Ces deux termes se présentent comme deux concepts clés dans les études des transitions démocratiques. Ces traditions demeurent distinctes, mais interliées. La « transitologie » renvoie à l'étude de la phase primaire de la transition et à ces antécédents. Quant à la « consolidologie », elle s'occupe de la seconde phase du processus qui concerne la consolidation et le renforcement de la démocratie après la transition.

La transitologie a produit une littérature abondante qui vise la compréhension des mouvements de changements politiques en Europe de l'Est et en Amérique Latine. Cette littérature présente un cadre théorique et un paradigme méthodologique qui visent à classer et à expliquer les transitions démocratiques. La transitologie consiste à analyser le rôle des acteurs et leurs interactions dans la configuration des régimes politiques émergents (Guilhot et Schmitter, 2000), ainsi qu'à établir des trajectoires historiques typiques ou

discerner une voie idéale au cheminement de la démocratisation, telle que la représentation en arbre de Przeworski¹⁰ des séquences possibles dans la transition et des choix stratégiques dont un seul mène à la démocratie (Dobry, 2000, p. 592).

D'autre part, la « consolidologie » consiste à définir les conditions d'une démocratie consolidée. Celle-ci est décrite comme le « consensus social » autour des ressources institutionnelles et procédurales (Ethier, 1990), ou comme une « habitude » selon Dankwart Rustow (1970), ou encore comme l'« assimilation » selon Whitehead, (1989).

Cependant, ces concepts, élaborés sur la base des expériences de transition en Amérique latine et en Europe de l'Est paraissent, soit trop normatifs – de par la vision très minimaliste de la démocratie – soit trop subjectifs – de par la subjectivité avec laquelle ses théoriciens définissent la démocratie consolidée – (Hermet, 2000, p. 287-288). À cet égard, il convient d'éviter tout jugement subjectif et toute conception normative dans l'étude des transitions et de favoriser les spécificités inhérentes à chaque cas.

1.1.b.iii. Le rôle des acteurs externes dans la démocratisation

Les études des expériences de transition dans les pays de l'ex-Union soviétique ou d'Amérique latine ont démontré l'importance des acteurs externes dans l'établissement et la consolidation de la démocratie dans ces pays.

À ce propos, Huntington souligne l'importance des acteurs externes dans la démocratisation des pays « non-démocratiques », notamment en Europe, en Asie de l'Est

¹⁰ Voir Le schéma de Przeworski « *The Games of Transition* » dans l'article de Dobry Michel « Les voies incertaines de la transitologie » (2000) dans le quel Przeworski trace le schéma en arbre de la transition vers la démocratie par le biais d'un chemin unique à parcourir pour arriver ce résultat particulier.

ou au Moyen Orient. Il affirme que la communauté européenne a joué un rôle déterminant dans la consolidation de la démocratie dans les pays de l'Europe du Sud pendant la troisième vague de démocratisation. Il témoigne aussi du rôle des États-Unis dans la promotion de la démocratie dans le monde, surtout face au projet communiste de l'ex-union soviétique et aux régimes dictatoriaux (Huntington, 1991, pp. 5-6).

Mais, les réalités ont changé depuis l'effondrement de l'Union soviétique et la fin de la guerre froide. En effet, la promotion de la démocratie et l'intervention extérieure ne sont plus une exception nous dit Whitehead qui considère que « la démocratisation est maintenant considérée comme la norme et non plus comme l'exception » (Whitehead, 2004, p.110).

À cet effet, les exemples de démocratisation de l'Irak, de l'Afghanistan ou du Kosovo ne sont plus considérés comme des exceptions, mais plutôt comme une nouvelle norme prescrite de la communauté internationale, et ce, malgré leurs issues perverses. Cette nouvelle norme consiste, selon Whitehead, à promouvoir la démocratie jugée comme une « priorité » au détriment des concepts de la « souveraineté » et de la « non-ingérence » qui ne sont plus à la mode.

Depuis la fin de la guerre froide sinon plus tôt encore, les thèmes de la « souveraineté nationale » et de la « non-ingérence » font moins recette et les normes internationales partagées deviennent les critères les plus importants pour juger de la conduite des États (*Ibid.*, p.111).

I.1.c. La transition démocratique en Tunisie : contexte général, local et caractéristiques socio-politiques

Pour introduire notre cas d'étude qui est la transition démocratique en Tunisie depuis 2011, nous procéderons par une mise en contexte générale et locale de cet évènement, à savoir le mouvement de démocratisation dans la région du Moyen Orient et en Afrique du Nord ou ce qu'on s'est accordé à appeler le « Printemps arabe ». Aussi, nous parlerons des circonstances locales du soulèvement populaire en Tunisie et nous présenterons les caractéristiques socio-politiques qui ont marqué la transition tunisienne depuis quatre ans.

I.1.c.i. Le printemps arabe : contextes semblables, vague de démocratisation et issues incertaines

Depuis décembre 2010, le monde arabe a connu une série de révoltes populaires dont les principales revendications étaient le départ des dictateurs et l'instauration de régimes démocratiques. Ce mouvement qui a pris le nom de « Printemps Arabe », ou encore de « réveil arabe » s'est propagé par « effet domino » dans plusieurs pays du monde arabe.

En effet, l'expression de « Printemps arabe » fait référence au « Printemps des peuples » de 1848. Cette expression reflète, selon le spécialiste de la géopolitique et du monde arabe, Mathieu Guidère, un léger parfum d'« occidentalisme », dans la mesure où elle présume une universelle aspiration à la liberté qui empêche de voir une réalité complexe et souvent réfractaire aux comparaisons simplistes avec d'autres révolutions telle que la révolution française, la révolution américaine, la chute du mur de Berlin, etc. (Guidère, 2011).

Sans vouloir généraliser ni ignorer les spécificités inhérentes de chacune de ces révoltes qui se sont propagées un peu partout dans les pays du monde arabe, celles-ci avaient des origines aussi diverses que des causes économiques (chômage, crise, corruption), politiques (autoritarisme, répression, essoufflement, etc.), démographiques (populations jeunes), et autres, telles les raisons culturelles, idéologiques ou religieuses.

En effet, le soulèvement successif et presque instantané, et « l'effet boule-de-neige » (Huntington, 1991), nous mènent à qualifier ce mouvement de « quatrième vague de démocratisation », en référence à « la troisième vague de démocratie »¹¹ (Huntington, 1999). Cette quatrième vague contredit cette thèse qui a exclu certaines cultures ou civilisations, dont le « monde arabe » et les pays « musulmans » considérés comme des pays qui ne sont pas aptes à la démocratie à cause des obstacles politiques, culturels et économiques.¹²

Tout compte fait, le « printemps arabe » s'est propagé un peu partout dans le monde arabe, dans des contextes et des circonstances différentes en Tunisie, en Égypte, en Libye, en Syrie, au Yémen, au Bahreïn et au Maroc avec des conséquences différentes d'un pays à l'autre : la chute des régimes dictatoriaux pour certains, des guerres civiles ailleurs, ou encore des réformes constitutionnelles dans d'autres cas.

¹¹ Les vagues de démocratisation selon Huntington sont : (1) La première des années 1820 à l'année 1926 : elle touche les principales démocraties fondatrices (la Grande-Bretagne, les États-Unis et la France) mais aussi celles du Chili, de l'Argentine, de l'Uruguay et de la Colombie. (2) La deuxième vague à lieu après la Deuxième Guerre mondiale dont les principales démocraties créées sont l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et le Japon. (3) Enfin la troisième vague de démocratisation a eu lieu entre 1974 et 1990 avec l'effondrement d'un certain nombre de régimes autoritaires en Europe occidentale et du Sud, le bloc soviétique et aussi en Amérique Latine et en Asie du Sud-Est.

¹² Texte original en Anglais « Islamic countries stretching from Morocco to Indonesia, which except for Turkey and perhaps Pakistan had nondemocratic regimes (...) [...] the obstacles to democratization in these groups of countries are political, cultural, and economic. » (Huntington, 1991, p. 11-12)

Cette diversité de contextes et cette multiplicité des conséquences ont été accompagnées par une grande variation d'interprétations sur ces événements qui ont reconfiguré d'une façon cruciale la géopolitique du Moyen-Orient. Ces analyses portaient sur les causes, les faits et les conséquences de ces mouvements sur les pays du monde arabe. Mais, à l'extérieur de la littérature des transitologues, ces événements souvent ne font pas l'unanimité. Ils sont parfois décrits comme « un printemps pourri » (Moniquet, 2012), une « manipulation » (Brahimi, 2012), ou encore un « réveil islamique » (Ramadan, 2011). Haddad (2012) parle d'« une alliance à haut risque » entre islamisme et rôle de l'occident et Bensaada (2011) en rajoute en les associant à l'« Arabesque américaine » (Bensaada, 2011).

Mais, malgré toutes ces analyses, le printemps arabe paraît encore ambigu. En effet, les incertitudes restent entières quant à l'issue du processus de transition démocratiques dans ces différents pays.

1.1.c.ii. La révolution tunisienne Décembre 2010-Janvier 2011 : Spontanée, manipulée, prévisible et imprévisible

Les analyses et les interprétations qui ont été produites sur la révolution tunisienne n'ont pas permis de faire la lumière sur cet épisode de l'histoire contemporaine de la Tunisie. Il reste beaucoup de confusion et de perplexité sur la spontanéité et la manipulation de ce soulèvement, mais aussi sur la prévisibilité et l'imprévisibilité dont il est teinté.

Le 17 décembre 2010, le jeune Mohamed Bouazizi s'est immolé par le feu en signe de protestation contre l'autoritarisme politique et pour dénoncer la situation de la pauvreté et du chômage qui caractérisent plusieurs régions de la Tunisie. On a confisqué cette image

d'un jeune diplômé chômeur qui proteste contre la répression policière et la situation économique défavorable. Elle a tout de même produit un bouleversement majeur en Tunisie et dans la région (Ramadan, 2011).

La répression, l'autoritarisme de l'État, la situation économique défavorable, le chômage des jeunes, la censure et l'absence d'espace de revendication ont fait de ce mouvement le déclencheur d'un mouvement protestataire émergent de la base, encadré par la suite par des partis politiques et des composantes de la société civile (syndicats, militants de droits de l'Homme). Il s'agit donc d'un mouvement à la fois « spontané et manipulé ».

Ce mouvement qui s'est amplifié par la « caisse de résonance » des médias (entre autres des réseaux sociaux sur Internet et de la chaîne de télévision qatarie Al Jazeera) a fait naître l'illusion qu'il s'agissait d'un mouvement populaire sans chef et apolitique, mais l'affirmation de la spontanéité de ce dernier reste toujours ambiguë (Ramadan, 2011).

Pour l'ex-diplomate tunisien Mezri Haddad, il s'agit d'une révolte sociale authentique et parfaitement légitime, qui a été déguisée en soulèvement politique. Ce dernier accuse l'Occident et ses alliés du monde arabe, notamment le Qatar, d'être les principaux manipulateurs de ce mouvement (Haddad, 2012).

Indépendamment des interprétations qui préconisent la théorie du complot et d'autres qui favorisent la thèse du choc des révolutions arabes, la situation des pays arabes et de la Tunisie initiatrice de ce mouvement était sans doute digne d'un soulèvement « prévisible et imprévisible » (Ramadan, 2011).

Cette perplexité entre la prévisibilité et l'imprévisibilité de ce soulèvement est due à la fois à l'accumulation des causes politiques, économiques et sociales qui favorisent un tel soulèvement, mais aussi à la forte répression policière et à l'autoritarisme de l'État capable de faire avorter toute tendance révolutionnaire.

Face à l'amplification des protestations, leur propagation dans la capitale et des grandes villes, le changement des slogans (de « emploi, liberté et dignité » au fameux slogan « dégage ») et le retrait du soutien étranger au régime (retraits notamment français et étatsunien), le mouvement de contestation ne dura que vingt-trois jours et fut couronné par le départ du président Ben Ali. Celui-ci quitta la Tunisie le 14 janvier, cédant la place à son premier ministre Mohamed Ghannouchi. La première révolution populaire sous son régime, d'une ampleur inégalée jusque-là, a fait plus de 200 morts et plus de mille blessés.

Dans cette perspective, la révolution tunisienne est donc un évènement politique et social très important qui a marqué plusieurs générations de Tunisiens. Toutefois, les circonstances et les causes de cet évènement ne font pas l'unanimité.

1.1.c.iii. Les caractéristiques socio-politiques de la transition démocratique en Tunisie

Selon l'analyse de Rafaâ et Sana Ben Achour, la transition tunisienne se divise en trois périodes : une première est dite « constitutionnelle », elle est suivie d'une deuxième dite « consensuelle » et d'une troisième dite « démocratique » toujours en vigueur à ce jour. (Ben Achour et Ben Achour, 2012, p. 717). Ce long processus est caractérisé sur le plan politique, économique et social selon plusieurs particularités qui fournissent des éclaircissements sur le déroulement de cette période.

Premièrement, sur le plan politique, cette période se distingue par la succession au pouvoir de plusieurs gouvernements¹³ élus d'une façon constitutionnelle, consensuelle ou démocratique (par des élections). Ces différents gouvernements ont cédé leur place ou ont subi une transformation pour calmer les protestations populaires. Ces éléments témoignent d'une certaine instabilité politique, mais aussi d'une nouvelle culture de protestation populaire face aux circonstances politiques.

Aussi, le processus de transition démocratique est caractérisé par la promulgation d'une nouvelle constitution le 27 janvier 2014 qui constitue la principale « réussite »¹⁴ de ce long processus toujours en vigueur. D'ailleurs, la nouvelle constitution occupe une place centrale dans l'analyse du déroulement de la transition. En effet, elle occupe la première étape vers la « consolidation » démocratique du pays, mais aussi parce que le processus participatif et consensuel a particularisé sa rédaction. Néanmoins, les analystes et les spécialistes confirment que le plus dur reste à accomplir. En effet, il s'agirait de faire vivre la démocratie tunisienne au quotidien sur le fondement de ce nouveau contrat constitutionnel et d'harmoniser la législation avec la nouvelle constitution.¹⁵

¹³ Il faut mentionner que depuis 2011, durant la période dite de transition, se sont succédés cinq gouvernements, parmi lesquels deux gouvernements conformément à la Constitution de 1959, puis un gouvernement « consensuel » en tête, Béji Caïd Essebsi qui a eu la mission de conduire le pays à des élections législatives, enfin et depuis le 23 octobre 2012 et sur la base des résultats des premières élections après la révolution, le parti majoritaire « Ennahdha », a constitué un gouvernement de coalition avec le Congrès pour la République (CPR) et le Forum démocratique pour le travail et la liberté (FDTL). Le premier gouvernement présidé par Hammadi Jebali a maintenu le pouvoir pendant plus d'un an, avant de céder sa place à un nouveau gouvernement présidé par Ali Laarayedh, qui va lui aussi céder sa place à un cinquième gouvernement de technocrates depuis janvier 2014 qui a pour objectif de mener la transition jusqu'à l'organisation des prochaines élections législatives et présidentielles prévues cette année (octobre et novembre 2014).

¹⁴ La réussite du processus est bien évidemment relative et ne peut pas constituer une affirmation objective ou faire un large consensus. D'où l'utilisation du terme « réussite » avec une reconnaissance de la subjectivité de ce jugement.

¹⁵ C'est par exemple le cas du Juge Ahmed Rahmouni, ou encore du président de l'Assemblée nationale constituante Mustapha Ben Jaafar qui se sont exprimés sur le processus.

Deuxièmement, sur le plan social, la transition démocratique en Tunisie est marquée par la montée en force de la société civile et de la culture de protestation populaire. Pourtant, selon un rapport de l'Union européenne sur la société civile en Tunisie (2012), cette expansion en terme quantitatif reste difficile à évaluer sur le plan qualitatif. D'autre part, la situation sociale paraît mitigée entre enthousiasme et scepticisme populaire face aux négociations, aux débats politiques à une situation sécuritaire instable et face à une situation économique en déclin.

Troisièmement, sur le plan économique, la situation se caractérise à la fois par des difficultés économiques et par un appui étranger exceptionnel pour soutenir la transition démocratique dans ce pays. En effet, l'instabilité politique et sécuritaire semble être responsable du déclin économique, ainsi que des mouvements de revendications sociales (plus de 500 grèves ou « sit-in » ont été recensés en 2011) (Jeune Afrique, 2012). Face à cette situation économique instable, le soutien étranger à la transition en Tunisie s'est fait très généreux sur le plan financier. À ce propos, les États-Unis ont fourni une assistance de près de 400 millions de dollars étasuniens à la Tunisie depuis 2011 (Alaoui, 2013). En outre, la Banque Mondiale a accordé un prêt de 1,2 milliards de dollars, (Jeune Afrique, 2013) le Fonds Monétaire International a débloqué 225 millions de dollars (Afrik.com, 2014), l'Union Européenne a doublé son aide pour la Tunisie (Fontemaggi, 2011), et d'autres pays comme le Qatar, la Turquie et certains pays du Moyen Orient sont aussi disposés à apporter leur appui financier pour soutenir la transition démocratique en Tunisie.

L'appui de sources externes ne s'est pas concrétisé uniquement par son soutien financier, il s'est aussi étendu aux domaines logistique et sécuritaire dans le but de faire face aux potentielles menaces terroristes sur les frontières libyenne et algérienne.

En outre, cette aide étrangère se manifeste dans le renforcement des capacités et des moyens des partis politiques et de la société civile dans le but de mettre en place un dispositif pour des élections libres et transparentes et d'appuyer l'émergence de médias indépendants et professionnels.

I.2. La problématique

Après avoir exposé respectivement, le contexte général de cette recherche, les éléments introduisant le thème général de la recherche et le cadre spécifique de cette dernière, nous allons exposer dans ce qui suit, notre problématique de recherche, ainsi que la logique qui nous a conduit à poser notre questionnement de recherche.

En effet, notre recherche est fondée sur trois principales préoccupations auxquelles nous essayerons d'apporter des réponses. Notre recherche et ses conclusions sont d'abord une remise en question de la définition, de la conception « minimaliste » et de l'universalité présumée de la démocratie. D'autre part, notre recherche invite à repenser les études de transition notamment la « transitologie » et la « consolidologie » qui sont, soit, très normatives ou très subjectives et qui adoptent une démarche typique et systématique pour l'analyse des trajectoires transitoires indépendamment des contextes historiques, culturels, géographiques ou politiques. Aussi, nous remettons en cause le rôle des acteurs étrangers dans la démocratisation, jugée essentielle selon les théoriciens de la transition et considérée en tant que nouvelle norme de la communauté internationale.

Enfin, notre recherche s'intéresse à la vague de démocratisation que le monde arabe a connu depuis 2011 et contredit la théorie de Huntington quant aux aspirations démocratiques dans ces pays. Aussi, nous focalisons, d'une part, sur un cas précis de

transition démocratique, qui est le cas tunisien, caractérisé par des changements sociopolitique et économique et d'autre part, sur le rôle remarquable des acteurs étrangers. Ce cas nous servira d'objet d'observation et d'analyse dans un cadre restreint et précis, d'un phénomène large et complexe.

Ainsi, nous examinerons le déroulement du processus de transition démocratique en Tunisie, depuis 2011, à partir d'une étude du rôle des organisations non gouvernementales étrangères dans la démocratisation. De plus, nous nous pencherons sur l'appropriation et l'interaction des acteurs locaux (gouvernement, société civile, partenaires nationaux) dans le contexte des réformes importées par ces acteurs externes.

Notre recherche tente de répondre aux questions suivantes :

- Comment peut-on définir le déroulement du processus de transition démocratique en Tunisie depuis 2011?
- En quoi consiste le rôle des organisations non gouvernementales prônant la démocratie et comment peut-on interpréter ce rôle?
- Comment peut-on juger l'appropriation des acteurs locaux des réformes démocratiques incités par les acteurs externes?

I.3. La pertinence scientifique et sociale de la recherche

Dans cette partie, nous exposons les éléments qui justifient la pertinence sociale et scientifique de notre recherche. En effet, « la recherche est une activité de quête objective de connaissance, la recherche peut servir la connaissance théorique ou "pure", la connaissance immédiatement axée sur l'action, la connaissance nécessaire à la prise de décision ou à la gestion sociale, etc. » (Gauthier, 2003, p 4). Ces éléments constituent l'intérêt du chercheur à la recherche, mais aussi la justification de la pertinence scientifique et sociale de cette dernière.

Notre recherche s'intègre dans cette logique et tente d'apporter une nouvelle connaissance par rapport au phénomène étudié, en remettant en question certains acquis théoriques et en apportant une lecture approfondie du phénomène observé dans son contexte de vie.

I.3.a. La pertinence scientifique de la recherche

Depuis 2011, la communauté scientifique s'est intéressée à l'étude des causes et des effets des révolutions arabes qui ont bouleversé d'une façon radicale la géopolitique dans la région du Moyen Orient et Nord Afrique. Aussi cet intérêt pour les pays arabes – souvent considérés hostiles aux aspirations démocratiques – découle du fait qu'ils représentent une nouvelle vague de démocratisation et une exception à examiner de près.

Quoi que ces études sur le « printemps arabe » et les révolutions arabes se soient multipliées, elles sont restées figées dans un cadre théorique bien déterminé : celui de la « transitologie » qui prétend expliquer les causes des transitions démocratiques. Ce champ de recherche est toutefois souvent critiqué pour la vision « occidentalocentrique » qu'elle

porte sur ces transitions et sa propension à comparer des situations qui diffèrent selon les contextes.

Aussi, depuis 2011, les études sur les transitions démocratiques dans le monde arabe, ont semé la surprise quant aux résultats faisant ressortir la non-linéarité des trajectoires transitionnelles dans ces pays. De surcroît, le caractère mouvant et imprévisible des événements, apparents surtout à l'aube des changements, a occasionné un biais dans l'analyse et dans l'établissement de quelques constats qui ont conduit à une fausse lecture du déroulement des évènements.

Ces éléments justifient, en fait, la pertinence scientifique de notre recherche, qui se dissocie du cadre théorique de la « transitologie », rejette la vision « ethnocentrique » du phénomène étudié et préconise l'apport d'une vision fondée sur une étude de cas empirique, tout en reconnaissant les spécificités avec des cas semblables et niant les similitudes entre eux. Aussi, la pertinence de notre recherche découle du retrait et du recul par rapport au mouvement imprévisible des évènements amorcés en 2011 et aux lectures anticipées qui ont caractérisé les études produites sur le « printemps arabe ».

I.3.b. La pertinence sociale de la recherche

La période de transition démocratique en Tunisie était essentiellement caractérisée par une grande confusion sociale par rapport au déroulement des choses et au rôle des acteurs nationaux et internationaux dans ce processus. Cette confusion a engendré un certain désenchantement populaire par rapport à la question politique et publique.

Proposant d'amorcer la réflexion sur le déroulement du processus de transition démocratique en Tunisie et le rôle des acteurs internationaux dans ce dernier, notre recherche se veut aussi pertinente sur le plan social. C'est la raison pour laquelle elle tente d'apporter des réponses aux questionnements et aux préoccupations qui suscitent l'intérêt du citoyen et du chercheur par rapport à ce sujet.

De plus, la pertinence sociale de notre lecture du processus de transition démocratique en Tunisie découle du fait que cette lecture rompt avec les analyses subjectives et politisées qui ont façonnées et orientées à la fois le débat et l'opinion publique en Tunisie depuis 2011. Ainsi, cette lecture du processus de transition tente d'apporter des réponses fondées et appuyées sur les perceptions des acteurs (ONG internationale, bénéficiaires locaux, institutions publiques, partenaires nationaux et experts spécialistes) impliqués dans le processus de transition démocratique.

CHAPITRE II : LE CADRE THÉORIQUE DE LA RECHERCHE

Notre recherche est constructiviste, c'est-à-dire que le cadre théorique constitue un prisme intellectuel et un prérequis conceptuel et théorique. Pris comme référentiel, il organise la manière de percevoir et d'analyser les phénomènes (Mucchielli, 2004, p. 30). Ce cadre de référence théorique doit être large, souple et cohérent pour servir comme un ensemble théorique vaste. Entre autres, il doit permettre une perspective sociologique large et faciliter les adhésions interprétatives et les réseaux conceptuels. Ce cadre souple et cohérent doit être favorisé à l'encontre d'une théorie forte qui risque de dicter trop les résultats à atteindre et la manière de les atteindre (Mucchielli, 2004, p. 28-29).

Comme nous le développons plus en détail dans ce chapitre, nous situons notre cadre théorique dans la perspective allant à contre-courant d'une certaine orthodoxie en science politique et en relations internationales. Nous mettons l'accent plus spécifiquement sur la posture critique de ces relations et de la dépendance qui les caractérisent en nous inspirant des écrits de Samir Amin et Immanuel Wallerstein sur le « système-monde », le tiers-mondisme, les inégalités à l'échelle mondiale. Aussi, notre cadre théorique découlera des critiques du concept et du paradigme développementaliste selon Gilbert Rist et Serge Latouche.

Ces différents prérequis théoriques constituent des « équations de départ » (Mucchielli, 2004) qui influencent notre vision de la transition démocratique en Tunisie depuis 2011. Ces théories orientent notre manière de percevoir les relations internationales, l'ingérence externe et la dépendance politique, mais aussi le rôle des organisations internationales et

l'emphase sur la promotion de la démocratie dans le discours du développement en tant que nouveau paradigme du développement international.

II.1. Le système-monde, suprématie et dépendance

Dans le cadre de cette recherche, nous percevons le monde comme un système de relations complexes (à la fois économiques, politiques et culturelles) doté d'une certaine organisation relative à la division internationale du travail. Cette conception remonte à la théorisation du « système-monde » du sociologue étasunien Immanuel Wallerstein (Wallerstein, 1990; 2006). Selon Wallerstein, le système-monde actuel est caractérisé par des différences considérables et des inégalités flagrantes qui maintiennent le fonctionnement de ce dernier.

L'importance de cette vision du monde, justifie notre perception du monde et des relations internationales qui se caractérisent par l'interdépendance entre les États, des inégalités importantes, la suprématie des pays occidentaux sur les pays du Sud et la dépendance dans ce système complexe. Bien que cette vision ait une assise économique, nous l'adoptons dans notre cadre théorique pour expliquer les autres manifestations de la dépendance notamment politique et culturelle.

II.1.a. Le système-monde comme concept

Le système-monde est une conception du monde qui trouve ses origines dans le concept d'« économie-monde » de l'historien français Fernand Braudel. Ce concept a été par la suite développé par le sociologue Immanuel Wallerstein. Il indique que ce « système-monde » n'est pas un système « dans le monde » ou « du monde », c'est un système « qui

est un monde » (Wallerstein, 1990, p. 211) par opposition au modèle de « système-mondial » de l'économiste germano-américain André Gunder Frank. Cette précision est fondamentale pour Wallerstein afin d'indiquer qu'il ne parle pas d'un système concernant le monde mais plutôt d'un système qui constitue le monde et pour désigner une zone spatiale/temporelle qui traverse un nombre d'unités politiques et culturelles et qui constitue une zone intégrée d'activités et d'institutions régies par certaines règles systémiques (Wallerstein, 2006, p. 33-34).

Cette perspective analytique nous invite à substituer l'unité d'analyse « État national » par « système-monde ». Ce système-monde, unissant les pays par des flux de toutes sortes est organisé selon une certaine division axiale de travail, composé d'un « centre » qui regroupe les grandes puissances qui maîtrisent les procès de production centraux, autour desquels se situent les « périphéries ».

Le système monde est essentiellement caractérisé par l'interdépendance et les inégalités entre les États, qui constituent à la fois une conséquence et une manifestation de la division axiale du travail. Ces inégalités ont produit des rapports hégémoniques et une suprématie du centre sur les périphéries. Ces rapports se manifestent aussi bien sur le plan économique, culturel que politique.

II.1.b. La suprématie et les rapports hégémoniques dans le monde

Selon Wallerstein, les rapports hégémoniques dans le monde sont nés d'un avantage économique du « centre » sur les « périphéries ». En effet le système-monde explique ces rapports comme des effets de l'économie-monde dans laquelle un État a pu atteindre une position hégémonique au détriment des autres. D'autre part Wallerstein explique que le

monde était une scène de compétition entre les puissances hégémoniques pour s'imposer et dominer le système-monde. Il cite ainsi la succession des puissances hégémoniques dans le monde comme suit: les Provinces-Unies (aujourd'hui les Pays-Bas) au milieu du XVII^{ème} siècle, le Royaume-Uni, au milieu du XIX^{ème} siècle et les États-Unis, au milieu du XX^{ème} siècle (Wallerstein, 2006, p. 94).

Les effets de ce positionnement hégémonique d'origine économique se manifestent notamment sur le plan politique, militaire et culturel. À cet effet, l'État ou le groupe d'États hégémoniques auront dans cette perspective l'autorité de décision politique, d'intervention militaire ou encore la diffusion de certains traits culturels à l'échelle planétaire.

Ces États ont pu, pendant un temps, définir les règles du jeu dans le système interétatique, dominer l'économie-monde, s'imposer sur le plan politique avec un recours minimum à la force militaire et formuler le langage culturel privilégié pour discuter de l'état du monde. (*Loc. cit.*)

Ces rapports hégémoniques sont aussi à l'origine de l'idéologie de suprématie « entre un 'soi' européen moderne et un 'autre' primitif » (Burbank et Cooper, 2009, p. 23). Cette façon de voir l'autre a constitué l'essence de l'idéologie expansionniste des empires, puis de l'idéologie colonialiste. Elle fut aussi à l'origine d'autres formes d'ingérence contemporaine (tel que l'idéologie du développement ou l'humanisme). C'est ce que nous explique l'auteure Françoise Dufour dans son ouvrage intitulé *De l'idéologie coloniale à celle du développement* dans lequel elle trace des parallèles entre le discours colonial et celui du développement et les pratiques qui structurent les relations France-Afrique depuis la colonisation et durant « l'ère du développement » (Dufour, 2010).

II.1c. La dépendance et le sous-développement

Notre vision des rapports nord-sud et des causes de sous-développement du sud est fortement liée à notre compréhension de la théorie de la dépendance de Samir Amin. Selon cette théorie, le sous-développement des pays du sud (aussi appelés périphérie) est une conséquence de la dépendance économique et du développement des pays du nord (aussi appelés centre).

Cette perception du développement et du sous-développement a également été développée par André Gunder Frank (1970) dans sa formule « le développement du sous-développement ». Selon Frank, « le sous-développement n'était pas considéré comme un état premier dont les pays sous-développés étaient les seuls responsables mais comme la conséquence des développements du capitalisme historique » (Wallerstein, 2006, p. 27).

D'autre part, le sous-développement est pour Frank une conséquence du processus historique de domination de la structure coloniale. « Le sous-développement en Amérique latine (et ailleurs) s'est développé en tant que produit de la structure coloniale du développement capitaliste mondial » (Frank, 1970, p. 7 cité dans Gazibo et Jenson, 2004).

Le sous-développement n'est pas uniquement dû à des causes externes de dépendance à l'économie capitaliste mais aussi à des causes internes et à une dépendance à des alliées internes qui défendent leurs intérêts. Selon la terminologie dépendantiste, ces classes sociales se nomment *compradores* (Gazibo et Jenson, 2004, p. 252). Dans cette perspective, le sous-développement serait à la fois maintenu par un système mondial largement étendu, qui est le capitalisme, historiquement ancré comme conséquence du colonialisme et localement maintenu par une bourgeoisie locale.

D'après cette vision du développement et du sous-développement, ces deux concepts sont inter-reliés et n'ont pas de sens s'ils sont pris séparément. Ils sont interdépendants et représentent deux faces de la même médaille dont l'un n'est concevable que par l'autre.

Il convient donc de définir le développement d'après les principaux théoriciens du concept du « post-développement » pour compléter notre cadre théorique. Ces théoriciens sont le sociologue suisse Gilbert Rist et l'économiste français Serge Latouche.

II.2. Le développement : une invention et une croyance occidentale

Notre fondement théorique découle en partie des critiques accordées au paradigme économiste de la société capitaliste mondialisée dans les écrits de Gilbert Rist et Serge Latouche. Ces théoriciens, convaincus de l'épuisement du concept du développement, proposent un autre paradigme alternatif appelé le « post-développement ».

En effet les critiques du concept du développement reposent sur la définition « scandaleuse » que les « post-développementistes » nous proposent, sur l'invention de ce concept inaugurant une nouvelle ère dans les relations entre le Nord et le Sud et enfin sur son ancrage dans l'imaginaire de ses inventeurs occidentaux comme une croyance ou une religion moderne qui se veut universelle.

II.2.a Une définition « scandaleuse » du développement ?

Selon le principal théoricien de ce courant, Gilbert Rist (1996), la posture « post-développementiste » repose sur une perception et une définition « scandaleuse » (Rist, 1996) de ce qu'est le développement. Ce dernier nous propose une définition qui illustre

les multiples mécanismes qui déterminent le changement social dans l'ensemble de nos sociétés contemporaines selon la logique développementaliste.

Le « développement » est constitué d'un ensemble de pratiques parfois contradictoires en apparence qui, pour assurer la reproduction sociale obligent à transformer et à détruire, de façon généralisée, le milieu naturel et les rapports sociaux en vue d'une production croissante de marchandises (biens et services) destinées, à travers l'échange, à la demande solvable. (Rist, 1996, p. 27-34)

En d'autres mots, Rist décrit le développement en tant que processus de production détruisant le milieu naturel et les rapports sociaux (par la marchandisation des relations sociales et de la nature) en vue de satisfaire la demande croissante du système de marché capitaliste à l'échelle planétaire. En outre, Rist critique l'orientation vers la production excessive sous-prétexte que « plus » signifie nécessairement « mieux » (*Ibid.*, p. 32)

Dans cette même perspective, Serge Latouche critique la marchandisation de l'être humain et de la nature au profit du développement. Il définit le développement réellement existant comme une entreprise visant à transformer les rapports des hommes entre eux et avec la nature en marchandises dans une large entreprise agressive tant envers la nature qu'envers les peuples (Latouche, 2004, p. 29).

Toutefois, la posture « post-développementiste » ne repose pas seulement sur cette définition « scandaleuse » de ce qu'est le développement mais aussi sur la remise en question de son invention et sur l'origine même de ce concept.

II.2.b. L'invention du développement

Bien que l'usage du concept « développement » ne soit pas nouveau dans le champ économique et social, les « post-développementistes » considèrent le discours du président étasunien Harry Truman du 20 Janvier 1949 dans son « point IV » comme une étape

décisive dans l'histoire du développement inaugurant « l'ère du développement » et une genèse d'un nouveau rapport Nord-Sud.

En effet, le discours de Truman synthétise un certain nombre d'idées et propose des nouveaux concepts qui vont façonner le monde d'après-guerre. D'abord, l'usage du terme « sous-développé » comme synonyme de « régions économiquement arriérées » (Rist, 1996, p. 121) est d'une grande signification puisqu'il inaugure un nouveau rapport entre « développement » et « sous-développement ». Ainsi, ce terme transforme d'une façon radicale les relations Nord-Sud qui étaient auparavant qualifiées en termes de colonisateurs et de colonisés et qui seront désormais qualifiées de développés et de sous-développés.

Aussi, ce nouveau rapport Nord-Sud crée une nouvelle compréhension dans la manière dont le développement peut se produire. En effet, ce dernier n'est plus un phénomène interne seulement, mais plutôt le résultat d'une aide extérieure d'un nord « développé » pour un sud « sous-développé ». Cette compréhension favorise une hégémonie et une suprématie occidentale sur un « autre primitif » ou encore une hégémonie du capitalisme étasunien sur le communisme soviétique de l'époque.

L'essence de cette nouvelle logique du développement et de relation avec l'autre était donc le soutien, l'appui et la mise en disposition du progrès industriel au service du monde « sous-développé ». Ceci est pour remédier aux conditions de misère décrites dans le discours de Truman telles l'insuffisance de la nourriture, les maladies, la pauvreté et le retard technologique. D'où il s'agissait d'un programme audacieux pour aider les peuples du monde à produire « plus de nourriture, plus de vêtements, plus de matériaux de construction, plus d'énergie mécanique [...] avec la collaboration des milieux d'affaires,

du capital privé, ce programme pourra accroître grandement l'activité industrielle » (Truman, 1949, cité dans Rist, 1996).

C'est ce que nous explique le sociologue et l'expert dans l'analyse du discours du développement, Dimitri della Faille (2011) en nous informant que le développement dans les années 1950, avait une signification simple qui se limitait à parvenir à une stabilité mondiale en créant les conditions culturelles et matérielles nécessaires pour la croissance économique, et en visant la modernisation des infrastructures et des idées (Della Faille, 2011, p. 218)¹⁶.

À partir de cette époque, les pensées du développement, du sous-développement et de l'aide au développement ont été mises en pratique par des institutions internationales. C'est ainsi qu'on assiste à partir des années cinquante à la création d'un certain nombre d'institutions de l'ONU. En 1958 le Fond spécial des Nations unies pour le développement économique a été créé puis fusionné avec le programme élargi d'assistance technique donnant naissance au Programme des Nations Unies pour le Développement en 1965 (Rist, 1996, p. 133).

Il fallait créer les institutions porteuses du projet et que les futurs destinataires de cette aide s'organisent et saisissent la chance qui leur était ainsi offerte. (*Ibid.* p134)

Cependant, les « post-développementistes » nous disent que cette idéologie qui s'est largement étendue dans le monde comme une aspiration universelle, et qui est

¹⁶ Texte original en anglais: « In the 1950s, development had a very straightforward meaning. It meant achieving global stability by creating the material and cultural conditions for steady economic growth. Development policies aimed to modernize infrastructure and minds. »

institutionnellement fondée, n'est en vérité qu'une croyance occidentale et un mythe qui se veut universel

II.2.c. Le développement : une croyance occidentale, un mythe et religion moderne

La contribution la plus importante des « post-développementistes » comme Rist, Latouche ou encore le diplomate Iranien Majid Rahnema, est sans doute la « déconstruction » attentive des métaphores implicites du développement à la fois religieux et biologiques (Della Faille, 2011, p. 231).

En effet, Rist assimile le développement à une religion moderne. Il affirme que le développement constitue une croyance tout comme la religion qui représente une sorte de certitude collective et une acceptation largement partagée et non pas comme une conviction personnelle intime. À ce propos, il déclare qu' « on y croit parce qu'on croit que tout le monde y croit, parce qu'on ne peut pas faire autrement que d'y croire » (Rist, 1996, p. 42).

Aussi, Rist explique que cette croyance est maintenue par une autorité obscure des experts et des économistes qui entretiennent l'idée que le progrès est en marche grâce à des indicateurs et des chiffres employés pour maintenir l'adhésion à cette croyance dominante et protéger ce dogme de base.

Enfin, et à travers cet ensemble de liens tracés entre le développement, la croyance et la religion, Rist affirme que le développement est la religion et la croyance occidentale dominante de notre époque : une croyance indiscutable et largement partagée malgré ses méfaits. Rist déclare que « le développement apparaît ainsi comme une croyance et une série de pratiques qui forment un tout en dépit de leurs contradictions » (*Ibid.*, p. 46).

Dans le même ordre d'idée, Serge Latouche qualifie le développement de « mythe ». Cette vision mythique découle de la définition qu'on veut propager dans la littérature sur ce dernier : « la réalisation des désirs et des aspirations de tous et de chacun » (Latouche, 2004, p. 26). Ce qui représente une illusion idéologique et un concept piège qui ne cache pas autant de paradoxes (pratiques contradictoires selon Rist) qui font de ce dernier un concept pervers (*Ibid.*, p. 30).

Aussi, Latouche explique que ce concept n'existait pas dans le monde non-occidental. En effet, sa traduction dans les langues africaines posait plusieurs lacunes et témoignait de l'ethnocentrisme du concept. « Les Bubi du Guinée équatoriale utilisent un terme qui signifie à la fois croître et mourir et les Rwandais construisent le développement à partir d'un verbe qui signifie marcher, se déplacer sans qu'aucune directionnalité particulière ne soit incluse dans la notion » (Rist, 1984, p. 6 dans Latouche, 2004, p. 74)

Ceci ne veut pas dire que toute vision développementiste est absente en Afrique mais plutôt que les valeurs sur lesquelles reposent le développement (le progrès, l'universalisme, la maîtrise de la nature, la rationalité quantifiante) sont ancrées dans l'histoire occidentale et ne recueillent pas forcément d'écho dans les autres sociétés (Latouche, 2004, p. 28). Le développement n'est ainsi qu'une « occidentalisation du monde » (Latouche, 1989) visant à légitimer l'entreprise hégémonique de l'occident et à s'emparer des marchés des empires coloniaux européens (Latouche, 2004, p. 25).

Pour synthétiser les principaux concepts et idées liés à notre cadre théorique, nous retenons que les approches dépendantiste et post-développementaliste présentent une posture critique des relations internationales, de la dépendance qui caractérise ces dernières, ainsi que du paradigme du développement « inventé » par les occidentaux pour maintenir leur hégémonie sur les pays du Sud.

Ainsi paraît la complémentarité entre nos deux approches théoriques adoptées, dans lesquels le monde sera caractérisé par un système de relations complexes (à la fois économiques, politiques et culturelles) et des rapports d'interdépendance et d'hégémonie maintenus par les pays du centre sur les pays de la périphérie. Aussi, ce prisme théorique, nous explique que le développement et le sous-développement sont inter-reliés et n'ont pas de sens s'ils sont pris séparément. L'un est une invention occidentale et l'autre est une conséquence du système mondiale capitaliste.

Au-delà de ces grands constats théoriques généraux, il convient de s'en servir dans l'analyse des données. Il s'agit d'opérationnaliser ce cadre théorique et de pousser la réflexion pour analyser les données recueillis en faisant le lien entre la théorie et le terrain de la recherche. En d'autres termes, ce cadre théorique, nous servira d'outils d'analyse pour appréhender notre objet d'étude à savoir le déroulement du processus de transition démocratique en Tunisie, ainsi que le rôle des acteurs externes dans la promotion de la démocratie dans ce contexte.

CHAPITRE III : LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE

La méthodologie de la recherche englobe à la fois la structure de l'esprit, la forme de la recherche et les techniques utilisées pour mettre en pratique cet esprit et cette forme (Gauthier, 2003, p8). À cet égard, nous exposons dans ce chapitre les fondements épistémologiques de notre recherche, nos choix méthodologiques et les techniques utilisées dans la collecte et l'analyse des données. Quelques considérations éthiques sont aussi présentées ainsi que quelques limites d'ordre méthodologique et contextuel qu'on a pu soulever lors de notre recherche.

III.1. Le fondement épistémologique

Notre intérêt à analyser le processus de transition démocratique en Tunisie découle d'un certain positionnement épistémologique quant à la production de la connaissance. Notre étude rejette toute prétention que la connaissance puisse atteindre une « vérité » absolue mais plutôt « viable ».

On jugera « viable » une action, une opération, une structure conceptuelle ou même une théorie tant et aussi longtemps qu'elles servent à l'accomplissement d'une tâche ou encore à l'atteinte du but que l'on a choisi. Ainsi, au lieu de prétendre que la connaissance puisse représenter un monde au-delà de notre expérience, toute connaissance sera considérée comme un outil dans le domaine de l'expérience. Comme l'affirmait Piaget (1967), la connaissance ne vise pas à produire une copie de la réalité mais elle sert plutôt à l'« adaptation ». (Glaserfeld, 1994, p. 22)

Notre posture épistémologique considère que la « réalité » étudiée par les sciences est une construction intellectuelle qui dépend des prérequis conceptuels et théoriques pris comme référentiels. C'est ce qui peut teinter la perception et l'analyse des phénomènes sociaux.

Aussi, il est fondamental, selon notre approche, d'appréhender l'interaction avec l'objet d'étude. Notre construction de la connaissance ne dépend pas uniquement du contexte

duquel elle émerge mais aussi de l'expérimentation que nous en avons faite. Cette expérience influence notre perception et notre élaboration de la connaissance sans pour autant tomber dans un relativisme naïf de notre part.

Le chercheur est obligé de conclure que ses résultats ne couvrent pas toute la réalité, que des erreurs sont possibles, que nécessairement des déformations ont été introduites, que des dimensions sont éclairées et d'autres, obscurcies, que la connaissance qu'il produit est une connaissance approchée (Bachelard), etc. Mais, il n'est pas obligé de conclure que tous ses résultats sont subjectifs en ce sens qu'ils ne peuvent être confrontés à une réalité qui se trouve en dehors de l'esprit des individus. (Pires, 1997, p. 26)

Pour conclure, nous disons qu'en adoptant une approche constructiviste dans la recherche, nous préconisons la construction du sens et la multiplicité de perspectives dans lesquelles le chercheur est un acteur actif.

III.2. Les choix méthodologiques

Les choix méthodologiques englobent la nature de la recherche (quantitative ou qualitative) et l'approche à adopter dans cette dernière (ethnographie, étude de cas, recherche action, etc.). Ces choix dépendent de la nature de la question de recherche et de la manière dont le chercheur espère répondre aux questions posées.

III.2.a. La recherche qualitative

Pour expliciter la compréhension d'un phénomène humain ou social, il faut adopter une méthode de recherche qualitative qui suppose l'utilisation de diverses techniques de cueillette et d'analyse qualitative (Mucchielli, 2004, p. 151). Elle implique, la plupart du temps, un contact personnel avec les sujets de la recherche à travers les entretiens et l'observation des pratiques (Paillé et Mucchielli, 2008). Ce choix méthodologique est

principalement fondé sur la nature de données à collecter, mais aussi bien sur les objectifs de la recherche.

Notre choix de la recherche qualitative découle d'un positionnement à la fois méthodologique et épistémologique. En s'appuyant sur sa contribution à la recherche sociale, cette recherche constitue en plus un paradigme d'analyse et d'interprétation.

D'abord, et par opposition à la recherche quantitative ou statistique, la recherche qualitative offre une meilleure lecture des phénomènes sociaux, soit, une lecture plus en profondeur. Celle-ci se démarque de la lecture « bureaucratique » et institutionnelle (Groulx, 1997) qui pourrait être associée à la recherche quantitative.

Aussi, les méthodes qualitatives nous apparaissent les plus pertinentes pour répondre aux différentes exigences du constructivisme scientifique en sciences sociales et humaines (Mucchielli, 2004). En effet, elles s'annoncent plus attentives à la pluralité de construction de sens pour comprendre la spécificité et la complexité des processus en jeu (Groulx, 1997).

En plus, nous considérons que la recherche qualitative est plus adaptée aux recherches de type « exploratoire » car elle permet de se familiariser avec les gens et leurs préoccupations (Deslauriers et Kérisit, 1997, p. 88). En outre, cette dernière implique aussi une position particulière du chercheur par rapport à l'objet de sa recherche : une proximité du terrain de recherche et une interaction avec les phénomènes sociaux dans leurs lieux de vie.

Mais la difficulté la plus sérieuse et la plus centrale de l'utilisation des données qualitatives vient d'une part du fait que les méthodes d'analyse ne sont pas clairement formulées et d'autre part du risque que les données qualitatives mènent à des interprétations erronées.

Mais l'analyste confronté à une banque de données qualitatives dispose de très peu de garde-fous pour éviter les interprétations hasardeuses, sans parler de la présentation de conclusions douteuses ou fausses à des publics scientifiques ou de décideurs. Comment pouvons-nous être sûrs qu'une découverte « heureuse », « indéniable », « solide », n'est pas, en fait, erronée? (Miles, 1979 cité dans Miles et Huberman, 2003, p. 12)

III.2.b. L'étude de cas

L'étude de cas est aussi un choix méthodologique que nous adoptons dans notre recherche. Il facilite notre compréhension de quelque chose d'autre (Stake, 1994 cité dans Mucchielli, 2004) et rend justice à la complexité et la richesse des situations sociales (Mucchielli, 2004, p. 92). Il s'agit pour nous d'une « enquête empirique » qui vise l'étude d'un phénomène dans son contexte de vie (Yin, 1984 cité dans Mucchielli, 2004).

Le recours à l'étude de cas s'intègre, dans nos perspectives et objectifs de recherche, dans le fait qu'il nous permet de répondre sur le comment et le pourquoi du phénomène étudié. Il s'agit de saisir les caractéristiques significatives des événements de la vie réelle (Mucchielli, *opcit*). Cette étude de cas s'adapte aux recherches de type exploratoire du fait qu'elle constitue « une stratégie de recherche dynamique qui évolue en cours de route pour s'adapter aux particularités et aux opportunités du terrain. Elle constitue davantage une démarche de découverte qu'une démarche de vérification » (Giroux, 2003, p. 44).

En contrepartie, il faut reconnaître que l'étude de cas n'est pas un échantillon, au sens statistique du terme. De ce fait il peut être généralisable à des propositions théoriques et non pas à des populations (Mucchielli, 2004). Aussi la limite de la représentativité au sens statistique du terme est une dimension à prendre en considération, mais il faut mentionner que notre intérêt premier n'est pas la représentativité mais l'apprentissage à partir d'un cas précis.

À cet effet, notre choix du cas « tunisien », parmi de multiples cas de transition démocratique, découle du fait qu'il permet de rendre la situation complexe et large plus abordable dans un projet de recherche opérationnel, mais aussi parce qu'il représente, pour nous, le cas le plus familier par rapport aux autres cas de transitions dans les pays du « printemps arabe ». Cette familiarisation avec le cas étudié peut servir à mieux comprendre les spécificités liées aux contextes sociaux et politiques du pays qui est un élément fondamental pour la réussite de la recherche.

III.2.c. Le choix de notre objet de recherche

Le choix de notre objet d'étude – parmi une multitude d'organisations non gouvernementales (ONG) internationales établies en Tunisie depuis 2011 – se base sur un certain nombre de critères, qui justifient ce choix. Cette section expose ces différents critères de choix, avant de faire une brève présentation de cette ONG, ses principaux domaines d'interventions, son cadre d'intervention en Tunisie, ainsi que ses principales sources de financements et son organisation interne.

III.2.c.i. Les critères de choix de l'ONG objet de la recherche

L'étude du rôle des acteurs étrangers dans la démocratisation n'a été possible qu'à travers un cas d'étude qui nous a servi d'outil d'observation empirique de notre sujet d'étude. Toutefois le choix d'un support d'observation n'a pas été aléatoire, mais plutôt fondé sur des critères que nous avons fixés afin d'aboutir à nos objectifs de recherche.

D'abord, nous avons ciblé les ONG nouvellement établies en Tunisie, plus précisément, celles établies depuis 2011, c'est-à-dire après la révolution tunisienne et durant la période

de transition démocratique. Ce choix se justifie par notre intérêt pour explorer le rôle des acteurs étrangers attirés par l'événement de la transition démocratique, ainsi que les objectifs de leur établissement en Tunisie dans le contexte de la transition démocratique.

Ensuite, notre choix a été focalisé sur les ONG qui sont réputées de par leur appui aux expériences transitoires dans plusieurs pays. Ce critère nous servira pour évaluer et comparer l'appui destiné aux pays qui ont vécu des transitions démocratiques, aussi l'intérêt de ces ONG dans cet appui spécifique.

Aussi, notre choix a été principalement basé sur les domaines d'expertise et d'intervention de l'ONG. À ce propos, nous avons ciblé les ONG prônant la démocratie et actives dans ce domaine, qui constitue un nouveau thème depuis les années 1990, associé au développement international, et qui constitue l'un des éléments centraux de notre problématique qui tend à expliquer la tendance vers la promotion de la démocratie dans le discours du développement.

Enfin, notre choix de l'ONG d'accueil pendant notre terrain de recherche, a été conditionné par l'accord et l'approbation de l'ONG elle-même. Ainsi, nous avons opté pour le choix de l'ONG qui a répondu favorablement à notre demande de recherche, et qui nous a permis de mener à bien notre recherche.

III.2.c.ii. L'ONG objet de notre recherche

L'ONG qui constitue l'objet de notre recherche est une ONG étrangère fondée dans les années 1990 bien que son organisation mère soit établie depuis 1912.¹⁷ Cette ONG qui compte plus de 300 employés et qui possède une longue expérience dans l'accompagnement des gouvernements locaux dans le monde et principalement dans les pays en transition, est l'une des plus anciennes et des plus puissantes dans son domaine d'expertise. Elle se spécialise dans le renforcement de la gouvernance locale démocratique et l'appui aux administrations locales.

Cette ONG est présente un peu partout dans le monde, ses différentes filiales se trouvent en République Tchèque, en Afrique de Sud et en Tunisie. Elle a également des bureaux de projets dans plusieurs pays, en Afrique, au Moyen-Orient ou en Amérique Latine. Ces différents projets sont en partie financés par les Ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur du pays de l'organisation mère, par l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux.

Depuis 2011, un bureau établi en Tunisie est l'un des filiales de cette ONG. Dans le cadre d'un projet global d'appui à la gouvernance locale démocratique pour l'établissement de la paix dans la région. Il couvre la zone du Moyen Orient et du Nord Afrique (MENA).

Le bureau central de cette ONG, en Tunisie compte environ 40 employés entre cadres administratifs, experts, consultants et coordonnateurs. Cette ONG, est également représentée dans plusieurs régions et villes tunisiennes à travers des bureaux locaux et des

¹⁷ Nous soulignons à ce propos que nous avons opté pour l'anonymat des participants et des organismes auxquels ils appartiennent, dans la logique de protéger ces derniers du risque potentiel que peut engendrer leur participation à la recherche

coordonnateurs locaux qui assurent la mise en application des différentes activités du programme d'appui auprès des bénéficiaires locaux (associations locales et communes).

Durant les quatre années qui suivent son établissement, cette ONG a mis en œuvre plusieurs projets, dans une perspective générale de démocratisation, d'appui aux acteurs locaux et de promotion de la gouvernance locale démocratique. Elle a ainsi développé une relation de partenariat avec plusieurs institutions publiques, à l'échelle nationale et locale en Tunisie mais aussi dans d'autres pays voisins.

À cet effet, notre recherche portera sur l'appui de cette ONG aux différents partenaires et bénéficiaires nationaux et locaux. Cet appui, sera notre objet d'étude, que nous présentons dans ce mémoire, à travers l'expérience des différents acteurs interagissant dans le cadre de ce programme d'appui, à savoir les responsables de cette ONG, les experts engagés par cette dernière, mais aussi ses partenaires et bénéficiaires nationaux et locaux qui représentent des responsables des institutions publiques, des communes, et des représentants des associations locales.

Les différents avis collectés, les témoignages et les expériences vécues par nos participants, feront l'objet de notre analyse du rôle des acteurs étrangers dans la démocratisation en Tunisie pendant la période de transition démocratique. Mais il convient d'abord d'exposer plus de détails sur notre expérience sur le terrain de recherche, ainsi que nos choix méthodologiques pour la collecte des données.

III.3. Le travail de terrain et la collecte des données

L'entrée sur le terrain est un moment décisif dans la recherche sociale. Elle permet une proximité et une interaction avec les phénomènes sociaux dans leurs lieux de vie. Pour

cela, il convient de bien préparer cette étape afin de réussir sa recherche. Dans cette perspective, nous avons procédé à une négociation pour l'accès à notre terrain de recherche et nous avons développé, d'une façon progressive et évolutive, la liste des personnes à enquêter.

III.3.a. La négociation de l'entrée sur le terrain et les entrevues exploratoires

Notre travail de terrain est fondé sur une certaine négociation par l'intermédiaire des personnes ressources facilitant notre entrée au terrain, mais aussi sur une construction graduelle et exploratoire des questionnements et des grilles d'analyse.

Dans cette perspective, la prise de contacts et l'exploration des participants potentiels passent d'abord par la négociation de l'entrée sur terrain qui suppose la prise en considération de trois dimensions : institutionnelle, politique et affective (Laperrière, 2003). À cet effet, nous avons évalué la situation politique et sociale en Tunisie avant d'accéder au terrain. Cette situation peut teinter certains propos de nos participants.¹⁸

Les premières semaines de collecte de données étaient donc consacrées à l'observation, l'investigation préliminaire, mais aussi à la familiarisation avec le terrain de la recherche et la négociation de l'entrée sur terrain de recherche ainsi que l'identification des personnes ressources. Les entrevues exploratoires avec les personnes clés nous ont permis de développer et de reformuler certains questionnements généraux à propos du déroulement du processus de transition démocratique en Tunisie depuis 2011. En fonction des premiers

¹⁸ Nous revenons plus en détails à cet élément, dans les limites liées au contexte de la recherche.

résultats nous avons pu définir de nouveaux questionnements et une nouvelle problématique qui feront l'objet des restes des entrevues (voir Annexe 2).

III.3.b. Les entrevues semi-dirigées et le choix des participants

Le choix d'élaborer des entrevues semi-dirigées témoigne d'un certain positionnement épistémologique de la part du chercheur. C'est le fait de privilégier le sens donné par les acteurs sociaux à leur réalité. Ceci est réalisé dans une perspective de co-construction du sens qui s'établit entre le chercheur et le participant (Savoie-Zajc, 2003).

Ce choix et cette logique nous paraissent utiles pour aboutir à une compréhension riche et profonde du phénomène étudié de la part des participants à la recherche selon leurs différents niveaux d'implication et de perception.

L'entrevue semi-dirigée consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux sur lesquels il souhaite entendre le répondant, permettant ainsi de dégager une compréhension riche du phénomène à l'étude. (Savoie-Zajc, 2003, p. 296)

Comme l'explique la sociologue Lorraine Savoie-Zajc, le chercheur se laisse guider par le rythme et le contenu de l'échange. En contrepartie, cette méthodologie ne néglige pas l'importance de l'intervention « souple » du chercheur dans le but de cadrer la discussion et d'orienter les thèmes généraux à respecter de l'entrevue préétablie.

Mais, au-delà de ces aspects techniques des entrevues semi-dirigées, nous considérons que cette « expérience » riche d'ordre relationnel nous a été fortement bénéfique non seulement du point de vue des informations fournies, mais aussi de point de vue de cet échange d'expériences, d'opinions et des sentiments qu'on étaient confiés par les participants à la

recherche. Ces derniers, en plus d'être disponibles, font preuve de confiance en partageant leurs perceptions.

Il faut mentionner que le choix des participants à la recherche a été fait en fonction des entrevues exploratoires, l'utilité des participants au sujet étudié, mais aussi en fonction de la disponibilité de ces derniers à participer à la recherche. Chacune des dix-sept entrevues (voir Annexe 1) élaborées dans le cadre de notre recherche a duré environ une heure. Les entrevues ont été préparées préalablement par la prise de contact, les rencontres préliminaires dans certains cas et l'envoi préalable du schéma d'entrevue. En plus, les entrevues se sont déroulées en fonction des horaires et des lieux choisis par les participants dans le but de créer des conditions favorables et adéquates pour la participation.

D'autre part, nous avons opté pour l'anonymat des participants à la recherche dans la logique de ne pas pouvoir identifier ni les organismes ni les personnes qui ont participé à la recherche et dans le but de protéger ces participants aux risques potentiels dus à leur participation ou concernant leurs propos. Nous avons aussi opté pour l'enregistrement¹⁹ des entrevues et la prise de note simultanée dans le but de retenir les idées les plus importantes de chaque entrevue.

Enfin, après leur collecte, les données des dix-sept entrevues enregistrées ont été retranscrites de manière « verbatim ». Ce type de retranscription vise à garder l'entièreté des propos, des hésitations et même des éventuelles erreurs de langue de l'entrevue afin qu'il y ait fidélité, en tous points, entre l'entrevue et sa version retranscrite. C'est une

¹⁹ Les participants à la recherche ont été informés du contenu de la recherche et de ses objectifs afin que le consentement soit libre et éclairé. Cela inclut également l'acceptation de l'enregistrement de l'entrevue. Un seul participant a refusé d'être enregistré. Dans ce seul cas, nous avons procédé à une prise de note de ses propos plutôt qu'un enregistrement audio de l'entrevue.

opération fastidieuse qui demande une certaine technicité et de longues heures de retranscription.

Mais la transcription « verbatim » des entrevues ne représente pas l'entrevue. En fait, elle reflète des conversations décontextualisées nous dit Savoie-Zajc, « que faire des messages non verbaux tels l'intonation, l'orientation du corps, [...] les notes du chercheur prises en cours de l'entrevue, vont pallier l'absence de ce "texte" dans la transcription » (Savoie-Zajc, 2003, p. 311). Ainsi nous étions face un a double défi : c'est de réussir le passage du langage oral au langage écrit et au changement de registre, aussi de traduire le sens des propos des participants de la langue arabe au français : une autre difficulté qui n'est pas moindre et qui a constitué un défi, mais aussi une faiblesse quant à la fidélité aux propos des participants.²⁰

Enfin, la masse importante des informations et des propos transcrits, les notes de terrains et les remarques ont constitué tous un énorme défi lors de l'analyse de ces derniers. L'analyse d'environ deux-cents pages de « textes » qui représentent les données primaires de notre recherche, auxquelles s'ajoutent les données secondaires, n'était pas une tâche facile. Cependant, cette difficulté s'est progressivement atténuée avec l'avancement de l'analyse, la découverte des nouvelles « catégories » et les nombreuses pistes possibles pour développer notre recherche.

²⁰ Nous mentionnons, à ce propos, qu'environ dix entrevues ont été effectuées en arabe, ce qui peut présenter une faiblesse et une limite pour la fidélité aux propos des participants. Cette faiblesse se manifeste dans le risque que la traduction des propos des participants ne soit pas totalement fidèle au sens employé par l'interviewé, et ce malgré notre maîtrise parfaite de la langue arabe (notre langue maternelle). Cependant, nous sommes persuadés que dans tous les cas, nous restons fidèles à l'esprit de l'intervention.

III.3.c. Les données secondaires

L'utilisation des données dites « primaires » ne doit pas faire négliger l'importance du recours aux données « secondaires » qui sont selon Turgeon et Bernatchez « des éléments informatifs rassemblés pour des fins autres que celles pour lesquelles les données ont été recueillies initialement » (Turgeon et Bernatchez, 2003, p. 432). Autrement dit, ces éléments sont des données produites par autrui pour des fins autres que les nôtres, mais qui peuvent servir pour l'exploration préliminaire du sujet d'étude et l'approfondissement de certaines connaissances à propos ce sujet.

À cet égard, nous avons procédé à la collecte de différentes sortes de données « secondaires » provenant de différentes sources pour, d'une part, explorer le sujet de recherche et, d'autre part, avoir une autre perception des aspects liés au sujet étudiés. Ces aspects se diversifient citant à juste titre les données provenant des rapports d'activités et des publications des organismes publiques, des organisations internationales, des articles de presse, des données statistiques mais aussi des recherches universitaires et académiques aussi bien des articles scientifiques reflétant tous le processus de transition démocratique en Tunisie.

Bien qu'elles soient « secondaires », ces données sont fortement utiles pour nous fournir une idée complémentaire sur le sujet en question. Utilisées dans notre analyse, ces données seront à l'appui des données « primaires » collectées lors des entrevues.

III.4. L'analyse des données : donner « sens » aux données

L'analyse des données qualitatives constitue un champ vaste de méthodes qui rassemble une variété d'écoles de pensée, mais aussi une richesse pour les chercheurs en sciences

sociales. Cette analyse permet de passer d'une masse importante de données à une description détaillée du phénomène étudié : « l'analyse qualitative est une activité fascinante. À l'entrée, une masse imposante de données brutes - notes de terrain, transcriptions d'entrevues, documents divers - ; à la sortie, une description et une analyse minutieuses d'un phénomène savamment questionné. » (Paillé, 1994, p.147)

On révèle à ce niveau une complexité due au passage des données brutes à une analyse. Ce passage ne s'échappe pas du dérapage probable dans des interprétations « hasardeuses », des conclusions douteuses ou fausses (Miles, 1979). Il présente d'emblée un défi pour maintenir la fiabilité, la scientificité et la rigueur des résultats de l'analyse.

À cet effet, nous avons confronté l'opération la plus déterminante de la recherche à savoir le don du « sens » et le fait de parler cette masse de données « muettes ». Il s'agit de donner du sens et d'aller « au-delà » des données brutes (Denzin, Lincoln et al., 2005) en analysant le processus cognitif en jeu dans la pensée de l'acteur qui donne sens au monde (démarche cognitiviste) ou par la compréhension de la signification de sens par l'acteur (démarche phénoménologique) (Blais et Martineau, 2006, p. 3).

Cependant, le terme « sens » renvoie à la vieille distinction entre le sens propre et le sens figuré d'un mot, ou encore au sens prédominant à la lecture d'un texte (Sabourin, 2003). C'est ce qui demande une prise en considération particulière de la part du chercheur lors de son analyse pour saisir le sens caché derrière la grande masse des textes des entrevues transcrites.

Toutefois, la collecte et l'analyse des données sont régies par certaines règles et normes d'ordre éthique. Ces normes sont d'une importance primordiale pour la recherche sociale

puisqu'elles englobent l'ensemble de valeurs et principes moraux bâtissant notre relation avec l'autrui. La section suivante décortique ces considérations.

III.5. Considérations éthiques

Dans la recherche sociale, l'éthique questionne le type de relations que nous lions avec la recherche, avec les participants et avec les données (Mucchielli, 2004). Elle représente ainsi « l'ensemble des valeurs et des finalités qui fondent et qui légitiment le métier de chercheur » (Martineau, 2007, p. 74). À ce propos, nous sommes conscients du fait que notre projet de recherche implique plusieurs dilemmes éthiques que nous devons prendre en considération. Nous pouvons qualifier ces normes de normative et réflexive.

III.5.a. Éthique normative

L'éthique normative englobe les aspects procéduraux liés à l'élaboration de la recherche et qui concernent le respect et le bienfait de la personne, l'évaluation des avantages et des risques potentiels, la confidentialité des données recueillies et le consentement libre et éclairé.

Dans cette perspective, notre recherche a fait l'objet d'une évaluation éthique du comité d'éthique de la recherche (CÉR) de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), suite à laquelle, nous avons obtenu un certificat d'éthique (voir Annexe 4). En effet, la demande d'approbation éthique présentée au comité d'éthique de la recherche a contenu un ensemble de réflexions éthiques d'ordre normatif que nous avons pris en considération telle que la garantie d'un risque minimal pour les participants.

Tenant compte du contexte social et politique sensible dans lequel s'intègre notre recherche, nous avons pris en considération le risque potentiel que peut engendrer la participation ou les déclarations de certains participants. C'est pourquoi nous avons opté pour l'anonymat des participants et des organismes qu'ils représentent tout au long de cette recherche. Ceci est pour assurer la sécurité et la protection des participants quant aux éventuels risques par rapport à l'expression et la divulgation de leurs avis ou points de vue ou même par rapport à l'identification des participants et des organisations auxquelles ils appartiennent.

En outre, nous avons garanti le respect de l'autonomie des participants suivant le contenu du consentement libre et éclairé.²¹ Ce dernier stipule que le participant est d'une part libre dans sa décision de participation et des conditions de l'entrevue (enregistrement, heure et lieu) et d'autre part libre dans ses propos et ses avis par rapport au sujet sans aucune influence du chercheur ni par le biais d'une connaissance antérieure ni par la position du chercheur comme expert du sujet.

Enfin, nous avons aussi garanti la confidentialité des données dans leur état brut selon les normes de l'éthique en recherche. À cet égard, et comme le veulent les procédures habituelles, les données sont conservées en toute confidentialité sur l'ordinateur du chercheur dont l'accès est sécurisé par un mot de passe.

²¹ Le consentement libre et éclairé (voir Annexe 3) contient les informations suffisamment claires à propos des objectifs et des fins de la recherche, de la nature de la participation, des risques ou des avantages potentiels, de la liberté du choix de participation, de l'enregistrement ou du retrait en tout temps. Notre rôle est de s'assurer que les participants auront une compréhension suffisante du contexte de la recherche, leur rôle, leur implication, les risques directs ou indirects, et qu'ils sont ainsi volontairement engagés dans la recherche et surtout conscients des conséquences et libres dans leur choix.

III.5.b. Éthique réflexive

L'éthique réflexive repose sur la théorie de la responsabilité : « les acteurs doivent répondre de leurs actions. Ils sont responsables des conséquences de leur agir, car ils commettent des actes qui ont des effets sur les autres » (Harrisson, 2000, p. 48 cité dans Martineau, 2007). Cette éthique suggère des manières de s'interroger et de réfléchir aux pratiques et aux comportements éthiques. Elle s'intéresse notamment au rapport de pouvoir entre le chercheur et les participants à la recherche.

À cet effet, il est important pour notre recherche d'accorder une attention particulière au traitement des personnes avec lesquelles nous avons établi une connaissance antécédente et avec lesquelles nous avons une familiarité. Cette familiarité découle de notre propre expérience professionnelle au sein de l'ONG objet d'étude, en tant que coordonnateur régional pendant environ un an (entre janvier 2012 et janvier 2013). Il faut donc veiller à ce que cette connaissance avec certains participants ne biaise pas leurs propos et n'influence pas ces derniers. On peut penser que notre expérience professionnelle précédente pourrait constituer un obstacle pour déclarer leurs propres avis, ou créer une familiarité exagérée dans leurs traitements du sujet objet d'étude.

Notre responsabilité se situe aussi dans la production d'une connaissance rigoureuse qui respecte les normes et les règles de l'éthique réflexive. Ceci est procuré en respectant les propos et les avis des participants qui seront inclus dans l'analyse en dépit de leur correspondance avec notre avis. Cependant le chercheur doit avoir un sens critique et adopter sa propre posture par rapport au sujet traité sans pour autant que ses sens critiques et postures influencent le traitement des données. Sachant bien que selon le paradigme

constructiviste, la « réalité » est façonnée par un prérequis agissant comme des « lunettes intellectuelles » (Mucchielli, 2004, p. 30), ce qui influencera d'une façon indirecte l'induction analytique chez le chercheur. Un défi et un dilemme qui questionnent aussi bien la responsabilité du chercheur de faire l'équilibre entre ses référentiels et ceux des participants à la recherche et la rigueur scientifique de l'analyse qualitative qui est mise à l'épreuve. Comment s'assurer donc de la fiabilité, la scientificité et la rigueur de l'analyse inductive et la subjectivité intellectuelle du chercheur ? « Il s'agit d'un effort d'interprétation qui se balance entre deux pôles, d'une part, la rigueur de l'objectivité, et, d'autre part, la fécondité de la subjectivité » (Bardin, 1997, cité dans Wanlin, 2007).

C'est en fait l'une des limites méthodologiques de la recherche sociale à laquelle s'ajoutent des limites contextuelles liées au cadre du déroulement de la recherche, qui seront traitées dans la section suivante.

III.6. Quelques limites de la recherche

Les sciences humaines et sociales, comme toute autre « science », ne sont pas à l'abri de certaines limites et contraintes liées aux choix méthodologiques et aux contextes dans lesquelles elles s'élaborent. « La science n'existe pas indépendamment de la société où elle s'élabore. La recherche scientifique est une production humaine inscrite dans un environnement sociale, qui détermine à la fois l'éventail des options disponibles et impose des contraintes quant aux choix entre ces diverses options » (Gingras et Côté 2003, p. 33). Nous répartissons ainsi les limites de notre recherche entre aspects méthodologiques et contextuels.

III.6.a. Les limites méthodologiques

La littérature scientifique nous informe largement sur les limites, les contraintes et les enjeux méthodologiques de la recherche qualitative. Les principales observations tournent autour de la subjectivité, la scientificité et la fiabilité des résultats.

D'abord Groulx souligne que le fait d'« accorder trop d'attention au vécu, au témoignage, à la subjectivité des sujets et à l'authenticité de l'expérience peut masquer les problèmes proprement méthodologiques de la collecte des données et de leur validité et faire croire que la vérité de cette expérience tient entièrement dans son expression » (Groulx, 1997, p. 73). De ce fait, nous sommes appelés à nous doter de la subjectivité des participants et de la nôtre pour construire une « province fine de sens » (*Idem*).

Aussi, l'univers de confiance avec les participants peut neutraliser le discours critique chez le chercheur et rendre difficiles certaines formes de questions. Ceci est particulièrement visible dans le biais de la relation entretenue avec les participants face à laquelle le chercheur doit prendre une position d'équilibre entre la réciprocité, la solidarité et le respect sans oublier d'obéir à certaines normes et règles morales de la communauté scientifique (*op. cit.*, p. 74).

Le chercheur qualitatif est confronté à sa propre « biographie sociale » (Mechanic, 1989, cité dans Groulx, 1997). Celle-ci peut biaiser sa conceptualisation et son organisation des données. Ainsi la sélection de ce qui est et de ce qui n'est pas pertinent reflète une certaine subjectivité de la part du chercheur de ce qu'il désire « savoir » ou au contraire « ignorer » (Gingras et Côté 2003, p. 43).

Tout cela confirme que la recherche qualitative est limitée par la subjectivité du chercheur et des participants. Ceci influe sur la validité scientifique de la recherche qui reste « fragile » et « incertaine » : condition qui demande une démonstration de la crédibilité des découvertes de la part du chercheur dans le but de produire une connaissance « savante » plutôt qu'un discours idéologique (Groulx, 1997).

Dans l'objectif de produire de la connaissance et de l'action, l'alliance de la recherche qualitative et de la recherche sociale, est aussi un terrain miné dans la mesure où elle renvoie à plusieurs paradoxes. Ceci est dû au fait que la recherche qualitative est davantage perçue comme une transposition d'une idéologie et une vision du monde plutôt qu'une méthode de recherche puisque le chercheur se force à mettre en avant « sa vision du monde, ses références théoriques, ses centres d'intérêts et ses schémas de classement » (Mauger, 1989, p. 91 cité dans Groulx, 1997).

Enfin, les recherches qui annoncent l'enthousiasme de produire une connaissance scientifiquement pertinente et socialement utile se heurtent à l'échec de ces objectifs ambitieux étant donné que la recherche est une entreprise incertaine qui peut rarement satisfaire aux exigences de la pratique ou des décideurs ou proposer des solutions utilisables et opérationnelles (Groulx, 1997) surtout dans des contextes fragiles comme le nôtre.

III.6.b. Le contexte tunisien actuel et ses limites

Comme nous l'avons avancé ci-dessus, la recherche sociale ne s'effectue pas indépendamment des contextes social, politique, culturel, historique et autre dans lesquels elle s'élabore. À cet égard, nous devons préciser que le contexte et les circonstances dans

lesquels la recherche a été élaborée sont « exceptionnels ». En effet, la réalité de terrain en Tunisie étant mouvante, imprévisible et incertaine, nos observations et sentiments ont pu nous tromper. Ces circonstances ont pu fausser nos interprétations et produire des résultats contradictoires.

Aussi, étant donné que nous étudions un processus qui est en cours de déroulement (le processus de démocratisation) en plus des manifestations et des répercussions de certaines politiques sur le terrain, nous ne pouvons pas vraiment produire ni des affirmations quant à l'échec ou la réussite de ce processus, ni des jugements ou des évaluations de l'impact de ces politiques sur le plan sociale et politique. À cet effet, nous devons nuancer nos constats et savoir qu'ils ont été produits dans un contexte « exceptionnel » sans tomber dans le relativisme naïf.

En plus, nos résultats sont le produit du sens donné par les acteurs sociaux aux événements actuels. Or; ce sens peut varier d'une personne à une autre, ou même chez la même personne dans des circonstances différentes.

D'autre part, nous tenons aussi compte de l'appartenance au contexte d'étude et de l'engagement social que nous portons envers ce sujet. Ces facteurs peuvent aussi entraîner une certaine « simplification » de la réalité, l'ethnocentrisme ou même la réduction du discours critique chez le chercheur quant aux aspects qui peuvent être pertinents pour un chercheur ou un observateur externe.

En plus, malgré les trois mois passés sur le terrain (du 21 juin jusqu'au 5 septembre 2014), la production « à distance » de ce mémoire, peut constituer une limite du point de vue de l'accès aux données et aux personnes interviewées une fois retourné au Canada. Cette

limite d'accès aux données représente une autre lacune pour notre travail de recherche et dans la collecte des données, car elles ne peuvent pas être vérifiées auprès des participants, ni remplacées en cas de perte d'enregistrements ou au cas où elles ne répondent pas aux objectifs de la recherche.

Aussi, nous mentionnons que la situation sécuritaire fragile a limité nos déplacements dans certaines régions du pays. Nous avons dû annuler ou reporter certaines rencontres. Ces contraintes ont présenté un défi au quotidien lors de la planification de nos activités de recherche en fonction des circonstances sécuritaires et ses répercussions sur le fonctionnement des administrations et des institutions publiques.

Enfin, le contexte politique actuel constitue une lacune supplémentaire à la réalisation de notre mémoire. Le désenchantement politique et la politisation sociale ont eu des impacts sur les propos des participants au moment de la collecte des données et ont parfois provoqué le désintérêt pour la recherche. D'autre part, ces bouleversements ont eu un impact sur notre perception des réalités dans un contexte caractérisé par la multiplication des risques (notamment le terrorisme) qui peuvent affecter d'une façon indirecte notre analyse des données.²²

Mais malgré ce contexte « exceptionnel » et « sensible », nous étions bien accueillis par nos différents participants que nous tenons à remercier pour leurs contributions précieuses et indispensables à la réalisation de cette recherche.

²² Nous mentionnons ici, qu'au moment de la rédaction de ce mémoire, à l'hiver 2015, nous étions affectés par plusieurs événements qui ont touchés la Tunisie, à savoir la multiplication des attentats terroristes dont le dernier a eu lieu au musée national de Bardo.

CHAPITRE IV : PERCEPTIONS DU PROCESSUS DE TRANSITION DÉMOCRATIQUE EN TUNISIE : CARACTÉRISTIQUES ET RÔLES DES ACTEURS ÉTRANGERS

La présentation des résultats collectés représente la première étape dans notre processus d'analyse des données. Dans ce chapitre, il s'agit d'exposer les données collectées après les avoir organisées et catégorisées tout en restant fidèle à la forme narrative d'origine des participants. Il s'agit de privilégier le « sens » donné par les acteurs sociaux à leur réalité et de recueillir leurs perceptions du déroulement des choses. Dans cette perspective, nous mettons l'accent dans ce chapitre sur les perceptions quant au déroulement du processus de transition démocratique ainsi qu' au rôle des organisations internationales dans ce processus à travers les propos des acteurs internes et externes interagissant dans le cadre d'un programme d'appui à la gouvernance locale démocratique mis en œuvre par une ONG internationale.

Nous avons organisé ces résultats selon des thématiques cohérentes dans le but de produire un plus vaste panorama via les différents avis et positions d'une façon harmonieuse et pour faciliter aux lecteurs la compréhension des principales caractéristiques relatives à notre problématique.

IV. 1. Le processus de transition démocratique en Tunisie

Dans cette section, nous explorons les différentes représentations de la transition telles qu'elles sont véhiculées par les personnes interrogées. Ainsi, ce qui nous a été présenté est l'image d'un processus de transition démocratique qui s'annonce long, difficile voire même inachevé. Dans ce dernier, il y a eu certes des avancées et des acquis sur le plan

politique et social qui reste, en revanche, menacé par des risques qui peuvent mener à l'échec de cette expérience transitionnelle, notamment à causes des menaces terroristes successives, dont le dernier été l'attentat terroriste au musée de Bardo, à Tunis en mars 2015.

IV.1.a. Un processus long, difficile et inachevé

La majorité des réponses des participants qui décrivent la transition démocratique en Tunisie s'accordent sur la longue durée, la difficulté et l'inachèvement de cette dernière.

IV.1.a.i. Les phases de la transition

Nous avons recueilli les représentations des différents découpages de la période transitionnelle qui s'étale de 2011 jusqu'à présent. Ces différentes phases marquent des étapes historiques importantes dans le processus de transition démocratique en Tunisie, ainsi que des circonstances et des événements marquants durant ce dernier. À ce propos, on trouve qu'une partie des répondants se réfère à des dates précises qui représentent des phases bien déterminées. À titre d'exemple, le 23 octobre 2011 (date des élections constitutionnelles) ou quelques événements historiques marquants (comme l'assassinat de l'opposant politique Chokri Belaid ou encore l'adoption de la nouvelle constitution en janvier 2014). Ces événements historiques, ont servi de repères pour désigner les différentes phases de la transition.

Dans cette perspective, il nous a été rapporté que la transition se divise en trois phases : à savoir une première phase avant les élections d'octobre 2011, une deuxième phase qui présente la gouvernance de la Troïka et une troisième phase sous la gouvernance d'un

gouvernement de technocrates depuis janvier 2014. C'est ce que nous rapporte cette participante en disant :

On peut identifier différentes phases dans le processus : juste après janvier 2011 et jusqu'à disant le 23 octobre 2011 : c'était une phase vraiment d'espoir, une phase de libération de toutes les énergies, une phase de refondation de l'État et de la société, de refondation des politiques publiques, mais également bien sûr une phase de remise en cause des valeurs et des projets de société. [...] La deuxième phase elle est liée à la période qui a vu la gestion du pays par la troïka, c'est-à-dire par les trois partis qui sont sortis les premiers, qui sont sortis vainqueurs des urnes [...] Là on est en 2014, on est dans une situation de redressement de certain déséquilibre, dérapage, dysfonctionnement, on est dans une période d'opérationnalisation de la constitution, débarrassés des pressions politiques. (E01, 2 juillet 2014)²³

Selon un autre avis, la transition s'est déroulée en deux temps qui se manifestent dans la préparation des institutions de l'État au changement démocratique en premier lieu et la mise en application du changement démocratique à travers les lois et les cadres législatifs en second lieu. Selon cet avis, un participant nous déclare qu'il :

[...] décompose la transition démocratique en deux étapes : la première c'est de s'assurer qu'on ne fait pas marche arrière et là il faut mettre en place tous les garde-fou pour créer un climat favorable à une cohabitation entre les partis politiques, c'est-à-dire un pays multipartis, garantir certaines stabilité des institutions de l'État et créer une dynamique de changement au sein des institutions clés tels que les médias, la justice, la police, ça ce qui peut nous garantir de ne pas rebondir sur une nouvelle dictature. [...] La deuxième étape je pense on n'y est pas encore c'est de mettre les lois et les cadres législatifs d'une vie démocratique, d'une gouvernance démocratique du pays. (E06, 18 juillet 2014)

Cette perception d'une transition qui se déroule à deux niveaux est partagée par plusieurs répondants qui affirment que la Tunisie est actuellement en phase de préparation à une démocratie naissante et qu'elle passera à une véritable démocratie dans une phase ultérieure. Cela confirme selon eux que ce processus est long et qu'il peut continuer pour des années futures.

²³ Pour une liste des participants, de leurs caractéristiques et de leurs identifiants voir l'Annexe 1.

IV.1.a.ii. Un processus long

L'affirmation de la longue durée du processus de transition démocratique en Tunisie a été partagée par plusieurs personnes interviewées. Durant quelques années à quelques décennies, la transition démocratique semble être- selon les participants-un travail de longue haleine dont l'issue est toujours incertaine. Dans ce contexte, une participante nous dit :

Je pense que la période transitoire a pris un peu plus de temps que prévu ce qui nous a mené à cette crainte de l'issue de ce processus. (E12, 30 juillet 2014)

Cet avis est partagé par une autre participante qui croit que la transition ne serait que le début d'un grand chantier qui se poursuit par des réformes institutionnelles et des changements des pratiques.

Pour la transition ... rien n'est joué, c'est le début d'un grand chantier qui se passe au niveau institutionnel, des nouvelles législations en matière de décentralisation, en matière des élections mais aussi c'est le point de départ d'une expérience de comportement des pratiques institutionnelles et tout reste à faire finalement. (E04, 15 juillet 2014)

C'est aussi un processus long qui peut s'étaler sur des décennies « un processus qui demande des années : vingt, trente ou quarante ans » selon l'un de nos participants (E03, 14 juillet 2014), ou une décennie au bout de laquelle la Tunisie aura consolidé une démocratie stable et pérenne selon un autre avis (E16, 4 août 2014).

La période transitoire va durer dix ans donc les prochaines élections et la suivante, donc en tous tout treize ans j'estime à la fin desquels nous aurons une décentralisation totale et effective et une société civile réelle, on aura aussi une justice indépendante et des médias objectifs et transparents et les partis politiques qui ont un poids réel vont rester et le reste vont disparaître, et nous aurons une alternance du pouvoir entre les grands partis politiques. (E16, 4 août 2014)

Ce participant ajoute que le passage vers la démocratie s'effectue à pas lents et qu'il faut encore des années pour s'assurer de l'ancrage du changement démocratique et de l'accumulation des expériences qui constituent, selon lui, le fondement d'une nouvelle démocratie.

C'est aussi un passage obligatoire à une phase d'opérationnalisation et de concrétisation des réformes juridiques et institutionnelles par le passage à un gouvernement élu pour une période de cinq ans. C'est ce qui montre l'importance accordée à ces élections qui constituent, selon nos participants, une étape cruciale et un passage obligatoire vers la deuxième phase de la transition. Ces perceptions justifient le fait de considérer que la transition est toujours en cours de déroulement et que le processus est encore inachevé.

IV.1.a.iii. Une transition inachevée

Plusieurs participants nous ont indiqué que, selon eux, la Tunisie est toujours en voie de transition et que cette étape qu'ils estiment longue est aussi un processus continu. Cependant, cette affirmation n'est pas uniquement liée à la durée du processus, mais aussi aux énormes réformes et aux divers chantiers suspendus.

Dans ce contexte, une participante nous cite l'ensemble des réformes et les institutions qu'il faut mettre en place. Ces réformes sont, selon elle, obligatoires pour remplacer les structures provisoires qui ont assurées jusque-là, la gestion des affaires transitionnelles.

On a compris peut être qu'on tend plutôt vers une transition démocratique et on tend vers la création des institutions démocratiques stables et pérennes, mais rien n'est joué, c'est-à-dire qu'il y a des lois électorales qui se font, il y a des institutions qui doivent se conformer à la lettre et à l'esprit de la constitution démocratique et égalitaire. (E04, 15 juillet 2014)

D'autre part, une partie des participants insistent sur le fait que la transition doit également se dérouler au niveau local, par référence aux réformes qu'il faut instaurer au niveau des

régions et des communes. C'est dans cette perspective qu'un participant nous déclare que la transition serait selon lui encore inachevée et en attente de l'accomplissement de la décentralisation qui favorise l'autonomie des pouvoirs locaux. Ces conditions sont pour lui essentielles pour accompagner le processus de démocratisation locale. Selon ce participant:

[L]a démocratisation ne s'arrête pas à l'échelle nationale elle doit être ancrée à une échelle territoriale plus détaillée, la région la commune [...] Nous sommes convaincus que la transition ne peut être complète et ne peut être totale que si elle aborde aussi la dimension locale. (E02, 8 juillet 2014)

Ces affirmations indiquent implicitement que, selon les personnes interrogées, la transition démocratique en Tunisie s'est déroulée à deux niveaux ; un niveau national qui a primé et un niveau local qui est encore en attente ou qui reste marginalisé par rapport aux préoccupations et à l'attention médiatique, politique ou populaire. La déclaration de cet interlocuteur clarifie cette idée, selon lui :

D'une façon générale lorsqu'on parle de démocratisation ou transition politique importante l'effort ou l'attention que ce soit médiatique ou politique ou de la population se focalise généralement et principalement sur la question nationale, [...] très peu d'attention est accordée à la question locale, qui est souvent mise au second plan des préoccupations. (E02, 8 juillet 2014)

Si certains répondants considèrent que l'achèvement de la transition est lié aux réformes et aux chantiers suspendus, d'autres pensent que les prochaines élections - qui ont eu lieu à la fin de l'année 2014 - mettront fin à la période de transition. En contrepartie, d'autres personnes rencontrées vont plus loin et considèrent que la transition se perpétuera jusqu'à ce qu'il y ait un ancrage et une accumulation des expériences démocratiques et des bonnes pratiques.

Mais ce passage d'un régime totalitaire à un régime démocratique ne sera pas une tâche facile selon les différents avis collectés. En effet, il présume un passage risqué et menacé dans lequel tout dérapage peut mener à l'échec de tout le processus.

IV.1.a.iv. Une transition difficile

Certains participants qualifient le passage vers une démocratie en Tunisie de passage difficile, impossible ou même utopique. Pour illustrer cette difficulté, nos répondants ont employé plusieurs termes et ont utilisé plusieurs comparaisons. Parmi ces comparaisons, l'un de nos répondants a choisi de mettre en opposition deux projets contradictoires, dont l'un est difficile et l'autre est facile. Il s'agissait d'un projet de construction de la démocratie contre un projet de destruction.

Comme vous savez, pour arrêter un processus c'est facile, il y a des gens, des casseurs qui vont essayer de casser le processus et ce n'est pas facile de construire, construire c'est très difficile ... on a réussi dans certaines mesures pour assurer la construction du processus mais pour l'arrêter il suffit de rien du tout. (E02, 8 juillet 2014)

Les personnes interrogées dépeignent donc une transition difficile dans un contexte ardue caractérisé par des imprévisions et des changements perpétuels et inattendus. L'ensemble peut mener à l'échec de tout le processus et au retour à la dictature selon ces derniers. C'est aussi ce qui explique la crainte et le scepticisme que nous exprime cette participante en disant :

On croyait qu'en 2014, la Tunisie sera beaucoup mieux qu'en 2011, mais malheureusement la situation ne cesse de s'aggraver, et la vision est sombre et floue. (E12, 30 juillet 2014)

Pour conclure, nos répondants nous ont présenté le processus de transition démocratique en Tunisie comme un processus long et inachevé fait de plusieurs phases. Ils nous ont aussi présenté ce processus comme s'il s'agissait d'un passage difficile qui, malgré certaines

réussites, reste toujours menacé par des risques allant jusqu'à la destruction de tout le processus.

La transition démocratique en Tunisie elle est en cours de déroulement elle est porteuse d'espoirs et de progrès mais elle est encore exposé à beaucoup de risques (E01, 2 juillet 2014).

Ceci nous mène à exposer les différentes avancées enregistrées notamment sur le plan politique, social, institutionnel ou juridique, mais aussi les risques auxquels le processus de transition est exposé selon les différentes perceptions de nos répondants.

IV.1.b. Les acquis d'un processus exemplaire

Les perceptions d'une partie des répondants quant à la « réussite » du processus, ont été fondées sur une comparaison avec d'autres expériences similaires dans les pays du printemps arabe. Elles se sont basées, en outre, sur l'ensemble des acquis (politiques, sociaux, institutionnels et législatifs) que ces répondants pensent avoir réalisés pendant la période de transition démocratique jugée « exemplaire » selon leurs avis.

En effet, la trajectoire transitionnelle en Tunisie semble être un modèle à suivre pour les pays du monde arabe, mais aussi pour le monde entier. C'est ce que nous révèlent quelques participants qui ont choisi d'exprimer la réussite du processus de transition en Tunisie en faisant des comparaisons avec d'autres modèles de transitions dans les pays voisins. C'est dans ce contexte que ces deux personnes interrogées nous ont dit :

La transition démocratique en Tunisie est un exemple relativement singulier par rapport aux autres modèles de transition dans les pays du printemps arabe...la situation de la Tunisie est de loin meilleure de celle des pays voisins. (E06, 18 juillet 2014).

Selon mon avis la Tunisie sera un modèle non seulement pour le monde arabe et musulman mais aussi pour les autres expériences humaines. (E16, 4 août 2014).

D'autre part, et dans le but de témoigner de la réussite du processus, les répondants nous ont rapporté un ensemble d'acquis qu'ils pensent avoir obtenus durant cette période de transition. Ces acquis peuvent être classés en quatre catégories à savoir des acquis politiques, sociaux, institutionnels et juridiques.

IV.1.b.i. Les acquis politiques : les élections libres et la culture de dialogue

Selon plusieurs avis collectés auprès des répondants, la liberté et l'ouverture de l'espace politique représentent les plus grands acquis enregistrés durant la période de transition démocratique en Tunisie. En effet, ces interlocuteurs ont fait référence, entre autres, aux élections qu'a connues le pays durant cette période. Ces personnes, qualifient ces élections de libres, pacifiques et transparentes. Pour eux, les élections se sont déroulées en bonnes conditions et ont été acceptées par la population.

D'après un autre avis, l'acquis politique le plus signifiant est la culture de dialogue national. Ce dialogue a été tenu entre les différents acteurs nationaux et les forces politiques et a caractérisé le déroulement du processus transitionnel permettant ainsi de surmonter des moments de crise et de trouver des solutions consensuelles:

Nous instaurons des traditions plus importantes de concertation, de dialogue et la participation de tous les acteurs nationaux [...] Il y a un changement qui est en cours et une construction qui se fait sans exclusion, et il y a une élite politique et des compétences nationales [...] on a pu surmonter les difficultés et on les a trouvées des solutions en concertation. (E16, 4 août 2014).

Dans cette perspective, d'autres personnes interrogées ont évoqué le changement d'attitude et la volonté politique comme étant l'un des acquis politiques de la transition. Selon elles, l'incitation au changement démocratique et l'appui aux réformes et à la liberté par les hautes sphères politiques de l'État témoignent, tous deux, une véritable avancée vers la démocratie.

En continuité avec cet avis, les participants pensent que l'ouverture de l'espace politique a fortement contribué à l'épanouissement social et à la liberté d'expression. C'est ce qui reflète le gain des acquis sociaux dans cette période de transition.

IV.1.b.ii. Les acquis sociaux : la liberté d'expression et l'activisme civique

Plusieurs participants partagent largement le fait que l'acquisition des libertés est une grande réussite pour le processus de transition en Tunisie. Cette dernière se manifeste, selon eux, dans la liberté d'expression, la liberté de manifester et la liberté de l'action civile à travers l'activisme de la société civile ainsi que sa montée en force dans la scène sociale et politique.

[...] cette phase était aussi marquée par une aspiration à la liberté, à la liberté d'expression, à la liberté de création, à la liberté d'association. (E01, 2 juillet 2014)

Cependant, en parlant des libertés, les répondants se réfèrent souvent à la période pré-révolution ou la période de l'ancien régime pour témoigner ce grand changement apporté par la révolution.

Il n'y avait pas du tout une marge de liberté pour l'expression, la presse, le cinéma, tous modes d'expression confondus et la révolution elle a définitivement, j'espère, libéré le droit à l'expression. (E04, 15 juillet 2014)

En fait, les personnes interrogées pensent qu'il y a eu une libération en matière de lois et de cadre juridique face à laquelle il y a eu une expansion remarquable dans le champ associatif et l'activisme civique. Cette expansion se manifeste aussi bien en terme quantitatifs que qualitatifs nous disent plusieurs personnes interrogées. Ces éléments s'expliquent en deux volets : d'une part, le nombre des associations a connu un dédoublement et d'autre part, la société civile a démontré une capacité à débloquent des situations politiques et peser comme une force déterminante. C'est ce qui nous a été

rapporté par des activistes de la société civile ou des experts que nous avons rencontrés avec une certaine nuance et du relativisme, mais aussi une référence à l'époque antécédente.

Avant il y avait seulement quelques associations qui font partie du parti unique dans le pays qui travaillaient pour le profit de ce parti ...après la révolution on a vu des nouvelles associations émergentes, des associations qui veulent donner le plus pour le bien du pays dans tous les domaines économiques, sociales, culturels. (E09, 22 juillet 2014)

[...] La plus grande preuve de ce changement c'est le nombre des associations créées depuis 2011, de huit milles et quelques, aujourd'hui on parle de 17 milles associations en Tunisie, et ça montre un grand changement dans la manière de penser des gens, d'un citoyen ordinaire à un citoyen actif. (E15 le 1 août 2014).

En effet le deuxième interlocuteur fait référence à une nouvelle culture citoyenne qui témoigne d'une implication dans les affaires sociales et politiques. Dans ce même ordre d'idées, une experte souligne l'importance de l'implication de la société civile comme un acteur déterminant sur le plan social et politique. Elle pense que l'émergence de la société civile est l'acquis le plus important de la révolution.

Le plus important, je pense, c'est l'implication de la société civile et de tous les citoyens et j'insiste sur la société civile parce que je pense que c'est ce qu'on a gagné dans cette révolution (E04, 15 juillet 2014).

Cette participante rajoute que la société civile a participé à des grands chantiers de la transition et au déblocage de la situation politique dans le pays, elle considère ainsi que :

L'apport de la société civile que ce soit à travers le syndicat, l'UGTT, le patronat, l'ordre des avocats, la ligue des droits de l'Homme ce sont des acteurs civils et qui ont permis de débloquer une situation politique et ont pu faciliter l'adoption d'un texte constitutionnel qui est jugé acceptable de la part des citoyens tunisiens. (E04, 15 juillet 2014)

La référence à l'ouverture de l'espace politique, décrite par les participants, comme un facteur de l'épanouissement social, nous mène à exposer ce que représente pour eux cet ensemble de réformes juridiques.

IV.1.b.iii. Les réformes juridiques et la nouvelle constitution

Les réformes juridiques dont principalement la nouvelle constitution, ont surgi à plusieurs reprises dans les propos des interlocuteurs comme étant l'un des résultats palpables du processus de la transition et une source de fierté par rapport aux autres expériences transitoires dans les pays voisins. C'est ce dont nous informe ce député de l'assemblée nationale constituante :

Nous avons une constitution et nous pouvons en être fières, une constitution à la hauteur des attentes non seulement sur le plan national mais aussi par rapport aux autres expériences transitoires. (E16, 4 août 2014)

Cependant, l'adoption de la nouvelle constitution est perçue avec une certaine prudence et modération. Ceci est apparu chez un autre groupe de répondants qui reconnaissent l'insuffisance de cet acquis pour garantir le passage vers la démocratie. Comme l'évoque une participante qui pense que l'adoption de la nouvelle constitution :

[...] est un acquis, mais ce n'est pas suffisant, parce qu'une constitution n'est pas à elle seule garante qu'on va aboutir à un régime démocratique et de réussir notre transition démocratique. (E04, 15 juillet 2014)

Ce fait ne nie pas le grand apport de la nouvelle constitution, selon cette experte en droit constitutionnel, qui confirme que grâce à cette constitution on tend vers une transition démocratique. Elle met l'accent sur le fait qu'elle doutait, avant de la voir adoptée en janvier 2014, d'utiliser le terme de transition démocratique parce que l'issue était très incertaine.

D'autres participants ont évoqué plusieurs éléments dans cette nouvelle constitution. Ces derniers représentent, selon eux, des avancées en matière juridique et constitutionnelle.

À ce propos, la nouvelle constitution paraît, aux yeux des participants, une constitution égalitaire qui pose les jalons d'une démocratie. Elle paraît aussi une constitution qui fait

l'équilibre entre l'ancrage identitaire et l'ouverture sur les valeurs universelles des droits humains : en tout, une constitution caractérisée par un processus consensuel et participatif lors de sa rédaction.

Toutefois ces éléments ne doivent pas cacher, certaines faiblesses que plusieurs interlocuteurs nous ont rapportées comme la longue durée pour l'adoption de cette constitution ainsi que les conflits et les débats politiques qui ont teinté la période de la rédaction de cette dernière.

Mais l'apport le plus innovant et l'avancée la plus remarquable dans ce texte constitutionnel, est, selon une experte en droit constitutionnel interviewée, le Chapitre sept relatif aux pouvoirs locaux qui porte beaucoup de principes sur la décentralisation et la participation citoyenne aux affaires locales. Dans ce contexte, cette interlocutrice compare les deux textes de lois à savoir celui de 1959 et celui de 2014 en ce qui concerne le pouvoir local. Elle déclare que :

Avoir un chapitre intitulé autorités locales, le pouvoir local c'est déjà une avancée affirmée parce que ça véhicule l'idée que le local est désormais un pouvoir et ça n'a rien à voir et ça tranche à la situation antérieure c'est-à-dire le texte de 1959 qui ne prévoyait qu'une seule disposition l'article 71 et qui est très lacunaire et très bref. (E04, 15 juillet 2014)

À ces réformes juridiques et constitutionnelles s'ajoutent d'autres formes de réformes d'ordre institutionnelles que les répondants ont évoqué comme des acquis de la transition, des garants de l'indépendance et de la transparence de l'appareil étatique.

IV.1.b.iv. Les réformes institutionnelles

Selon plusieurs avis collectés, la mise en place d'un ensemble d'institutions transitionnelles pour gérer des dossiers relatifs à la transition, tels que la justice transitionnelle, la loi électorale ainsi que les médias, représente un acquis pour la période de la transition.

Toutefois, nos participants pensent qu'il faut préserver et reproduire ces institutions dans des structures pérennes et stables. À ce propos, ce participant, membre d'une association locale, nous cite :

[...] les institutions transitoires comme la HAICA (haute autorité indépendante de la communication audiovisuelle), l'ISIE (instance supérieure indépendante des élections), qui sont des institutions qui doivent continuer leurs missions, pour assurer la durabilité entre 2011 et 2014 et le cumul des expériences qui est bénéfique. [...] la commission de la dignité qui malgré sa méthode de travail un peu centralisé reste une instance importante pour la gestion de la justice transitionnelle. (E15, 1 août 2014)

D'autres considèrent que l'administration tunisienne a contribué à la réussite du processus de transition et qu'elle était un acteur déterminant dans ce processus en assurant la stabilité des institutions étatiques surtout en période de révolution.

L'administration publique a protégé l'existence de l'État surtout pour la période de la révolution jusqu'aux élections ou jusqu'au 22 Novembre 2011 la date du commencement des travaux de l'assemblée nationale constituante. (E16, 4 août 2014)

C'est aussi grâce à l'administration publique qu'on a évité le chaos et le vide institutionnel, nous dit un autre participant qui souligne l'importance du rôle des délégations spéciales, au niveau des municipalités, dans le maintien des services municipaux.

Enfin, cet ensemble de réussites citées ci-dessus par une partie des répondants ne cache pas les risques ou les défaillances qui menacent selon d'autres avis la réussite du processus de transition. À ce propos, plusieurs répondants pensent que malgré ces réussites, il y a eu beaucoup de « maladroites » sur plusieurs plans et qui peuvent empêcher le passage vers la démocratie ou conduire à une nouvelle dictature et faire échouer tout le processus.

IV.1.c. Les risques et les faiblesses qui menacent le processus

Dans cette section nous exposons les risques et les faiblesses qui menacent, selon les participants à la recherche, la réussite du processus de transition. Il s'agit des facteurs exogènes ou les menaces extérieures et qui sont liés au contexte supranational et des facteurs endogènes ou les faiblesses internes liés au fonctionnement et aux dynamiques sociétales, politiques et autres. Ces facteurs résument en gros les perceptions des différents participants des risques et faiblesses qui ont caractérisé la période de transition.

IV.1.c.i. Le terrorisme qui menace la stabilité dans la région

Le terme de terrorisme a été pleinement évoqué dans les propos de nos participants quant aux risques qui menacent la réussite de la transition démocratique en Tunisie. En effet, indépendamment des causes et des circonstances ou même de la définition que donnent ces répondants à ce mot, ce dernier a été employé par la grande majorité des participants pour désigner un risque qui menace non seulement la Tunisie et le processus de transition démocratique mais aussi la région entière. À ce propos, ce répondant nous informe que selon lui :

Le plus grand problème c'est le terrorisme, c'est le problème numéro un et qui n'est pas un produit tunisien seulement, mais c'est un problème supranational et mondial. (E16, 4 août 2014).

Ce phénomène jugé « nouveau » pour la Tunisie, selon l'expression de l'un de nos participants, est aussi qualifié de « point noir » de la transition démocratique selon un autre avis qui considère que ce problème menace la stabilité et la sécurité dans le pays ainsi que la transition vers une nouvelle démocratie.

D'autre part, les répondants focalisent aussi sur les facteurs internes liés à la gestion de la période transition. Ceci est pour désigner les dysfonctionnements et les faiblesses qui ont caractérisé cette période à savoir la mauvaise gestion, le manque de compétence de la classe politique, la dépendance de la société civile et les conflits sociaux.

IV.1.c.ii. Une mauvaise gestion de la période transitoire

Plusieurs répondants ont évoqué la mauvaise gestion qui a caractérisé la période de gouverne de la « Troïka » comme étant l'un des facteurs qui ont mené, selon eux, à une situation chaotique sur le plan administratif, sécuritaire, et social dans le pays. À ce propos, une participante qualifie la période de la « Troïka », comme :

La période qui a vu la gestion du pays par la troïka, cette période a été marquée je pense, à la fois par des avancées positives mais elle a été aussi marquée par un certain nombre de dérapages et de disfonctionnements. (E01, 2 juillet 2014)

Dans ce même contexte, un autre participant qui occupe un poste administratif dans une municipalité, fait le lien entre cette mauvaise gestion du processus de la transition sur le plan national, le rendement de l'administration publique et la qualité des services fournis aux citoyens. Il juge ainsi la situation par le « grand chaos » et explique que cette période était caractérisée par :

[...] le non-respect des lois, le désintérêt ou le désenchantement administratif, les rapports hiérarchiques dans l'administration n'existent plus dans l'administration en général, même au niveau de l'administration centrale à Tunis. (E07, 21 juillet 2014)

Mais la responsabilité de cette situation chaotique ne revient pas seulement au gouvernement au pouvoir, selon d'autres avis. Elle se fonde essentiellement sur des réflexes et des pratiques bureaucratiques anciennes enracinées depuis longtemps dans le fonctionnement de l'appareil administratif public et une sorte de résistance au changement

et un manque d'expérience partagé entre les différents acteurs intervenant dans le déroulement du processus de transition démocratique à savoir la classe politique, la société civile, les acteurs locaux et les citoyens.

Dans cette perspective, nous verrons comment ces différents acteurs partagent la responsabilité du dysfonctionnement à différentes échelles et en quoi ce dysfonctionnement peut menacer la réussite du processus de la transition démocratique selon quelques répondants.

IV.1.c.iii. Une classe politique peu compétente

Certains participants accordent une grande responsabilité à la classe politique dans le dysfonctionnement du processus de transition. Cette responsabilité se manifeste tant dans leur manque d'expérience, leur incompétence et l'absence d'une vision stratégique qui peut guider le pays sur la voie de la transition. Dans ce contexte, un interviewé nous dit que la classe politique actuelle n'est pas capable de mener la situation et la période de transition :

[...] on n'a pas aujourd'hui une classe politique de ce qu'on attend d'eux... ce qui manque un peu une classe politique capable de mener le pays vers ... d'ailleurs maintenant suite à chaque problème politique les gens réclament un gouvernement de technocrates pour dire que les gens de la politique ne sont pas totalement aptes pour la conduite du pays. (E02, 8 juillet 2014)

En effet, la pluralité et l'ouverture de l'espace politique qui caractérisent la scène politique depuis 2011 ne reflètent pas le bon déroulement du processus puisque la majorité des partis politiques n'ont pas de programmes et de visions, selon ce même participant qui rajoute :

Il n'a pas de programmes [...] les réactions ne vont pas de pair avec ce qu'on attend d'un parti, par exemple tu trouves un parti de gauche qui prend la direction du droite et vice versa [...] Il n'y a pas une maturité, il n'y a pas de gens, il n'y a pas une classe politique avant de parler de maturité, la classe politique n'existe pas...c'est pourquoi on voit toujours les mêmes têtes qui ne sont pas informées ... c'est assez problématique ... il faut des décennies de travail. (E02, 8 juillet 2014)

Dans cette même perspective, une autre participante nous informe que la classe politique tunisienne est peu informée, peu compétente et qu'elle doit procéder à une restructuration et une formation continue des acteurs politiques pour répondre aux exigences de cette période.

Cette situation d'incompétence et de manque de stratégies voire de programmes a produit chez les citoyens un certain désenchantement et un manque de confiance envers la politique selon un participant, expert engagé par l'ONG qui explique que les jeunes sont de plus en plus désintéressés par la question politique :

Les jeunes croient de moins en moins à la politique... Il y a un désintérêt général auprès de beaucoup de la population jeune qui ne croient pas à la politique, qui ne croient pas aux programmes des partis politiques [...] les leaders tunisiens de la politique n'ont pas une grande expérience dans le dialogue avec les jeunes [...] les jeunes sont souvent rejetés par les partis politiques ou ont du mal à s'investir dans ces partis. (E05, 17 juillet 2014)

D'autre part, certains participants expliquent le dysfonctionnement par la forte bipolarisation politique entre deux projets sociétaux. Ceci a provoqué une situation de crise et de conflits perpétuels d'origine politique dont les répercussions sont sociales.

IV.1.c.iv. Des conflits sociaux de toutes sortes

Selon d'autres répondants, la période de transition démocratique en Tunisie a surgi plusieurs formes de conflits sociaux qui ont été cachés. Ces conflits sont relatifs aux débats autour de deux projets de société qui ont produit une politisation de la société et une bipolarisation sociale, d'après les avis collectés.

D'une part, la période de transition démocratique a produit une politisation de la société qui était longtemps apolitique et qui est désormais fortement impliquée dans des conflits politiques entre deux projets antagonistes. C'est ce que nous confirme cette participante :

Il y a eu une forte bipolarisation de la société entre deux camps qui se déchirent [...] c'est-à-dire la bipolarisation on la voyait entre les modernistes, les conservateurs, les deux options de quelle société dans laquelle on veut vivre. (E04, 15 juillet 2014)

Cette bipolarisation politique autour des deux projets de société a produit une remise en question de certains acquis et formes de liberté selon une autre participante. Parmi ces acquis qui ont été largement repris dans les débats et les propos des participants, on trouve l'égalité entre les hommes et les femmes et les libertés des femmes :

Par rapport à la question d'égalité Homme Femme, également il y a énormément d'enjeux depuis le 14 Janvier 2011, il y a eu une remise en question de plusieurs acquis qui sont considérés comme des acquis au passé, mais on s'est aperçue avec le temps qu'ils sont fragiles...donc il y a une remise en question de ces droits et notamment des principes d'égalité entre homme et femme dans la sphère publique et privée. (E01, 2 juillet 2014)

C'est ce dont témoigne une autre participante, qui représente un organisme public de défense des droits de la femme et qui ajoute que l'égalité entre hommes et femmes a été considérée longtemps comme un acquis. Mais que cette égalité a servi uniquement de « vitrine » politique pour l'ancien régime qui instrumentalisait les droits de femmes et imposait un « féminisme d'État ». Ce dernier s'est réalisé en dépit des réalités sociales révélées après la révolution qui ont dévoilé une « Haine » de la femme selon les expressions de cette participante (E11, 24 juillet 2014)²⁴.

D'autre part, plusieurs répondants ont fait référence au manque du civisme pour expliquer les conflits sociaux durant la période de transition démocratique. C'est ce qui explique, selon eux, l'abus de liberté ou l'exagération dans l'utilisation des droits dans le contexte actuel. Dans cette perspective, un responsable municipal nous informe que :

²⁴ Conformément au choix de la participante, cette entrevue n'a pas été enregistrée. On se base ici sur les prises de note.

Le citoyen est devenu difficile à gérer [...] même s'il ne respecte pas la loi, il a dans l'esprit que grâce à la révolution il peut tout faire, même s'il a tort [...] les citoyens disent, que tout a changé, et ce n'est plus l'époque d[un] président déchu] Ben Ali, et qu'ils ont le droit, et ils nous accusent d'être encore sous le système de Ben Ali. (E07, 21 juillet 2014)

D'autres expliquent ce changement d'attitude par le changement brusque de la situation et par le manque de confiance dans les institutions publiques et l'appareil étatique hérités de l'époque de l'ancien régime. Ce qui demande, selon eux, un peu plus de temps pour rétablir une confiance réciproque.

La question de la citoyenneté et du civisme nous renvoie à un autre élément évoqué par nos répondants. Il s'agit du rôle de la société civile qui a été aussi critiqué par quelques participants. En effet, ils considèrent ce rôle comme l'une des faiblesses relatives au déroulement du processus de transition en Tunisie. Ces personnes pensent que la société civile tunisienne est politisée, dépendante et peu compétente.

IV.1.c.v. Une société civile dépendante, politisée et peu expérimentée

À l'encontre des avis qui reconnaissent le rôle déterminant des composantes de la société civile dans le déblocage des situation de crise durant la période de transition, d'autres personnes interrogées s'opposent à ces avis et mettent l'accent sur la faible contribution de ces différentes composants de la société civile durant la période de transition, leur dépendance aux financements étrangers, leur politisation ainsi que leur manque d'expérience.

Dans ce contexte, un participant nous explique que l'expansion, en terme quantitatif, n'est pas synonyme de l'activisme associatif et que ça ne reflète pas la réalité de la société civile qui est fortement dépendante des financements étrangers. C'est ce qui explique, selon lui, la disparition de plusieurs associations suite à la fin de financement :

Il y a plusieurs associations qui n'ont pas pu dépasser les problèmes financiers, ils ont abandonnés ou disparus [...] C'est le plus grand problème qui menace les associations, le financement étranger va disparaître, et le financement public connaît plusieurs problèmes et il est très faible [...] ce problème de dépendance au financement étranger menace l'existence et la présence des associations. (E15, 1 août 2014)

Mais la dépendance n'est pas uniquement financière, nous dit une jeune activiste qui met l'accent sur la dépendance aux stratégies et aux programmes des organisations internationales. C'est ce qui représente, pour elle, une autre contrainte qui limite la contribution réelle de certaines associations locales.

La majorité des associations n'ont pas une vision ou une stratégie d'action pour l'année prochaine [...] les associations sont plutôt dépendante des organisations que de leurs propres stratégies. (E12, 30 juillet 2014)

En outre, la question du financement et la relation avec les organisations internationales ont été les sources de critique par quelques participants qui accusent les associations pour leur corruption et leur mauvaise gestion des fonds. Ce qui a un impact négatif sur la durabilité des projets et le travail associatif, selon cet avis :

L'aspect négatif du travail associatif est là je vais être sincère avec vous, le travail associatif est devenu plus une entreprise à but lucratif, ce qui manifeste dans les projets qui n'ont aucun impact et qui disparaissent avec la fin des fonds, il y a des associations qui ont un lien d'entrepreneuriat avec quelques bailleurs de fonds ou pour des grandes ONG internationales, ils ont accès aux financement par des méthodes discrètes dont l'impact des projets ne dure pas. (E15, 1 août 2014)

D'autre part, plusieurs intervenants insistent sur la politisation de la société civile qui est, pour eux, un élément contraignant et un mauvais signe pour la démocratie selon l'avis d'une activiste. Cependant, un autre participant différencie politisation et partisanerie. Il définit la politisation comme un fait naturel considérant les circonstances et le contexte politique alors qu'il présente la partisanerie comme un signe de dépendance aux agendas et intérêts politiques d'un parti :

Il y a une grande différence entre la politisation et la partisanerie, en fait tous proviennent de la politique, mais il y a une différence entre faire la politique et être partisan, il y a une différence entre une association qui fait un projet sur la citoyenneté et une association qui travaille pour le compte et l'intérêt d'un parti politique, donc une différence entre une association partisane et une association politisée. (E15, 1 août 2014)

Aussi, d'autres participants ont évoqué le manque d'expériences de certaines associations locales qui manquaient de stratégies et de créativité. Ce manque d'expérience s'explique, selon eux, par l'absence de la culture et des traditions citoyennes pendant l'époque qui précède la révolution.

La deuxième cause c'est l'absence du sens et de la culture du volontariat [...] les gens ne sont pas prêts à passer une seule journée sans avoir un revenu en contrepartie. (E15, 1 août 2014)

Pour conclure, nos participants pensent que les associations font face à des difficultés énormes tels que le manque d'expérience et la faiblesse des capacités managériales et des ressources humaines et financières. Ces difficultés contraignent la contribution des associations au développement local selon des acteurs locaux qu'on a interrogés. C'est ce qui nous renvoie à exposer les difficultés que les villes tunisiennes affrontent selon nos répondants.

IV.1.c.vi. Des villes en difficultés

Plusieurs participants s'accordent sur le fait que la transition démocratique en Tunisie depuis 2011 a privilégié, au premier plan, la question nationale au détriment de la question locale. Cette dernière a été mise en deuxième plan ou encore reportée à une phase ultérieure indéfinie. C'est ce qui explique, selon eux, les difficultés énormes auxquelles font face les villes tunisiennes durant la période de transition.

Dans ce contexte, une participante nous dit que la transition a favorisé la question nationale au détriment de l'échelle locale « marginalisée », ce qui est considéré paradoxal selon notre interlocutrice:

C'est une transition qui a marginalisé le local, parce que l'intérêt de l'opinion publique, l'intérêt était surtout de focaliser sur le national, les élections d'une assemblée nationale constituante, c'est le national et puis quand il était question d'élaborer un nouveau cadre, de préparer les élections, la priorité est donnée aux élections législatives et présidentielle de 2014, mais c'est vrai que le local de point de vue texte et de point de vue dynamique il est resté fortement marginalisé, moi je l'appelle le parent pauvre de la transition et c'est paradoxal, moi je trouve que c'est paradoxal, pourquoi, parce que n'oublions pas que les manifestations qui ont eu lieu un peu partout en Tunisie, bon c'est vrai au départ Sidi Bouzid, Kasserine et tout, mais un peu partout dans les quartiers des grandes villes et tout, et la revendication c'est le développement, c'est le vécu des gens, c'est des gens qui veulent un cadre de vie meilleur, et des opportunités plus, donc en principe, c'est le local qui va primer, l'intérêt pour le local et pour l'améliorer aurait dû primer, mais justement la transition s'est passée autrement, on a privilégié les hautes sphères politiques et on a un peu laissé de côté le local. (E04, 15 juillet 2014)

En effet, les répondants pensent que les causes de la situation chaotique au niveau des villes est l'absence des structures stables responsables de la gestion des affaires locales. C'est dans cette perspective que certains participants ont évoqué la question de légitimité des « délégations spéciales » comme étant le premier problème contraignant pour le développement et la stabilité des villes en phase de transition. C'est ce que nous explique le participant qui dit:

[...] les délégations spéciales c'était chaotique, leur manque de légitimité, elles ne sont pas élues, elles sont dépourvues de moyens et de crédibilité... il fallait peut être rétablir la crédibilité par le local. (E06, 18 juillet 2014)

Cet avis est partagé par un autre participant qui pense qu'il faut organiser les élections municipales pour rétablir la légitimité de ces structures provisoires mais aussi pour concrétiser la démocratie à l'échelle locale :

Les élections municipales n'ont pas pu être réalisées au départ, donc on a mis en place des délégations spéciales comme solution provisoire par consensus, mais ce consensus, ce

mode de nomination a perduré plus de trois ans, donc on attend la concrétisation de la démocratie à l'échelle locale à travers les élections. [...] On n'a aucune visibilité sur les élections municipales, il n'y a aucune date avancée pour les élections locales ça sera très difficile de les faire en 2015, ça fait une très longue période [...] Ça pose un problème de légitimité des personnes responsables des affaires municipales, c'est clair et net. (E02, 8 juillet 2014)

D'autre part, l'absence des structures stables et élues dans les villes a produit, selon un responsable municipale interviewé, une situation difficile à gérer face aux revendications sociales. À cet effet, ce responsable témoigne que :

On travaille dans un contexte très difficile avec ce changement de mentalité du citoyen qui se croit toujours victime et qu'il a droit et qu'on doit lui fournir le service même s'il ne respecte pas la loi. (E07, 21 juillet 2014)

En effet, ces répondants expliquent, de différentes manières, cette situation difficile au niveau des villes : d'une part une partie des répondants l'explique par le manque d'expérience et de capacité des membres des délégations spéciales face à la gestion des situations de crise et de conflits, d'autres intervenants l'expliquent par les difficultés financières et l'endettement que connaissent les municipalités tunisiennes depuis la révolution.

Cet ensemble d'éléments exposés ci-dessus représentent les diverses perceptions des participants à la recherche quant au déroulement du processus de transition démocratique en Tunisie depuis 2011. D'après ces divers avis, le processus de transition démocratique en Tunisie est un processus long, difficile et inachevé. Il est caractérisé par un ensemble d'avancées et d'acquis politiques, sociaux, législatifs et institutionnels qui restent, en revanche, menacés par des risques externes liés aux menaces terroristes. Auxquels s'ajoutent des dysfonctionnements et des faiblesses internes liées à la mauvaise gestion du

processus de transition et à l'incompétence de la classe politique, de la société civile et des acteurs locaux dans la gestion des situations de crises et de conflits.

Il convient maintenant d'exposer les avis de nos participants par rapport au rôle des acteurs externes dans la démocratisation, à travers l'expérience de nos participants dans le cadre du programme d'appui à démocratie locale, mis en œuvre par l'ONG, cas de notre étude.

IV.2. Le rôle des organisations internationales dans la transition

Dans cette section, nous essayons d'exposer les perceptions de différents répondants (représentants de l'ONG internationale, ses partenaires nationaux et locaux, et ses différents bénéficiaires)²⁵ quant au rôle des acteurs externes dans le processus de transition démocratique en Tunisie et dans la démocratisation de ce pays. Bien que nous ayons pris le cas d'une ONG étrangère opérant en Tunisie depuis 2011, l'ensemble des avis exposés ci-après ne représentent pas un jugement de la réussite ou de l'échec du travail de cette organisation. Aussi, ces participants ont témoigné de leurs propres expériences qui ne se délimitent pas à celle avec l'ONG mais évoquent le rôle d'autres acteurs étrangers opérant en Tunisie.

Les avis collectés auprès des répondants se résument dans la nature et les niveaux d'appui étrangers au processus de transition voire même dans ce qui constitue, pour eux, l'apport et la contribution des organisations étrangères ainsi que leurs recommandations et propositions pour un meilleur appui de ces acteurs externes.

²⁵ Voir la liste des participants à la recherche en annexe (voir Annexe 1)

IV.2.a. La situation des organisations étrangères avant et après 2011

La comparaison entre la situation avant et après la révolution surgit à chaque fois qu'on aborde un thème d'une façon spontanée par nos participants ou d'une façon volontaire de notre part. Dans cette perspective, nous avons questionné les participants sur leurs perceptions de la situation des organisations étrangères en Tunisie avant et après le déclenchement du processus de transition démocratique. À ce propos, ces derniers affirment qu'il y a eu une grande évolution quant au rôle des acteurs externes en Tunisie depuis 2011. Cette évolution se manifeste dans l'établissement de plusieurs organisations en Tunisie et dans l'établissement de partenariats avec le gouvernement tunisien pour soutenir la transition démocratique dans le pays.

Par ailleurs, la situation avant la révolution était caractérisée par une réduction des possibilités de fonctionnement et d'établissement de certaines organisations internationales opérant dans le domaine des droits de l'Homme, selon une experte que nous avons interviewé. Elle nous dit que ce genre d'organisations avait beaucoup de difficultés pour s'installer en Tunisie à cause de la pression politique exercée par l'ancien régime sur ces dernières.

Tout d'abord avant la révolution il faut dire que la loi sur les associations était une loi très stricte en matière de liberté d'association et la liberté de constitution des ONG, les filières locales par exemple d'une ONG internationale, la loi était très stricte, et il y a eu une pratique qui fait que les ONG ont beaucoup de mal à travailler en Tunisie librement... Les associations et les ONG internationales et même pour celles qui veulent garder une indépendance... à l'époque c'était ça l'enjeu, c'est de travailler en tant qu'association et rester indépendant vis-à-vis du pouvoir. Il y avait cette logique, cette tactique que contenir les associations, de les mettre sous l'emprise du pouvoir politique, les utiliser, s'en servir tout pour la propagande et tout... et les associations internationales et les ONG bien sûr avez des difficultés ...surtout s'il s'agit d'ONG de défense de droit humain ou de démocratie, ils avaient beaucoup de difficultés à avoir l'autorisation à ouvrir un bureau en Tunisie. (E04, 15 juillet 2014)

Cependant, la Tunisie était un partenaire privilégié de la coopération internationale, nous dit le directeur exécutif de l'ONG internationale. Il nous explique que le champ d'action des organisations internationales et des agences de coopération était surtout focalisé sur les différents secteurs de développement notamment l'agriculture, les énergies renouvelables et l'environnement.

La Tunisie était un des partenaires privilégiés de la coopération internationale surtout européenne pour beaucoup de domaines sauf ceux qui ont trait aux droits humains et à la démocratie. (E06, 18 juillet 2014)

Cette tendance confirme que ces thématiques sont nouvelles pour la Tunisie, selon une experte, qui pense que le changement majeur qui a marqué la période de transition démocratique est l'intérêt remarquable de la part des organisations internationales dans l'appui de la transition et l'installation d'une multitude d'ONG internationales dont le domaine d'intervention est la promotion de la démocratie et des droits humains.

Cet intérêt s'explique par le contexte favorable pour ce genre de programmes, nous dit un autre participant qui affirme que la transition est un événement majeur qui attire l'appui de la communauté internationale en vue d'accompagner les gouvernements dans les pays en transition. Cet avis est partagé aussi par le directeur exécutif de cette ONG internationale réputée pour son appui aux gouvernements en transition un peu partout dans le monde. Il nous explique le contexte d'installation de cette ONG en Tunisie, en disant:

Notre organisation a opéré dans beaucoup de pays entre autres les pays de l'Europe de l'Est qui ont connu une transition démocratique après la chute du mur de Berlin ... la situation est semblable mais elle n'est pas identique en Tunisie mais la philosophie elle est la même, chaque fois qu'il y est une transition démocratique, les besoins et les attentes sont les mêmes. (E06, 18 juillet 2014)

Mais l'intérêt à la transition démocratique n'est pas durable nous révèle une experte. Elle ajoute que cet engagement est limité dans le temps et qu'il y aura d'autres pays plus prioritaires après un certain temps pour bénéficier de ce genre d'appui.

C'est un engagement qui ne dure pas à l'infini ... l'intérêt pour une transition en moyenne ne doit pas dépasser les cinq ans parce qu'il y a certainement d'autres pays qui vont dans les années à venir connaître des transitions, peut-être la Syrie, je ne sais pas, c'est-à-dire qu'il y a des concurrences, il y a des concurrents potentiels, la Tunisie ne va pas rester sous les lumières et sous les projecteurs de la communauté internationale pour investir dans la démocratie naissante en Tunisie. (E04, 15 juillet 2014)

Enfin, les participants pensent que l'établissement de plusieurs acteurs externes en Tunisie était favorisé par un contexte politique favorable et propice pour ce genre d'appui. Ce dernier était aussi sollicité par le gouvernement et les institutions tunisiennes, en vue de bénéficier des expériences réussies selon l'expression d'un responsable gouvernemental qu'on a interviewé.

Beaucoup d'ONG ont finalement, à partir de 2011, ouvert leurs bureaux profitant d'un contexte politique et juridique propice et puis bien sûr profitant du contexte de transition qui attire les expériences des autres nations qui sont passées par des transitions, ça attire les organismes internationaux pour aider à soutenir un peuple qui s'est débarrassé d'un dictateur et qui veut construire une démocratie. (E04, 15 juillet 2014)

Après avoir exploré, d'après nos participants, l'état des lieux et l'évolution de la situation des acteurs internationaux dans le processus de transition, il convient maintenant de voir les niveaux et la nature de cet appui à travers l'expérience de cette ONG ainsi que ses partenaires nationaux et ses bénéficiaires locaux.

IV.2.b. Les niveaux d'appui : des hautes structures nationales aux associations locales

Le cas de notre étude, nous informe sur la multitude de partenaires et de bénéficiaires appartenant aux différents niveaux d'implication et degrés d'intervention dans le processus de transition. Selon une responsable au sein de cette ONG, ces différents partenaires sont

présents tant au niveau national qu'au niveau local et représentent le cercle élargi des partenaires.

On élargit le cercle de nos partenaires au niveau national et local, puisqu'on s'implique plus dans le développement économique local dans la promotion de l'égalité homme femme. (E01, 2 juillet 2014)

Ces différents niveaux d'appui sont complémentaires et se chevauchent dans le but de promouvoir la gouvernance locale démocratique auprès des hautes structures publiques ainsi qu'au niveau des acteurs locaux, selon cette responsable.

IV.2.b.i. Plaidier pour des réformes sectorielles auprès des hautes structures nationales

Selon le directeur exécutif du programme de promotion à la gouvernance démocratique, la logique d'intervention et d'appui de cette ONG passe par le lobbying et le plaidoyer auprès des hautes sphères publiques, en vue d'introduire cet ensemble de principes dans des réformes institutionnelles et législatives. Dans ce cadre, cette ONG a établi un ensemble de partenariats avec des institutions publiques et avec des décideurs nationaux pour plaider en faveur de réformes sectorielles dans différents domaines.

D'une part, la responsable de ce programme d'appui et le directeur exécutif de l'ONG nous informent que cette organisation a contribué à la rédaction d'un chapitre dans la nouvelle constitution. Selon eux, c'est un chapitre qui illustre les principes de la décentralisation et de la démocratie locale aux profits des collectivités locales.

On a appuyé cette action fondamentale de révision de la constitution qui est une action fondatrice de la nouvelle république qui constitue, le premier jalon important de la transition démocratique. [...] On a essayé d'influencer la rédaction de la constitution pour le Chapitre 7 relatif aux collectivités locales. (E01, 2 juillet 2014)

Il y a eu du lobbying auprès de [...] ²⁶ pour l'alimenter avec beaucoup d'idées sur ce que doit être la nouvelle constitution bien évidemment en ce qui concerne le pouvoir local... on

²⁶ On a retiré le non de l'organisme public dans la logique de garantir l'anonymat des participants et des institutions auxquelles ils appartiennent.

connait maintenant le résultat qui est le Chapitre sept de la constitution, ce chapitre dans lequel nous avons joué un rôle modeste mais important. (E06, 18 juillet 2014)

Pour sa part, le responsable au sein de cette institution publique, partenaire du programme d'appui, nous confirme que l'ONG internationale leur a proposé son appui et que cette collaboration était fructueuse et qu'elle continue jusqu'à présent. Il rajoute que la Tunisie n'a aucun complexe ni préjugé pour la collaboration avec ceux qui leur tendent la main et que cela ne signifie pas l'absence des compétences nationales selon son avis.

D'autre part, les responsables de cette ONG, nous informent que dans le cadre des réformes institutionnelles, ils appuient la restructuration d'une institution publique nationale active dans le secteur municipal dans le but de redéfinir son rôle dans le processus de transition démocratique et de décentralisation.

Le directeur de cette institution, déclare l'importance et l'obligation de ce genre d'appui et de cette restructuration dans le contexte actuel de transition. Il affirme que son institution connait aussi une phase de transition après des années d'instrumentalisation politique pour l'ancien régime. Il rajoute que ces réformes au sein de cette institution seront utiles pour se doter d'un nouveau rôle au profit des villes tunisiennes favorisant la défense des intérêts de ces dernières auprès du gouvernement central.

L'objectif est la restructuration administrative et institutionnelle de l'institution aussi dans ses missions et prérogatives ainsi qu'au niveau de son rôle envers les municipalités pour clarifier son rôle dans le secteur municipal. (E03, 14 juillet 2014)

D'autres exemples ont été évoqués par l'experte du programme d'appui au sein de l'ONG internationale à titre d'exemple, comme l'appui à une institution publique active dans le domaine des droits de la femme à travers le plaidoyer pour le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les programmes et les politiques étatiques.

On travaille pour constituer un comité national qui veille à promouvoir l'égalité mais également à exercer une fonction de veille sur les politiques publiques pour s'assurer que l'égalité homme/femme est respectée dans toutes les lois et dans tous les programmes et politiques. (E01, 2 juillet 2014)

Aussi, cette ONG intervient auprès des structures nationales compétentes dans l'organisation et la surveillance des élections, dans le cadre d'une composante visant la préparation d'un climat favorable pour les élections municipales prévues pour l'année prochaine, nous dit cette responsable :

Préparer un climat favorable pour les élections municipales qui respectent tous les principes de la démocratie passe par un certain nombre d'action qu'on essaye de partager et ensuite de les mettre en œuvre avec nos partenaires à travers les forums de discussions, les chartes, l'information notamment juridique et la vulgarisation juridique institutionnelle. (E01, 2 juillet 2014)

L'ensemble de ces interventions constitue un premier niveau d'appui auprès des partenaires de taille, nous informe la responsable de ce programme d'appui. Elle nous explique que ces partenaires constitueront un réel leadership dans l'opérationnalisation de ces principes au niveau local. Ces réformes sectorielles constitueront d'emblée les lignes directrices dans le processus de décentralisation ainsi que la redéfinition des politiques publiques en matière d'égalité ou encore de transparence des élections.

Dans cette perspective, nous exposerons, dans la suite, le niveau local et rapproché d'appui de cette ONG à travers son programme de promotion de la gouvernance locale démocratique. Tout ceci sera appuyé par les propos des responsables de l'ONG et les témoignages de ses partenaires locaux.

IV.2.b.ii. L'appui rapproché aux structures locales

Selon la responsable du programme d'appui à la gouvernance démocratique locale au sein de l'ONG, l'appui rapproché aux structures locales est complémentaire avec le premier

niveau d'appui aux structures étatiques nationales. Il est aussi essentiel pour la concrétisation des principes de la bonne gouvernance démocratique au niveau des villes tunisiennes souvent écartées de ce processus de démocratisation. Dans cette perspective, un expert au sein de ce programme, nous informe que :

L'appui et la mise en place d'un système de gouvernance urbaine démocratique et la concrétisation de ces résultats ne peut passer que par le soutien d'une institution étatique, on ne peut pas travailler uniquement avec les communes, les municipalités c'est elles qui va exercer cette gouvernance urbaine démocratique, [...] il y a un travail à faire avec les communes elles-mêmes et avec les institutions de l'État. (E02, 8 juillet 2014)

Il s'agit d'accompagner le processus de transition démocratique dans son échelle la plus restreinte, nous dit la responsable du programme. Une échelle qui est souvent marginalisée mais qui touche directement aux intérêts et au quotidien du citoyen à travers la promotion des nouvelles notions relatives à la gestion de la cité avec un grand « C » selon ses expressions.

On a accompagné les municipalités et on a accompagné la société civile : à travers des programmes, à travers des activités de renforcement de capacité, à travers des activités d'appui à l'organisation des populations à la base et l'organisation des associations, on a aussi voulu participer à l'amélioration des conditions de vie, il ne faut pas oublier que la révolution a éclaté les problèmes liés aux disparités à l'intérieur des villes, entre les catégories sociales, entre les gens, donc on a essayé de contribuer un peu à la réduction de ces disparités. (E01, 2 juillet 2014)

D'après cette responsable, le programme d'appui aux structures locales englobe les municipalités partenaires du programme et les associations locales. Cet appui est dans le but d'offrir aux communes des outils de gestion des services municipaux quotidiens, des mécanismes de gestion des conflits et de crises mais aussi pour vulgariser les principes d'égalité et de participation dans la gestion des affaires locales.

Enfin, l'appui de cette ONG se présente, selon les responsables du programme, comme une approche intégrée et descendante qui combine une pluralité de partenaires avec des bénéficiaires aux différents niveaux d'implication et d'intervention.

Associer à la fois l'appui aux politiques publiques, l'appui aux communes, l'appui à la société civile et en même temps des démarches sensibles à l'égalité du genre et sensibles à la participation des jeunes, je pense quand même que c'est une spécificité de notre organisation on a une approche globale et relativement intégrée à tous les niveaux. (E01, 2 juillet 2014)

Il convient ainsi d'explorer la nature de l'appui fournie au profit de cette panoplie de bénéficiaires, aussi bien au niveau national qu'au niveau local, tel qu'il nous a été rapporté dans les propos des participants à la recherche.

IV.2.c. La nature d'appui : expertise, formations, forums de discussions et appui financier

Nos entrevues avec les responsables des programmes ainsi que les différents partenaires nous ont dévoilé plusieurs formes d'appui, à savoir ; l'expertise, la formation, les séminaires et les forums de discussion en plus de l'appui financier et logistique qui varient tous en fonction du type de bénéficiaire.

IV.2.c.i. L'expertise du national au local

L'appui au processus de transition démocratique en Tunisie était en partie basé sur l'expertise mise à la disposition des institutions publiques nationales et locales. Il s'est fondé en plus au travers des composantes de la société civile pour bénéficier de l'expérience de cette ONG internationale dans l'accompagnement des pays en transition.

D'une part, l'appui à la rédaction du Chapitre sept de la nouvelle constitution, concernant la décentralisation et l'automatisation des collectivités locales, était basé sur l'expertise

juridique de la part de cette ONG. C'est ce que nous dit une experte en droit constitutionnel interviewée, qui ajoute que cette expertise était nécessaire pour aboutir à un texte constitutionnel qui suit les expériences constitutionnelles les plus récentes et les plus innovantes.

L'expertise et l'expérience accumulée des années, [...] c'est un organisme qui existe un peu partout dans le monde et qui a aussi un centre de formation sur la décentralisation et avec des experts très compétents [...] donc l'expertise c'est une manière d'appuyer le processus de transition [...] pour rédiger un texte constitutionnel il faut un peu plus de rigueur, d'ouverture sur les expériences des autres peuples, des autres pays qui ont passé par la transition démocratique, et l'apport des experts internationaux c'est important à ce plan. (E04, 15 juillet 2014)

En plus, l'expertise internationale était aussi mobilisée par d'autres acteurs nationaux dans le cadre des réformes institutionnelles et sectorielles. Ces réformes sont introduites pour appuyer le processus de décentralisation ou encore la restructuration des institutions publiques, nous informe le directeur d'une de ces institutions bénéficiaires de ce genre d'appui. Il nous témoigne de l'expérience de son institution avec les organisations internationales. Ceci est dans le but d'appuyer le processus de restructuration administrative, organisationnelle et fonctionnelle de cette institution publique.

D'autre part, l'expertise a pris d'autres formes plus rapprochées, selon l'un des experts du programme d'appui, dont les bénéficiaires sont les cadres municipaux à l'échelle locale pour se doter d'outils et de mécanismes de gestion des affaires municipales selon une approche plus participative et consensuelle. Cet expert rajoute que plusieurs missions d'expertises et d'appuis directs ont été consacrées aux acteurs locaux pour améliorer leurs performances dans la gestion des affaires locales quotidiennes ainsi que pour inciter ces derniers à introduire les principes de la démocratie locale.

Les associations locales, elles aussi, ont bénéficiés d'une expertise rapprochée de la part de cette ONG, nous déclare un expert chargé de la composante « société civile et jeunes » dans ce programme d'appui. Il nous explique que ce genre d'appui et d'accompagnement direct est nécessaire pour mettre en application les principes de la démocratie locale à travers des projets associatifs. Aussi cet appui a pour but de donner plus de possibilité à ces associations de s'affirmer sur le terrain et surtout d'être plus présentes dans les régions en tant que partenaires privilégiées des communes.

En outre, le suivi et l'expertise rapprochée sont assurés à la fois par des experts nationaux et des coordonnateurs locaux. Un de ces derniers nous explique sa mission, en disant :

Je m'assure à inciter la municipalité et le maire, à inviter des représentants de la société civile dans les réunions municipales. Mon rôle c'est d'assurer aussi la coordination entre les deux à savoir la municipalité et les associations. (E13, 30 juillet 2014)

À ces différents niveaux d'expertise et d'appui technique s'ajoutent d'autres formes d'appui direct. Leur objectif est d'initier ces différents bénéficiaires sur des thématiques relatives à la transition démocratique et aux sujets relatifs à leurs domaines de compétence.

IV.2.c.ii. La formation des décideurs nationaux et des relais locaux

Les différents bénéficiaires nationaux et locaux dans le cadre de ce programme nous déclarent avoir bénéficié de plusieurs sessions de formation. Ceci dépend de leurs différents domaines d'intervention mais fait partie du même objectif à savoir les familiariser avec les principes de la gouvernance démocratique.

Dans ce cadre, des groupes d'élus et des hauts cadres nationaux ont bénéficié de plusieurs visites guidées et de stages périodiques à l'étranger en vue d'échange d'expériences ainsi que pour apprendre les modes de fonctionnement des organismes et institutions étrangères

compétentes dans le domaine de la décentralisation et de la gouvernance locale. Ceci nous est rapporté par des responsables des institutions publiques :

Ils nous ont donné d'autres expériences, ils nous ont permis de voir d'autres expériences et de visiter plusieurs organismes lors de nos visites guidées à l'étranger. (E16, 4 août 2014)

Il y a eu des formations à l'étranger et en Tunisie chaque deux mois sur les modes de bonne gouvernance et la gouvernance locale, les modes de gestion municipale. (E03, 14 juillet 2014)

D'autre part, un cadre municipal nous dit que l'ONG a assuré une série de formations destinées aux élus municipaux et aux représentants des associations locales conjointement ou séparément. Ces formations ont eu pour but de renforcer les compétences de ces élus en matière de gestion des affaires municipale, mais aussi sur la question de la gouvernance locale et de la participation aux affaires publiques. Aussi, cet interlocuteur met l'accent sur l'importance de l'encadrement et de la formation continue des cadres municipaux.

Les sessions de formation, c'est très bénéfique, pour moi personnellement j'ai beaucoup appris... à chaque session de formation il y avait des experts et c'est très bénéfique pour l'encadrement et ça nous a donné d'autres expériences... on a eu des formations dans plusieurs domaines : les outils de négociation et le dialogue avec le citoyen, la négociation directe, la décentralisation et la démocratie locale. C'est un aspect très positif dans l'appui étranger. (E07, 21 juillet 2014)

Pour leur part, les associations locales nous affirment avoir bénéficié de plusieurs sessions de formation autour de divers thématiques nouvelles liées à la transition démocratique selon l'un des participants qui les considère comme les thèmes privilégiés des différentes organisations internationales dans le contexte actuel.

Pour élargir le cercle des bénéficiaires, l'ONG a opté pour l'organisation des séminaires et de débats publics, nous dit la responsable du programme qui déclare que le but de ces derniers est de vulgariser certaines notions nouvelles et indispensables pour le contexte actuel.

IV.2.c.iii. Les séminaires et les débats publics

Selon la responsable du programme d'appui, l'objectif des séminaires et des débats publics organisés par l'ONG au niveau national et local est de familiariser le citoyen et les acteurs publics, nationaux et locaux avec les principes de la gouvernance locale démocratique. Ces séminaires ont pour rôle aussi de débattre autour des notions indispensables dans ce contexte. C'est aussi de l'information juridique et institutionnelle nous dit cette responsable au sein de l'ONG qui nous explique l'intérêt à organiser des forums de discussion et des débats nationaux autour des sujets d'actualités comme les élections municipales :

Comment préparer un climat favorable par exemple pour les élections municipales qui respectent tous les principes de la démocratie et là donc il y a certain nombre d'actions qu'on essaye de partager et ensuite de les mettre en œuvre avec nos partenaires qui passent par des forums de discussions, par l'information notamment juridique, par la vulgarisation juridique et institutionnelle. (E01, 2 juillet 2014)

Il s'agit de redonner à ces thèmes, longtemps écartés des débats nationaux, leur vivacité et inciter l'intérêt aux grands sujets de la transition, nous dit une experte engagée par le programme. Elle nous donne l'exemple de son domaine d'expertise qui est le droit constitutionnel :

Le droit constitutionnel ça s'enseigne à la faculté... Alors avec 2011 et les événements de la chute du régime et tout, donc c'est une discipline déjà qui a retrouvé sa vivacité son aspect vif, dynamique et ça sert à quelque chose, c'est des connaissances qui sert, et du coup, j'étais appelée avec beaucoup d'autres collègues à enrichir le débat, à intervenir pour vulgariser les notions qui n'étaient pas ... auxquels le citoyen tunisien n'était pas forcément familier... c'est quoi la constitution, la constituante, pourquoi élire une assemblée nationale constituante. (E04, 15 juillet 2014)

Toutefois, la mise en pratique de ces principes et notions nécessite un appui financier à travers des projets municipaux et associatifs pour concrétiser les principes de la gouvernance locale démocratique, nous disent les responsables du programme.

IV.2.c.iv. L'appui financier

L'intérêt pour le financement des projets municipaux et associatifs consiste, selon le directeur exécutif du programme, en l'encouragement et la création d'un contexte favorable pour le partenariat entre les municipalités et les associations locales autour des projets d'intérêt commun. Dans ce dernier, des principes de la gouvernance locale démocratique sont mis en application.

Dans ce contexte, la coordonnatrice locale de cette ONG dans l'une des villes que nous avons visitées, nous explique les procédures de choix des projets et les exigences mises par l'ONG pour bénéficier d'une allocation de projet :

On fournit de l'appui technique et financier aux associations... pour les projets associatifs il y a des exigences au niveau des procédures et des cahiers de charge, il y a des procédures qu'on adopte pour atteindre la gouvernance locale dont les principes sont la transparence et la participation, on exige qu'il ait un représentant municipal dans le comité de pilotage des projets associatifs et un coordonnateur local. C'est une approche complète qui réunit la commune, l'association et notre organisation [...] Pour les projets municipaux, là aussi on exige la présence des représentants de la société civile dans le comité de pilotage du projet, c'est pour garantir la transparence et la participation qui sont deux principes de la bonne gouvernance. (E10, 22 juillet 2014)

De la part des bénéficiaires de cet appui financier, un membre d'une association locale nous informe des thématiques et lignes directrices qui ont été mises en place par l'ONG. Cette personne nous explique aussi que les municipalités et les associations avaient la liberté de choisir le projet répondant le plus aux besoins de la localité, aux principes de la participation et aux exigences de l'ONG.

Les thèmes proposés étaient le genre, le rôle des jeunes et la gouvernance locale et nous étions libres de choisir le projet dans ces thématiques. [...] Notre projet consiste à inciter les jeunes à participer aux affaires publiques et aux prochaines élections municipales à travers la constitution d'un conseil municipal composé de jeunes qui aura comme mission de transmettre les propositions à la municipalité dans le cadre d'une gouvernance locale. (E08, 21 juillet 2014)

Par ailleurs, si le financement est jugé insuffisant par certains bénéficiaires, les responsables du programme nous disent que l'intérêt n'est pas dans la valeur financière mais plutôt dans l'initiation des principes de la participation et de la démocratie dans les villes bénéficiaires. À ce propos, la responsable du programme nous explique que cette ONG n'est pas un bailleur de fonds et que son appui est différent de l'appui de ces dernières:

Parfois il y a une frustration parce que certaines communes souhaitent bénéficier de plus de subventions que de fonds, peut-être par comparaison avec d'autres bailleurs de fonds mais globalement nous donnons des enveloppes plus importantes aux communes, mais ce sont des enveloppes qui concernent à la fois l'appui à la Société civile, au développement économique local, à la gouvernance urbaine démocratique, quand on additionne tout ça et qu'on y rajoute toutes les prestations de formations et de l'expertise, les communes reçoivent beaucoup plus de nous qu'elle le reçoivent d'autres bailleurs de fonds. Mais parfois les communes raisonnent dans le visible uniquement Mais c'est humain on préfère toujours avoir le maximum d'argent par action. (E01, 2 juillet 2014)

Toutefois, les projets municipaux ou associatifs financés par cette ONG manquent de créativité selon un autre expert engagé par le programme et qui considère que les associations tendent vers des projets faciles et manquent de créativité et de ciblage des groupes marginalisés :

Malheureusement on commence à percevoir que les associations ne sont pas très créatives par rapport aux projets [...] il y a beaucoup d'associations qui demandent d'organiser des sessions de formations, malheureusement ces sessions de formations c'est le moyen facile pour dépenser l'argent, alors que le travail sur le terrain, le travail de proximité, le travail avec les populations -où on peut faire du porte à porte par le travail de proximité- n'a pas été présent et là on est intervenue pour encourager plus les associations dans les périodes avenir à réfléchir sur des projets plus concrets. (E05, 17 juillet 2014)

Enfin, après avoir vu les différentes formes et natures d'appui de cette ONG selon ses responsables, ses partenaires et ses bénéficiaires, il convient maintenant de présenter les perceptions de ces derniers sur ce qui peut être l'apport et les défaillances de l'appui étranger.

IV.2.d. L'apport des acteurs internationaux

Plusieurs participants à notre recherche partagent l'avis que les acteurs internationaux aient joué un rôle incontournable durant la période de transition démocratique en Tunisie. Ces avis se basent sur ce qui constitue, pour les répondants, des acquis et des apports des acteurs internationaux appréciés et défendus par ces derniers. Ces apports se résument dans la contribution concrète dans la démocratisation des institutions et des structures de l'État, ainsi que l'initiation de nouvelles pratiques et culture citoyenne.

IV.2.d.i. Une contribution directe dans la rédaction de la nouvelle constitution

D'après une experte en droit constitutionnel, l'apport le plus considérable des organisations internationales prônant les principes de la démocratie consiste en leur contribution directe à la rédaction d'une constitution qui suit les expériences les plus innovantes dans le monde et doit répondre aux valeurs universelles des droits de l'Homme. Cette experte nous explique que l'aboutissement à un texte constitutionnel assez innové n'était possible sans l'apport des experts internationaux :

Pour rédiger un texte constitutionnel il faut un peu plus de rigueur, d'ouverture sur les expériences des autres peuples, des autres pays qui ont passé par la transition démocratique, et l'apport des experts internationaux c'est important à ce plan. (E04, 15 juillet 2014)

Quoi que cette experte reconnaisse que ce transfert de connaissances et d'expériences n'était pas possible sans une certaine appropriation et ouverture de la part de l'État tunisien, d'autres participants pensent que l'apport des acteurs externes consiste dans l'initiation des acteurs publics à l'ouverture et au changement d'attitude.

IV.2.d.ii. Amélioration des services et ouverture de l'espace public

D'après quelques avis collectés, la véritable contribution des organisations étrangères réside dans l'ouverture de l'espace public et l'amélioration des prestations fournies aux citoyens. Dans cette perspective, un responsable municipal bénéficiaire du programme d'appui étranger nous rapporte que l'apport des organisations internationales consiste dans l'importation des principes contribuant au développement de la coopération entre la municipalité et la société civile locale dans l'objectif de consolider la démocratie à l'échelle locale.

Il est important de trouver une organisation qui apporte des nouveaux principes et une nouvelle expérience et qu'elle nous appuie et oriente pour savoir comment collaborer avec le citoyen et la société civile pour leur donner plus de poids et d'ampleur et que tu acceptes ses critiques et son contrôle. (E14, 31 juillet 2014)

Il ajoute qu'il a acquis de nouvelles compétences qui ont changé sa perception du travail municipal et sa relation avec le citoyen. C'est un acquis qui a contribué à une amélioration considérable dans le fonctionnement de la municipalité depuis l'arrivée de cette ONG.

[...] ils nous ont aidés à aimer notre travail, la coopération était très bénéfique, on a appris d'eux et ils ont appris de nous. On a appris des nouvelles idées et une nouvelle perception du travail municipal, on a appris que le travail municipal n'est pas une administration et bureau mais c'est une relation perpétuelle avec le citoyen et la société, le travail municipal, c'est le citoyen, c'est la femme, c'est une dynamique participative...on n'avait pas cette idée avant, on a découvert l'importance de notre rôle et travail, aussi l'importance de la participation citoyenne. (E14, 31 juillet 2014)

D'autre part, l'ouverture de l'espace public et l'amélioration des services destinés aux citoyens ont été appuyées par un accompagnement des initiatives citoyennes selon d'autres avis collectés. Cela nous renvoie à l'autre apport des organisations étrangères, cité par nos répondants, à savoir la familiarisation avec les principes de la gouvernance démocratique auprès des citoyens et des associations locales.

IV.2.d.iii. La familiarisation avec les principes de la gouvernance démocratique

D'après la responsable du programme d'appui, l'apport de cette ONG consiste à renforcer la culture citoyenne par la vulgarisation d'un ensemble de notions et de principes de base tout en les rendant plus explicites pour le citoyen.

En effet, ce rôle a été assuré par des experts nationaux et internationaux, mais aussi par les associations locales qui représentent, selon un activiste dans une association locale, des canaux et des relais locaux pour la sensibilisation et la conscientisation du citoyen. Il nous clarifie le rôle des associations locales dans la vulgarisation des droits et des devoirs du citoyen. Selon notre interlocuteur, ce rôle ne peut réussir qu'à travers ces dernières :

Nous avons travaillé sur le terrain, et nous étions très proche de la société, on a constaté une grande confiance de la part des gens dans les régions pour les associations, les gens préfèrent coopérer avec les associations, de transmettre leurs voix plus que de coopérer avec une institution, il y a toujours cet obstacle [...] parfois on organise des spectacles dans les quartiers populaires, des ateliers destinés aux enfants et des tables rondes pour plusieurs institutions internationales. (E09, 22 juillet 2014)

D'autre part, la familiarisation passe aussi par l'implication du citoyen dans les débats publics et les forums de discussions ouverts au public et animés par des experts en droits publics et civiques. Ces débats et ces forums publics constituent, selon une experte engagée par le programme, une occasion pour être à l'écoute des revendications et pour familiariser le citoyen avec des sujets liés au contexte de la transition qui semblent utiles pour sa connaissance générale.

J'étais appelé avec beaucoup d'autres collègues à enrichir le débat, à intervenir pour vulgariser les notions auxquels le citoyens tunisien n'était pas forcément familier : c'est quoi la constitution, la constituante, pourquoi élire une assemblée nationale constituante [...] c'était une expérience très enrichissante pour moi et pour eux, d'accompagner la transition par notre implication auprès des citoyens et voir la dynamique et être à l'écoute des revendications. (E04, 15 juillet 2014)

Cette stratégie d'appui direct et d'accompagnement rapproché était fortement appréciée par plusieurs acteurs locaux. Ces derniers pensent que l'apport des acteurs étrangers, après la révolution, consiste dans ce qu'ils appellent « une discrimination positive » aux régions longtemps écartées de l'intérêt des organisations internationales.

IV.2.d.iv. Discrimination positive au profit des régions défavorisées

L'intérêt pour régions défavorisées et les villes symboliques de la révolution tunisienne, par les organisations internationales, est vu comme un apport considérable selon les acteurs locaux au niveau de ces villes. C'est une discrimination positive au profit des régions souvent écartées du dynamisme du développement et de l'intérêt des organisations mondiales, nous dit un membre d'une association locale.

Cet avis est soutenu par une partie des répondants en particulier de la société civile locale qui félicite l'appui des grandes ONG internationales et des bailleurs de fonds internationaux au profit de leurs régions. Ces derniers considèrent que cette nouvelle dynamique est fortement recommandée pour atteindre les régions et les classes sociales défavorisées et qui ont contribué à cette quête de la liberté déclenchée à l'origine par des petites localités et des régions marginalisées.

Il faut sortir de la centralité de la décision dans les centres des villes et s'orienter vers les zones défavorisées, c'est la stratégie de plusieurs ONG internationales, de s'orienter plus vers ces régions défavorisées... Ces organisations procèdent à une discrimination positive au profit de régions défavorisées et des catégories marginalisées et concentrent leurs travaux sur les catégories vulnérables dans la société tout en essayant de les appuyer à travers les associations par une sensibilisation des droits de ces régions. (E15, 1 août 2014)

Dans ce même contexte, une autre activiste nous affirme que cette discrimination positive est essentiel pour remédier aux années d'écartement et de marginalisation des jeunes dans sa région ainsi que pour établir un équilibre de développement entre les régions.

C'est une discrimination positive, s'il n'y avait pas cette discrimination positive l'écart aura pu être plus large entre le centre et les périphéries... je n'ai connu la société civile qu'après la révolution, car nous n'avions pas des clubs culturels ni dans nos écoles ni dans nos lycées, par contre les gens du centre ont plus de chance d'être actifs dans des associations et des clubs dès leurs enfance... le régime était défailant de ce côté donc c'est normal qu'après la révolution il va y avoir une discrimination positive pour faire l'équilibre entre les régions. (E12, 30 juillet 2014)

Cependant et malgré cette discrimination positive au profit des régions défavorisées et aux associations locales dans ces régions, ces dernières restent toujours à la marge des dynamiques de développement. C'est ce qui revient au manque d'expérience et de la captation élitiste de quelques associations qui répondent plus aux critères de choix des bailleurs de fonds internationaux, selon cette même participante.

Les associations dans la capitale « Tunis » sont favorisées par leur proximité aux bailleurs de fonds, ils ont plus accès aux ressources et aux fonds, elles sont plus expérimentées et plus informées et formées. (E12, 30 juillet 2014)

Enfin, cette stratégie d'appui aux initiatives locales et cette discrimination positive en faveur des régions défavorisées ont contribué selon nos répondants, à un début d'ancrage des principes de la démocratie dans ces régions. En effet, ils nous rapportent qu'ils observent des évolutions positives au niveau local. C'est ce qui représente pour eux un apport de l'appui étranger.

IV.2.d.v. Début d'ancrage et appropriation des principes de la démocratie

L'ouverture de l'espace public, le changement positif dans le fonctionnement des structures étatiques et le rétablissement de la confiance citoyenne envers ces dernières témoignent, selon plusieurs de nos participants, d'un début d'ancrage mais aussi d'une appropriation des principes de la démocratie de la part des différents bénéficiaires et intervenants dans le processus de transition.

Cette appropriation a facilité l'adoption de ces principes par les décideurs et les acteurs locaux ou encore les associations et les citoyens, nous dit une participante à la recherche. Elle rajoute que cette appropriation existait même avant l'arrivée des organisations internationales, mais le contexte politique ne permettait pas de la concrétiser.

Tout le monde était d'accord qu'on avait une décentralisation pendant 50 ou 60 ans qui est déficitaire, défailante, que l'État centralisait tout, et que ce n'était pas possible -d'engager une décentralisation alors que le pouvoir était détenu par une seule personne ou un seul parti ...donc par ce diagnostic tout le monde est d'accord, mais les solutions... je pense que l'apport de l'expertise étrangère était pour les solutions, comment faire pour décentraliser. (E04, 15 juillet 2014)

Selon cette même interlocutrice, l'appropriation des principes de la bonne gouvernance était facilement adoptée par la commission constitutionnelle. Ceci est dû au fait que cela représente des standards techniques et non pas un domaine délicat du point de vue civilisationnel ou culturel.

En fait, même les principes les plus « délicats » n'ont pas été remis en cause, nous dit la responsable du programme qui nous explique que les partenaires tunisiens sont plutôt des demandeurs d'appui, chose qui représente pour elle une adhésion et une appropriation totale.

Il n'y a pas de remise en cause des principes sur lesquels nous travaillons, il n'a jamais eu de remise en cause directe en tous les cas [...] Même sur les questions d'égalité Homme Femme, il n'a pas eu de refus des principes, il a eu un manque de créativité dans la proposition des solutions, mais personne ne remet en cause aujourd'hui ni le principe de l'égalité ni le principe de la démocratie. (E01, 2 juillet 2014)

Cette appropriation se traduit aussi bien au niveau local selon les coordonnateurs locaux et les experts de ce programme qui pensent qu'il y a des nouvelles pratiques encourageantes au niveau local. Ces pratiques représentent des pistes d'actions pour l'avenir et témoignent d'une appropriation des principes défendus par l'ONG.

Je pense que les responsables municipaux sont convaincus de ces principes et les appliquent au quotidien, la société civile aussi je pense qu'elle est convaincue de son rôle dans la gouvernance et assure ce rôle par la participation active aux réunions et aux activités à l'échelle locale... Le citoyen aussi suit ces bonnes pratiques et commence timidement à suivre cette nouvelle culture. (E13, 30 juillet 2014)

Ces bonnes pratiques et ces réussites sont dues, selon un expert du programme, aux actions incitant la participation active des citoyens des deux sexes, mais aussi des jeunes aux affaires locales. Ces actions se fondent à travers les projets associatifs financés par l'ONG et les activités de sensibilisation.

On commence à voir certaines évolutions importantes avec parfois certaines réussites qui peuvent donner des pistes d'actions dans l'avenir [...] On commence à voir également un investissement des femmes dans la vie associative grâce à notre action ou on exige la participation des femmes ou on impose parfois même dans des activités la parité des participants bénéficiaires des activités de formations ou de coaching [...] Également, on voit des choses très intéressantes qui évoluent aujourd'hui sur le terrain, menées par des jeunes qui sont souvent rejetés par les partis politiques ou qui ont du mal à s'investir dans les partis politiques, grâce à des actions modestes et avec des financements qui ne sont pas très importants ou les jeunes commencent à faire des activités intéressantes, originales, innovantes parce qu'ils sont plus libres et ils sont moins dominés par les élites parce qu'ils trouvent un espace dans lequel on fait confiance à leur travail, on leur donne plus de possibilité à s'affirmer. (E05, 17 juillet 2014)

Cependant, ce début d'ancrage nécessite, selon un autre participant, un travail de longue haleine pour consolider cette nouvelle culture et ces pratiques et pour rétablir la confiance envers les structures de l'État. Cet avis est partagé par un responsable municipal qui considère qu'ils ont réussi à changer la vision du citoyen envers la municipalité. Mais en contrepartie il reconnaît que ce changement de vision ne signifie pas le rétablissement total de la confiance envers les structures de l'État et l'appropriation des principes de la gouvernance locale démocratique.

On ne peut pas juger l'appropriation du changement de citoyen, ça demande du temps... surtout que le citoyen a l'idée que la municipalité représente l'autorité de l'état ce qui rend difficile cette coopération, changer la relation de la répression à la collaboration ça demande du temps... le citoyen commence à changer sa vision envers nous, on n'est plus ennemis, mais sommes-nous amis, je ne sais pas. (E14, 31 juillet 2014)

En effet, cette incertitude, quant à l’ancrage et l’appropriation des principes de la démocratie, constitue pour une partie des répondants une faiblesse ou un échec des ONG étrangères dans leur mission de démocratisation. Ces avis sont fondés sur ce qui représente pour ces participants des défaillances dans le fonctionnement et l’appui des organisations étrangères opérant depuis 2011 en Tunisie.

IV.2.e. Quelques défaillances à prendre en considération

À l’encontre des avis félicitant l’appui des organisations internationales durant le processus de transition démocratique et leur apport dans la démocratisation en Tunisie, une partie des participants à notre recherche ne cache pas une certaine frustration et critique le rôle des ONG internationales dans ce processus. Ces avis se basent sur ce que nos participants appellent des défaillances dans le fonctionnement de ces dernières.

IV.2.e.i. Impact et ancrage incertains

L’incertitude quant à l’ancrage et l’appropriation des principes de la démocratie défendus par les organisations étrangères actives en Tunisie depuis 2011 représente l’élément central dans les critiques accordées au rôle de ces organisations selon nos répondants. En effet, cette incertitude représente aussi une partie des avis des responsables et des experts du programme qui ne nient pas la difficulté de leur mission.

À ce propos, une experte au sein du programme d’appui nous révèle que l’impact et l’ancrage des organisations internationales ne sont pas garantis malgré les fonds déboursés et les différents programmes d’appui mis en œuvre. Aussi, une responsable au sein de l’ONG pense que les résultats n’ont pas été toujours à la hauteur des attentes de l’ONG ou des ressources mises à la disposition des bénéficiaires.

De leur part, certains bénéficiaires soulèvent le problème de l'appropriation et du manque d'impact. Ils remettent en cause le rôle des organisations internationales sans nier la responsabilité des associations locales dans cet échec. Ils considèrent que le manque d'ancrage est dû d'une part au mode de fonctionnement et de suivi de l'exécution des projets par les bailleurs de fonds et d'autre part au manque d'expérience des associations locales ou encore à la corruption et à la mauvaise gestion des fonds alloués.

Le problème au niveau des bailleurs de fonds, c'est qu'il n'y a pas de suivi pour l'exécution des projets sur le terrain, ils demandent un rapport narratif et financier seulement, sans qu'il y ait un suivi des résultats des projets sur le terrain alors que tu peux présenter tout ça sans rien faire sur le terrain. Il y a eu plusieurs formations, mais des formations pour la formation sans aucun résultat palpable ou ancrage... le but est devenu juste pour avoir les fonds... ici je parle des ONG et associations tunisiennes qui prennent des financements pour des projets basés essentiellement sur la formation. (E15, 1 août 2014)

Selon ces différentes perceptions, la responsabilité semble être partagée entre les deux parties à savoir les bailleurs de fonds et les bénéficiaires. Ceci nous renvoie à une autre défaillance soulevée par nos répondants qui est le manque du suivi dans la mise en œuvre des projets.

IV.2.d.ii. Le manque du suivi et du « coaching »

L'ancrage incertain et l'appropriation faible des réformes imposées par les organisations internationales sont dus, selon quelques bénéficiaires des programmes d'appui, aux modes de fonctionnement et aux procédures d'exécution des projets financés par ces organisations. Il s'agit, selon ces bénéficiaires, d'un manque de suivi qui entrave la réussite des différents programmes d'appui.

Dans cette perspective, plusieurs participants ont évoqué ce point comme étant la défaillance principale des programmes d'appui étrangers. Toutefois, nos répondants ont

évitée de critiquer l'ONG internationale, cas de notre étude, en affirmant que le manque de suivi est un problème d'ordre général qui touche toutes les organisations internationales.

Je pense que ce qui manque, et là je vais être un peu plus générale, ce qui manque au travail des différents organismes [...] c'est la continuité : il n'y a pas de suivi après, c'est bien de faire les formations mais le plus bénéfique c'est d'assurer le suivi c'est d'assurer la continuité d'accompagner ces gens dans leurs développement ou dans le développement de leurs associations, le maintien de ce contact... donc la durabilité que ça soit durable, et c'est - je pense - élémentaire et c'est qui manque à plusieurs intervenants internationaux. (E04, 15 juillet 2014)

Pour leur part, les responsables du programme d'appui ne reconnaissent pas cette défaillance et déclarent qu'ils ont des moyens d'assurer le suivi et de mesurer qu'ils les développent perpétuellement pour s'assurer de l'ancrage, mais aussi pour répondre aux besoins des bénéficiaires. À ce propos, le directeur exécutif du programme d'appui nous informe que son organisation a établi un diagnostic au cours de la première année d'intervention en Tunisie et qu'elle assure le suivi et la mesure des résultats atteints sans pour autant être très exigeant quant aux des indicateurs quantitatifs.

Dans le cadre de nos programmes, on établit des cadres logiques qui obéissent toujours à des indicateurs qui nous guident pour mettre en place ces programmes et ces activités ainsi que pour mesurer les résultats ... mais sur certaines thématiques nouvelles comme la gouvernance et l'appui à la société civile, nous sommes pas très exigeants en termes d'indicateurs quantitatifs chiffrés. (E06, 18 juillet 2014)

Mais, ce mode de suivi et de coordination ne représente pas une règle générale pour tous les acteurs internationaux opérant en Tunisie, nous informe l'un de nos répondants. Selon lui, les manques d'ancrage et d'impact sont dus à l'absence du suivi et du « coaching » qui est un accompagnement professionnel personnalisé pour la mise en œuvre des projets. C'est ce qui produit des fausses situations et un décalage entre les ressources fournies et les résultats enregistrés, selon notre répondant.

Beaucoup d'organismes qui donnent de l'argent mais il n'y a pas un coaching réel c'est-à-dire qu'aujourd'hui le rôle des organismes internationaux n'est pas seulement de donner de l'argent aux associations, mais comment les accompagner à se spécialiser... parce que donner de l'argent comme ça, crée au contraire des fausses situations parfois où on a l'impression qu'il y a les moyens mais au même temps il y a des gens qui ont du mal à dépenser ou ils savent pas comment dépenser. (E15, 1 août 2014)

Si ce participant explique le dysfonctionnement des programmes d'appui par le manque de suivi et de coaching, d'autres le renvoient à la méconnaissance du terrain et du contexte tunisien de la part des acteurs internationaux.

IV.2.e.iii. Méconnaissance du terrain

Certains répondants nous déclarent qu'ils se méfient de l'arrivée en vague des organisations internationales pour appuyer la transition démocratique en Tunisie. Ces personnes pensent que ces acteurs étrangers ne connaissent pas le contexte tunisien. Une contrainte qui peut limiter, selon eux, l'apport de ces derniers et qui peut constituer une défaillance dans leur appui.

D'autre part, une partie des participants voient dans la discrimination positive au profit des régions défavorisées et des villes symboliques de la révolution tunisienne, une certaine recherche de l'image de marque de la part des grandes organisations internationales. C'est ce qui néglige, selon eux, d'autres régions aussi défavorisées en suivant des stéréotypes et des préjugés qui ne collent pas avec les réalités des choses.

Tout le monde court vers les régions internes, parce que c'est le contexte du soulèvement de décembre 2010-janvier 2011, mais je pense que dans chaque ville la même situation de jeunes ou voire même pire, les mêmes problèmes d'infrastructures présents dans des régions internes, donc dans chaque ville ou même petite ville ou de taille moyenne il y a des zones d'ombre... je comprends que les zones de l'intérieur du pays ont plus de demande mais j'ai constaté que les organismes internationaux ont carrément délaissé des grands secteurs et des grandes parties [...] ce sont des stéréotypes et des préjugés qui n'ont rien à voir avec la réalité. (E04, 15 juillet 2014)

Ces stéréotypes et ces préjugés ont produit, selon notre interlocutrice, un décalage entre la réalité du terrain et la nature d'appui des acteurs internationaux. Ce qui renforce -selon elle- la défaillance et le dysfonctionnement de ces programmes d'appui.

IV.2.e.iv. Décalage entre les besoins et la nature de l'appui

Selon quelques participants, l'éloignement constaté entre les réalités des lieux et les objectifs affichés par les organisations internationales a contribué à un véritable décalage entre les besoins réels et la nature d'appui des organisations internationales. Ces participants pensent que les intervenants internationaux manquent de ciblage et que leurs interventions manquent d'écoute des véritables préoccupations du citoyen tunisien. C'est ce que nous reporte le répondant suivant qui ajoute que les besoins sont plus énormes que les ressources mises à la disposition de la Tunisie durant cette période cruciale. C'est ce qui expliquerait le décalage et la rupture entre les besoins et la nature d'appui qui doit être à la hauteur des attentes et des besoins. :

On s'aperçoit de plus en plus qu'il n'y a pas une connaissance affinée du terrain, ils ne sont pas à l'écoute des populations et spécifiquement les populations vulnérables. [...] Les besoins sont énormes, on s'aperçoit qu'il y a un besoin réel sur le terrain pour appuyer la société civile, pour qu'elle soit plus autonome, plus indépendante, plus active plus impliquée à tous les niveaux... donc il y a des organisations internationales qui interviennent, il y a un besoin réel et peut être les besoins sont beaucoup plus importantes que les ressources mises à la disposition de la Tunisie aujourd'hui, il y a un décalage on le voit dans beaucoup de régions entre les ressources fournies et les besoins réels. (E05, 17 juillet 2014)

Selon ce participant, le décalage est dû aussi aux stratégies d'appui des organisations internationales qui sont appelées à mettre en pratique la théorie et à suivre les réalités du terrain et les besoins réels de la société civile locale dans leurs programmes d'appui.

Il y a un besoin réel en matière d'expertise à fournir aux associations, mais l'expertise ou le transfert du savoir-faire ne passe pas seulement par l'organisation des événements des ateliers, des séminaires et des colloques ...il y a également un travail à faire avec les

associations sur le terrain, avec eux et pour les populations ou on fait des recherches, des actions ou on fait des projets pilotes ou on va appliquer le théorique et généralement ce qu'on remarque dans ces projets qu'il y a une rupture entre ce qu'on donne comme expertise ou comme information théorique et ce qui se passe sur le terrain. (E05, 17 juillet 2014)

D'autres répondants vont plus loin et accusent les organisations internationales d'avoir appliqué des agendas douteux et d'importer des principes et des valeurs qui ne collent pas avec le contexte tunisien. Quoique ces organisations ne soient pas nombreuses selon l'avis du répondant suivant, il ne néglige pas le rôle de ces dernières dans l'importation d'une certaine idéologie :

Il y a par contre d'autres organisations qui ont des financements douteux et qui ont des agendas et qui imposent certaines idéologies. (E09, 22 juillet 2014)

D'autre part, l'emphase sur les valeurs et les principes de la démocratie représentée, pour une partie de nos répondants, une forme de décalage entre les besoins réels et la nature d'appui des organisations internationales. Selon cette perception, la concentration sur un certain nombre de principes et thématiques prédéfinis pousse à s'interroger sur les véritables intérêts de l'appui à la transition en Tunisie et aux valeurs défendus par ces acteurs étrangers.

Je suis contre cette idée, nous sommes limités dans trois thèmes : genre, jeune gouvernance local et dernièrement les élections, ça limite nos actions et je me demande pourquoi cette mise sur la question du genre, je ne pense pas que la situation de la femme en Tunisie est assez problématique, pourquoi la mise sur les jeunes, peut-être parce que notre société est jeune, ça pousse parfois à douter sur les intérêts derrière la mise sur ces thèmes en particuliers par les bailleurs de fonds. (E08, 21 juillet 2014)

Ce sont des thématiques prioritaires par les organisations internationales dans ce contexte de transition démocratique nous dit une participante. Elle rajoute que la concentration sur ces thématiques au détriment d'autres a produit un oubli des véritables enjeux de

développement et une redondance dans l'appui aux associations locales. C'est ce qui affaiblit l'apport de ces dernières et contribue à des effets pervers sur le terrain.

IV.2.e.v. Redondance et manque de coordination

L'emphase sur des thématiques prioritaires, de la part des organisations internationales opérant en Tunisie depuis 2011, a causé une redondance et une duplication remarquable sur le plan de l'appui fourni aux différents bénéficiaires tunisiens, nous dit une experte engagée par l'ONG, cas de notre étude. Elle souligne aussi le manque de coordination et la faible concertation entre les bailleurs de fonds. Ce qui représente, pour elle, une défaillance de l'appui étranger dans le contexte actuel.

Ce qui manque au travail des différents organismes, c'est tout d'abord la concertation, chacun travaille de son côté, parfois le même projet se fait à une semaine de distance de temps et qui vise le même groupe, c'est-à-dire il y a parfois des redondances, une duplication ou les organismes auraient pu toucher plus de gens s'il y avait un minimum de coordination entre les ONG, les organismes internationaux. (E04, 15 juillet 2014)

C'est en fait ce que partage un membre d'une association locale qui déclare avoir bénéficié d'un appui identique de la part de deux ONG différentes. C'est ce qui réduit selon lui la créativité et l'innovation chez les associations locales qui se trouvent obligé de reproduire les mêmes actions avec différents intervenants prônant tous les mêmes principes.

C'est ce qu'on a vécu en tant qu'association, on a travaillé le même projet avec deux ONG différentes, et ça réduit la créativité et le champ d'action, tu sens que les mêmes choses se répètent. (E08, 21 juillet 2014)

Cette redondance et cette faible concertation constituent, selon un autre avis, une véritable défaillance de l'appui étranger à laquelle il faut remédier. C'est à ce niveau que ce participant soulève le problème d'absence d'un cadre général qui coordonne les actions des ONG internationales de la part du gouvernement tunisien.

Le problème est que parfois on trouve plusieurs organisations dans la même région et parfois on s'aperçoit qu'elles fassent la même chose, donc il y a un double emploi aujourd'hui dans certaines régions parce qu'il y a une dynamique associative plus importante ou parce qu'on trouve que le terrain est plus favorable et que d'autres régions ne soient pas couvertes et ça pose énormément de problème aujourd'hui : on n'a pas un *mapping* de « qui fait quoi » et dans quelle région et là je pense qu'il y a un travail à faire par les bailleurs de fonds par le gouvernement tunisien pour avoir une cartographie. (E05, 17 juillet 2014)

Face à cet ensemble de problèmes et défaillances, plusieurs participants n'ont pas hésité à nous présenter ce qu'ils pensent être des pistes de solutions pour un appui plus efficace de la part des organisations internationales. Nous allons donc exposer cet ensemble de solutions proposées par ces participants dans la section suivante.

IV.2.f. Recommandations pour un appui plus efficace

Le constat négatif et le bilan jugé défaillant par une partie des répondants ont constitué tous deux la base pour développer un certain nombre de recommandations pour améliorer la performance de l'appui étranger à la transition démocratique en Tunisie. Ces participants pensent que ces recommandations représentent des solutions pour remédier aux défaillances soulevées dans l'appui des acteurs internationaux.

IV.2.f.i. Plus de coordination entre les intervenants internationaux

Face à la multiplicité des intervenants venus du monde entier pour appuyer la transition démocratique en Tunisie, sur la base du constat confirmant la redondance et la duplication de plusieurs actions mises en œuvre par ces derniers, et dans l'objectif d'optimiser l'appui aux bénéficiaires, l'intention des répondants était orientée vers une meilleure coordination entre ces intervenants et vers un rôle plus déterminant du gouvernement tunisien pour assurer cette coordination.

Les solutions apportées par plusieurs participants étaient d'établir une base pour coordonner les actions des divers intervenants dans le but de réduire les coûts et accroître le nombre de bénéficiaires. C'est dans ce contexte que l'un des participants nous propose d'établir une cartographie des intervenants, avec une spécification du champ d'intervention de chacun. Ce dispositif est pour éviter la redondance et optimiser le soutien.

Je pense qu'il y a un travail à faire par les bailleurs de fonds par le gouvernement tunisien pour avoir une cartographie, je ne dirais pas exhaustive mais plus fine pour avoir vraiment une idée sur « qui fait quoi » et dans quelle région et ça peut aider les gens par rapport à ça et ça c'est très important et pour partager l'information et là également il y a un travail à faire par les bailleurs de fonds et le gouvernement tunisien par les communes parfois quand on est à l'échelle locale, il faut s'adresser à la commune mais malheureusement la commune souvent n'a pas assez d'informations sur ce que les gens font aujourd'hui en Tunisie. (E05, 17 juillet 2014)

Pour cet intervenant, la responsabilité semble être partagée entre le gouvernement tunisien qui offre un cadre favorable pour l'appui étranger et les organisations internationales qui opèrent dans le pays. Dans cette même perspective, un autre participant propose qu'un organisme public assure cette coordination à travers une table ronde des bailleurs de fonds et des intervenants internationaux.

Ces solutions proposées contribueront, selon l'avis des bénéficiaires, à la fois à une meilleure visibilité des résultats, une réduction de la lourdeur des projets et à un accroissement des ressources et des bénéficiaires.

D'autre part, d'autres répondants nous disent que les organisations internationales sont appelées à améliorer leurs modes de fonctionnement, notamment les modes de suivi et d'appui aux bénéficiaires, mais aussi leurs programmes et les thématiques d'appui. En d'autres termes, il faut s'adapter plus aux réalités du terrain et au contexte tunisien selon ce groupe d'intervenants.

IV.2.f.ii. S'adapter plus aux réalités du terrain

Sur la base de la rupture et du décalage entre le discours des organisations internationales et les véritables besoins des bénéficiaires locaux, nos répondants expriment leur suggestion d'adapter plus l'appui étranger aux réalités du terrain et au contexte tunisien. Cette adaptation permettra, selon nos participants, d'assurer une adéquation entre les besoins et l'appui fourni par ces organisations internationales.

Dans cette perspective, l'un des participants nous propose un ensemble de recommandations qui serviront, selon lui, à une meilleure affinité entre le contexte tunisien et la nature d'appui. Il recommande ainsi aux ONG internationales de se détacher de leur discours universaliste et de veiller à ce que leurs interventions émanent du contexte local et répondent aux spécificités de ce dernier.

Il faut éviter d'apporter des projets prédéfinis qui ne correspondent pas au contexte tunisien, il faut bien connaître le terrain, le contexte et les caractéristiques de la société tunisienne, il faut que les ONG internationales revoient leurs manière d'intervention et essayent que les projets émanent du contexte tunisien... aussi il faut qu'ils essayent de diversifier les thèmes. (E09, 22 juillet 2014)

D'après cet avis, il faut assurer un appui plus rapproché et un suivi continu dans la mise en œuvre des projets financés de la part des acteurs internationaux dans le but d'assurer la pérennisation des résultats et l'ancrage des principes défendus par ces derniers.

IV.2.f.iii. Assurer un suivi rapproché

Plusieurs répondants pensent que la meilleure solution, pour optimiser l'appui des acteurs internationaux, est d'assurer un suivi plus rapproché aux bénéficiaires. Cette solution sert selon ces personnes à garantir la durabilité des actions ainsi que l'impact des fonds déboursés par les bailleurs de fonds.

C'est dans cette perspective que cette participante recommande aux ONG internationales d'assurer le suivi de leurs actions, mais aussi d'assurer la durabilité dans l'accompagnement des bénéficiaires locaux pour garantir l'ancrage.

Le plus bénéfique c'est d'assurer le suivi, c'est d'assurer la continuité d'accompagner ces gens dans leur développement ou dans le développement de leurs associations, le maintien de ce contact...donc la durabilité que ça soit durable, et je pense que ça c'est élémentaire et c'est ce qui manque à plusieurs intervenants internationaux. (E04, 15 juillet 2014)

La solution appropriée à cette situation consiste, selon un autre participant, dans l'appui rapproché et la création des bureaux locaux dans les villes bénéficiaires pour rompre avec la centralité de l'appui et pour assurer un suivi quotidien aux bénéficiaires.

D'autre part, l'appui aux bénéficiaires locaux nécessite un peu plus de rigueur, selon une partie des participants qui voient qu'il faut repenser les modes d'appui aux associations locales perçues comme des relais locaux et des canaux contribuant à la démocratisation de l'échelle locale. C'est dans cette perspective que ces participants recommandent aux ONG internationales d'investir plus dans le renforcement des capacités et des ressources humaines des associations locales.

IV.2.f.iv. Investir plus dans l'appui des associations locales

Plusieurs des participants à notre recherche reconnaissent le rôle primordial des associations locales dans le processus de démocratisation et de leur contribution dans la concrétisation des principes de la gouvernance locale démocratique. À cet effet, ces personnes soulignent l'importance de l'investissement plus approprié dans le développement des capacités des activistes associatifs. Ils nous présentent leurs visions de ce qui peut être un appui plus approprié qui s'agit, selon eux, de la professionnalisation de

l'activisme associatif dans le but de s'assurer de la durabilité de vie des associations et d'attirer plus les gens à investir dans le travail associatif.

Il faut vraiment s'investir dans les ressources humaines dans la société civile, il faut aller vraiment vers la professionnalisation et s'investir dans le payement des salariés pour garder la mémoire, on ne peut pas travailler seulement si on compte sur le bénévolat, le volontariat et puis on dit que les gens ne restent pas. (E05, 17 juillet 2014)

Selon un autre avis, il faut s'investir dans le renforcement des capacités des membres des associations plus que dans les activités et les projets. Ce qui permettra de garantir la durabilité des associations et éviter la mauvaise gestion des fonds alloués à ces dernières.

Il faut appuyer l'association et non pas les projets, il faut investir dans le renforcement des capacités et dans les frais de gestion ou administratif des associations avec les financements des projets pour éviter la corruption et la mauvaise gestion des fonds. (E15, 1 août 2014)

Cet ensemble de recommandations et solutions développées par nos participants, sur la base d'un constat négatif de l'appui étranger à la transition, ne représente qu'une partie de la solution partagée entre les organisations internationales et le gouvernement tunisien ainsi qu'avec les bénéficiaires locaux de cet appui. Toutefois certains participants pensent qu'il ne faut pas compter seulement sur l'appui des organisations internationales qui est limité et non durable. Pour eux, la grande responsabilité du changement est accordée aux acteurs locaux qui doivent poursuivre ce chemin inachevé de démocratisation initié par les acteurs internationaux. C'est dans cette logique et d'après les deux citations suivantes, s'intègrent nos répondants qui responsabilisent le gouvernement tunisien et les acteurs locaux dans la concrétisation de la démocratie.

Le gouvernement tunisien, les communes ont un devoir à soutenir les initiatives associatives, jeunes, novatrices et innovantes parce qu'on ne peut pas toujours compter sur le financement des bailleurs de fonds étrangers, ça viendra le jour où il y a d'autres pays qui seront plus prioritaires que la Tunisie. (E04, 15 juillet 2014)

Ce ne sont pas les agences de coopération qui vont résoudre les problèmes de la Tunisie, elles ne sont faites que pour apporter un soutien à la transition mais c'est à

l'administration publique tunisienne de prendre les choses en mains et d'envisager un véritable changement dans leur manière de gouverner. (E06, 18 juillet 2014)

IV.3. Ce que nous retenons

Après avoir exposé une panoplie de données collectées auprès de nos participants à la recherche quant à leurs perceptions du déroulement du processus de transition démocratique en Tunisie et quant au rôle des acteurs externes dans la démocratisation du pays, il convient à ce niveau de récapituler ces différentes perceptions telle qu'elles nous ont été rapportées par nos répondants.

D'abord, nos participants nous décrivent le processus de transition démocratique en Tunisie comme un processus fait de plusieurs phases et comme un processus long et inachevé. Ils nous ont aussi expliqué que, selon eux, c'est un passage difficile qui, malgré certaines réussites sur le plan politique, institutionnel et social, reste toujours menacé notamment par des risques externes et des faiblesses internes liées à la gestion de cette période.

Ensuite, l'appui étranger à la transition semble être sollicité par les partenaires et les bénéficiaires nationaux et locaux, d'après une partie des répondants. C'est un appui à plusieurs niveaux qui vise la redéfinition de l'État et du projet de société. Cet appui se concrétise par la démocratisation institutionnelle, mais aussi par la familiarisation des principes de la démocratie auprès des citoyens et des composantes de la société civile.

Cet appui était fortement salué par une partie des participants qui s'accordent sur l'importance de l'apport des organisations étrangères pour le processus de démocratisation et pour la mise en application de la démocratie au quotidien.

Pour d'autres répondants, cet appui présente quelques défaillances qui réduisent la contribution des organisations internationales à la démocratisation en Tunisie. Ces défaillances se résument dans le mode de fonctionnement de ces organisations, le manque de suivi et le faible ancrage des valeurs et des principes défendus par ces dernières.

Face à ces défaillances soulevées, ces répondants nous ont proposé ce qu'ils pensent être des solutions pour un soutien plus efficace de la part des organisations internationales. Ces solutions présentées visent une meilleure coordination entre les acteurs internationaux et un appui plus rapproché, mais aussi plus adapté aux réalités et au contexte tunisien.

Enfin, les participants pensent que la responsabilité de la réussite du processus de transition démocratique incombe aux acteurs nationaux et locaux qui doivent, selon eux, prendre les choses en main et s'engager pleinement dans le processus de changement inauguré par les acteurs internationaux incapables seuls à entraîner un tel changement.

CHAPITRE V : ANALYSE DES DONNÉES

Le fondement théorique et idéologique sur lequel se base notre recherche s'inscrit dans une certaine hétérodoxie par rapport aux sciences politiques et aux relations internationales du fait qu'il s'oppose aux idées dominantes et ne s'aligne pas avec la pensée des transitologues et des praticiens du développement international. Nous nous inspirons plutôt du néo-marxisme, du dépendantisme et du post-développementisme.

Ce fondement théorique, nous servira d'outil d'analyse et de prisme intellectuel pour observer et analyser le phénomène à l'étude. Il s'agit d'interpréter les différents témoignages, les observations et les données recueillies sur le terrain, en les confrontant aux référentiels théoriques. Nous pourrions alors dégager des représentations théoriques et une certaine généralisation analytique, quant à notre objet d'étude, à savoir : la transition démocratique en Tunisie, le rôle des acteurs étrangers et la promotion de la démocratie dans ce contexte.

V.1. La transition démocratique en Tunisie :

Notre perception de la transition démocratique en Tunisie s'alimente par un référentiel théorique en dehors du cercle des transitologues. Ces derniers préconisent le soutien des expériences transitoires et la diffusion des principes de la démocratie dans les pays qui en sont privés. Ils se basent sur une vision minimaliste de la démocratie et croient à l'universalité de cette dernière comme modèle unique pour le développement.

À l'encontre de ce courant de pensée, plusieurs politologues s'opposent à ces idées. Ils critiquent cette conception minimaliste de la démocratie et dénoncent « la démocratie libérale » qui associe de facto la démocratie et le capitalisme.

La vision de ces politologues qui va à l'encontre du courant, nous laisse à penser que la transition en Tunisie n'est qu'une transition politique et non démocratique. Dans laquelle, le changement anti-systémique est impossible en partie à cause de la présence d'une certaine résistance de la bourgeoisie interne et à cause de la dépendance de la société civile et de la classe politique au financement étranger.

V.1.a. Une transition politique plutôt que démocratique

À la suite de la chute du régime autoritaire, l'incertitude et l'ambiguïté qui entourent l'aboutissement de la phase transitoire en Tunisie laissent place à la confusion complète quant aux caractéristiques de cette transition. S'agit-il d'une transition démocratique ou d'une transition simplement politique?

En effet, le politologue français Guy Hermet préfère l'utilisation de l'expression « transition politique » plutôt que celle de transition démocratique (Hermet, 2001, p. 286). Ce choix s'explique selon Hermet, par l'aboutissement incertain et non garanti du passage d'un régime autoritaire à un régime démocratique. Ce passage incertain et cette trajectoire minée ont été soulignés dans les propos des participants qui doutaient de l'emploi du terme « démocratique » pour qualifier cette transition et cette phase inaugurée depuis la chute de l'ancien régime.

C'est aussi une transition imparfaite qui semble sans fin, comme le révèle le politologue turc, Ahmet Insel, qui explique que le processus de transition est un processus interminable et toujours inachevé (Insel, 2014). En plus, nous pouvons constater qu'il s'agit d'un passage graduel qui conduit vers une zone « hybride » ou « grise » entre la démocratie et la dictature qui repose sur des institutions démocratiques et des pratiques contradictoires.

Cette opposition entre institutions démocratiques et pratiques, qui violent les principes de la démocratie, au sein d'un régime « hybride », constitue un élément de la critique de plusieurs des personnes rencontrées. Ces dernières ont exprimé leur méfiance face à des pratiques bureaucratiques anciennes enracinées depuis longtemps dans le fonctionnement de l'appareil administratif public, inchangées malgré les multiples réformes institutionnelles mises en place pour démocratiser les institutions étatiques.

Par ailleurs, tel qu'il nous l'a été rapporté, la transition tunisienne se caractérise par des tensions et des conditions politiques et sociales souvent agitées. Cette fragilité du processus de transition est une menace d'échec constante pouvant être causée par n'importe quelle circonstance et conduire ainsi le pays au chaos. Ces facteurs fragilisent la transition tunisienne et rendent le changement démocratique plus difficile, surtout avec l'existence d'un « bloc réactionnaire » qui va tenter d'empêcher tout changement allant à l'encontre de ces intérêts. Il s'agit des « *compradores* » selon l'appellation des « dépendantistes », qui sont les alliés internes du système capitaliste et qui s'ajoutent aux facteurs externes rendent impossibles la formation des mouvements anti-systémiques.

V.1.b. Un changement anti-systémique impossible ?

Le changement démocratique paraît impossible aux yeux de nos répondants, et ce à cause des facteurs externes et internes réunis qui entravent un tel changement. Quoique ces facteurs n'aient pas été évoqués explicitement par les personnes rencontrées, ces derniers ont fait allusion aux acteurs internes qui résisteront face au changement démocratique. Ces acteurs ayant des intérêts divers ont été qualifiés de « casseurs » qui tenteront de « casser » le processus de transition vers la démocratie. Dans ce même contexte, d'autres participants,

ont évoqué le rôle de l'Occident dans le changement que connaît le monde arabe et de son intérêt à la géopolitique de la région ainsi que des conséquences qui en découlent.

Dans cette perspective, le « dépendantiste » égyptien Samir Amin, explique que le changement démocratique dans le monde arabe sera mis-à-mal par une intervention occidentale. Les intérêts géostratégiques des pays occidentaux dans la région semblent vouloir faire dévier, voire faire avorter, les projets anti-impérialistes. Ces intérêts se résument au maintien du système capitaliste mondialisé et l'empêchement de procéder à tout changement anti-systémique ou anti-impérialiste (Amin, 2011).

Toutefois, ces intérêts supranationaux qui pointent vers le maintien de l'hégémonie capitaliste dans la région, ne sont pas les seuls facteurs rendant un tel changement impossible. Amin ajoute qu'il existe au sein des pays du tiers monde, une classe de « *compradores* », constituée par la bourgeoisie interne qui est la seule bénéficiaire de l'inégalité scandaleuse existante et qui joue le rôle de « bloc réactionnaire » face à tout changement pouvant nuire à ses intérêts (*Ibid.*).

Ces différents facteurs tant internes qu'externes expliquent en fait l'impossibilité du rattrapage et de la réconciliation du retard de développement, pour les pays du tiers monde. Il semble alors impossible de se dissocier de la domination des grandes puissances occidentales notamment sur les plans économique et culturel.

Par ailleurs, la dépendance de la Tunisie face aux grandes puissances occidentales et la domination que ces dernières exercent sur les acteurs internes (société civile, intellectuels et classe politique) se manifestent par le soutien mitigé des acteurs internes à l'établissement de la démocratie. Ils constituent encore aujourd'hui le maillon faible du

processus démocratique et sont reconnus comme tels par les répondants qui ont exprimé une grande méfiance quant à la supposée contribution des acteurs internes à l'avancée du pays vers un changement démocratique.

V.1.c. Méfiance de la société civile

La période de transition en Tunisie a connu une expansion remarquable sur le plan associatif et politique. Toutefois, cette expansion ne témoigne pas de la bonne santé de la démocratie tunisienne, ni de la maturité de la société civile, ni de la classe politique longtemps opprimée et maîtrisée par le régime. Ces acteurs internes constituent plutôt une faiblesse et un élément de méfiance quant à leur contribution réelle sur le plan démocratique.

La méfiance de la société civile s'explique d'une part, par le manque d'expérience de cette dernière, ce qui peut limiter sa contribution à l'instauration de la démocratie. D'autre part, elle découle de la dépendance de la société civile locale aux bailleurs de fonds étrangers ou encore aux partis politiques, ce qui représente un risque qui peut entraver leur loyauté à la défense de la justice sociale et son attachement aux préoccupations et aux véritables enjeux de la démocratie. Enfin, la méfiance repose sur l'existence de la corruption au sein de certaines associations, un phénomène très répandu, surtout avec la multiplication des bailleurs de fonds étrangers.

En effet, ces différentes sources d'incertitude et de méfiance se reflètent dans les travaux et les recherches qui portent sur ce sujet. Entre autres, le professeur français, spécialiste du monde arabe, Michel Camau, stipule que la notion de la société civile et son usage dans le monde arabe est polysémique. Elle renferme autant de contradictions entre l'inclusion et

l'exclusion ou encore, entre l'autoritarisme et la démocratie. Il ajoute que depuis son entrée en usage comme catégorie analytique et pratique durant les années 1980, sa contribution dans la négociation et l'influence politique a été limitée et dépendait de l'ouverture de l'espace politique (Camau, 2002). Dans une étude sur le rôle de la société civile dans l'instauration de la démocratie, Odile Castel exprime sa méfiance à l'égard de la société civile africaine, émergente et peu compétente, qui contribue, selon elle, plutôt à la « mauvaise gouvernance », par référence à la corruption interne et à la dépendance aux financements étrangers (Castel, 2006).

Ces lacunes liées aux acteurs internes et à leur faible contribution dans la démocratisation, expliquent en fait, l'incertitude et la confusion qui stigmatisent la transition tunisienne qui demeure menacée et souffre du lourd héritage autoritaire et bureaucratique ainsi que de la résistance d'une bourgeoisie interne à tout changement touchant ses intérêts.

Par ailleurs, la transition tunisienne, qui a été « généreusement » envahie par l'appui étranger, est source de questionnements multiples quant au rôle de ces acteurs étrangers, leurs intérêts et leurs contributions à la démocratisation du pays. Ainsi, la vision des « dépendantistes » soumet que ce rôle n'est en fait qu'un « néocolonialisme » et un « impérialisme culturel » prétendant dominer et légitimer l'ingérence occidentale sous prétextes humanitaires et démocratiques.

V.2. Le rôle des acteurs étrangers dans la transition

La lecture « dépendantiste » du rôle des organisations internationales et des organisations non gouvernementales dans la promotion de la démocratie et des droits humains nous

dévoile une autre forme de dépendance à savoir la dépendance politique et culturelle qu'on peut qualifier de néocolonialisme ou encore d'impérialisme culturel.

En fait, ces deux concepts sont fortement associés et employés dans les travaux sur les relations internationales bien qu'ils soient distincts et qu'ils fassent référence à des courants de pensée différents. Qu'il s'agisse de Marx, Lénine, Albert Memmi, Frantz Fanon, ou encore des néo-marxistes tels que Wallerstein et Amin. Ces différents théoriciens, impliqués dans le débat sur le colonialisme et ses effets, s'accordent pour désigner les différentes formes de domination, d'essences impérialistes, véritables caractéristiques des relations Nord-Sud entre colonisateurs et colonisés.

V.2.a. Néocolonialisme, nouvel impérialisme et impérialisme culturel :

Les caractéristiques du rôle des acteurs étrangers dans les pays du Sud sont multiples selon les néo-marxistes et les « dépendantistes ». Il s'agit d'un continuum du projet colonialiste ou impérialiste ou encore un prolongement des politiques coloniales notamment économiques envers les ex-colonies pour maintenir ou rétablir une certaine dépendance. C'est aussi une nouvelle forme de domination et d'exploitation, qui se veut plus « moderne » et plus « réaliste », moins choquante et moins voyante dans la période postcoloniale²⁷.

D'autres auteurs distinguent entre la forme d'exploitation économique et culturelle. C'est le cas de Jacques Austruy, qui distingue entre deux formes néocoloniales : l'une est économique et l'autre est culturelle. Pour lui, la seconde forme est la plus grave. Pour sa

²⁷ Voir le numéro de avril-mai 1960 de la revue *Présence africaine*.

part Kwame Nkrumah (1965) qualifie le néocolonialisme du « dernier stade de l'impérialisme ». C'est aussi un prolongement du capitalisme selon Lénine (1916), ou tout simplement la mondialisation (Amin, 2002) qui se veut universaliste réductrice du particularisme culturel dans une culture unique à partir d'un « centre de pouvoir » (Tomlinson, 1991, p. 19), ou encore d'une culture mondialisée (*Globalized Culture*) plutôt qu'une culture mondiale (*Global Culture*) (Tomlinson, 1999).

Dans cette même perspective, les avis et les témoignages recueillis auprès de nos répondants, font allusion à ce projet impérialiste occidental qui véhicule une certaine idéologie au détriment des spécificités culturelles intrinsèques de la Tunisie.

Quoi qu'il en soit, la définition, ou la signification qu'on donne à ce terme, nous reconnaissons que ces différentes formes de domination occidentale servent toutes un même projet d'essence impérialiste selon les circonstances historiques et géographiques.

Guerre préventive, devoir d'intervention (dite humanitaire) et propagation (manipulation en fait) des droits de l'homme constitueraient l'essentiel du discours de légitimation du nouvel impérialisme, en 2020 comme aujourd'hui » (Amin, 2006, p. 104).

Ainsi, le rôle des acteurs étrangers prônant la démocratie n'est qu'un continuum de ce même projet « impérialiste » soutenu par les grandes puissances mondiales et exécutés par des acteurs internationaux multiples ralliés autour d'un projet universel et « humanitaire » pour légitimer l'ingérence occidentale à la défense des droits des peuples de la périphérie.

Le discours idéologique destiné à rallier les opinions des peuples de la triade centrale a été rénové et se fonde désormais sur un « devoir d'intervention » qui légitimerait la défense de la « démocratie », des « droits des peuples » de « l'humanitaire » (Amin, 2002, p. 18).

Il s'agit du droit d'ingérence qui constitue, depuis la chute du mur de Berlin, une nouvelle norme des relations internationales (Chenntouf, 2008, p. 3). Quoiqu'elle soit très contestée,

cette dernière a justifié et justifie aujourd'hui encore l'ingérence occidentale auprès des pays du tiers monde sous différents prétextes.

V.2.b. Le droit d'ingérence : humanitaire, sécuritaire et démocratique

Depuis les années 1980-1990, les exemples de l'ingérence sécuritaire et humanitaire se sont multipliés. Le Kosovo, l'Afghanistan, l'Irak, le Darfour ou encore la Libye sont les cas les plus récents de cette ingérence soutenue par les organisations internationales notamment l'ONU et ralliée avec des organisations supranationales comme l'OTAN ainsi qu'avec de nombreux pays européens et américains.

Mais, nous observons un passage progressif vers une nouvelle forme d'ingérence dite « démocratique », qui a connu son plein essor avec l'invasion de l'Irak en 2003 et surtout avec le mouvement du « printemps arabe » depuis 2011.

Selon Samir Amin, l'idéologie fondatrice de ce projet « impérialiste » est « la mission historique des États-Unis » qui se prétend source de progrès et libératrice des peuples victimes de répressions et de dictatures. Les résultats sont paradoxalement loin des objectifs affichés. En effet, ils ne font qu'alimenter l'hégémonie américaine dans le monde et rallier l'opinion publique dans le monde occidental autour du projet « humanitaire » pour justifier en fait le pillage des ressources, la destruction et les massacres au nom de la démocratie.

L'idéologie américaine a le soin d'emballer la marchandise de son projet impérialiste dans le langage ineffable de la « mission historique des États-Unis ». [...] Aussi présentent-ils l'hégémonie américaine comme nécessairement « bénigne », source de progrès de conscience et de pratique démocratique dont bénéficieront forcément ceux qui ne sont pas les victimes de ce projet mais, à leurs yeux, les bénéficiaires. Hégémonie américaine, paix universelle, démocratie et progrès matériel sont associés comme des termes indissociables. La réalité évidemment est située ailleurs. (Amin, 2002, p. 19)

Ce passage vers l'ingérence démocratique est née, entre autres, d'une conviction de « l'universalité des droits de l'homme qui autorise la communauté internationale à demander aux gouvernements des comptes sur la manière de traiter leurs sujets » (Bettati, 1996, p. 15, cité dans Chenntouf, 2008).

Cette idéologie constitue en fait la nouvelle orientation justifiant l'ingérence démocratique auprès des pays jugés « non-démocratiques ». Elle est inspirée des travaux des transitologues occidentaux supportés par les États dits « démocratiques » et mise en œuvre par les organisations internationales et les organisations non gouvernementales.

C'est dans cette perspective que les pays occidentaux et les ONG européennes et américaines se sont précipités pour soutenir les révoltes populaires dans les pays arabes pendant le fameux « printemps arabe » (Bensaada, 2011), ou encore pendant les périodes de transitions. D'où notre méfiance des intérêts cachés de ces derniers avant, pendant et après les révoltes arabes. Aussi, c'est le fond de notre critique sur les ONG étrangères qui s'autorisent à imposer des valeurs et des idéologies au nom de la promotion de la démocratie et des droits humains, et qui malgré leur indépendance et neutralité présumées se trouvent alignées aux agendas et aux politiques des pays occidentaux et de leurs bailleurs de fonds.

Ceci explique aussi une nouvelle tendance dans le discours et les pratiques du développement international. Il s'agit de la promotion de la démocratie qui est fortement contestée par les théoriciens du « post-développement » et qui constitue selon cette optique un renouvellement du paradigme de développement, par l'instrumentalisation de l'humanisme et la recherche d'un discours plus consensuel et attractif autour d'objectifs ambitieux (Rist, 2007, p. 408).

V.3. La promotion de la démocratie et des droits de l'Homme : universalisme occidental

L'effondrement du bloc soviétique vers la fin des années 1980 constitue l'évènement majeur qui a marqué le monde contemporain et le véritable tournant qui a inauguré le changement de l'idéologie contemporaine du développement à celle des droits de l'Homme.

Cette nouvelle idéologie a gagné de l'ampleur dans le discours du développement. En effet, elle tend à remplacer l'idéologie du développement engagée depuis l'après-guerre dans l'objectif de remédier aux inégalités et de soutenir les pays pauvres pour sortir du « sous-développement » et pour contrer les influences soviétiques, cubaines et chinoises en Afrique (AQOCI, 2005). L'objectif est désormais de défendre les droits de l'Homme et la démocratie dans les pays qui en sont privés. Un tel changement peut être interprété comme une forme de domination au service des grandes puissances, une sorte d'universalisme occidental, ou encore comme une tentative de renouveler le discours de développement épuisé, de gagner d'unanimité et de justifier l'intervention « développementiste » dans les pays du Sud.

V.3.a. Les droits de l'Homme comme une idéologie universelle

Les droits de l'Homme n'ont cessé de s'imposer comme idéologie dominante dans le monde contemporain malgré le fait qu'ils fussent « présents-absents » depuis deux siècles (Naccache, 2011). Le philosophe indien, Raimundo Panikkar pose la question à savoir si l'imposition de cette idéologie ne deviendra-t-elle pas un instrument de domination et une arme politique au service des grandes puissances (Owona, 2005).

La confusion sur ce que sont en réalité les droits de l'Homme repose en fait sur son imposition forcée, progressive et rapide. En effet, ils se présentent sous la forme d'une idéologie dans l'imaginaire collectif depuis peu : soit depuis l'effondrement des régimes totalitaires et communistes.

On a enterré les « régimes totalitaires », « communistes », le plus souvent, des pays de l'Est Européen. Et dans l'allégresse de la bonne conscience retrouvée, on entonne le credo de la société des droits de l'Homme, de la toute-puissance de la démocratie, de l'État de droit, etc. (Naccache, 2011, p. 75)

À cet effet, le discours sur les droits de l'Homme s'apparente à une idéologie, au sens d'un corps d'idées dominantes qui n'ont pas besoin de démonstration, ajoute l'auteur qui affirme que cette idéologie suppose un homme modulaire, intangible, « a-historique », « a-social », « a-culturel », « a-économique », défini une fois pour toutes (Naccache, 2011).

Dans ce même ordre d'idées, les critiques du discours sur les droits de l'Homme reposent sur leur imposition en tant que force universelle réductrice des diversités. Ainsi, les droits de l'Homme risquent d'apparaître « une fois de plus, comme une continuation du syndrome colonial procédant de la croyance que les idées forgées par une culture parmi d'autres [...] ont, sinon le monopole de posséder une valeur universelle qui leur donne qualité pour être répandues sur toute la terre » (Panikkar, 1999, p. 211 cité dans Owana, 2005). Pour sa part, Wallerstein explique que l'universalisme n'est qu'« un thème associé principalement au système monde moderne qui prétend l'application des normes générales à tous les individus et rejette par conséquent le particularisme » (Wallerstein, 2009, p. 65).

Ces différentes perceptions s'accordent sur le fait que l'universalisme est une caractéristique de la pensée occidentale qui sert comme instrument dévastateur des autres cultures jugées « primitives » face à une culture occidentale « moderne ». Ceci rappelle à

l'esprit un discours colonialiste des occidentaux qui se prétendent comme les détenteurs des valeurs universellement valables et justifient leur droit d'ingérence qui n'est en fait qu'un renouvellement des « missions civilisatrices » des puissances coloniales en Afrique (Wallerstein, 2008). Néanmoins, les effets de cette intervention occidentale, fondée sur les droits de l'Homme sont pervers, elles causent la destruction des pays et le massacre de dizaines ou de centaines de milliers d'indigènes au nom de la « légalité internationale » (Naccache, 2011, p.81).

Par ailleurs, le plaidoyer pour les droits de l'Homme et la démocratie a servi le renouvellement du discours sur le développement et l'intervention « développementiste » dans les pays jugés « sous-développés », désormais jugés « non-démocratiques ».

V.3.b. Le renouvellement du discours de développement

La promotion des droits de l'Homme et de l'universelle démocratie a pris la place du discours prônant le progrès économique et le développement. Ce renouvellement du discours se veut « plus attractif ou plus consensuel » (Rist, 2007, p. 408).

L'épuisement de l'ancien discours sur le développement et l'inefficacité du processus « développementiste », engagé par les pays développés ralliés aux organisations internationales et aux ONG, ont mis tous ces acteurs devant la nécessité de renouveler leur discours pour s'adapter aux nouvelles circonstances, notamment l'effondrement des régimes totalitaires et le triomphe de la démocratie.

C'est dans cette perspective que la communauté internationale s'est orientée pour développer des nouveaux slogans autour de l'idéal démocratique et des droits de l'Homme.

Ces slogans sont censés faire l'unanimité et justifier l'intervention « développementiste » fondée sur des valeurs indiscutables.

Ainsi, l'accent mis sur ces valeurs, dans le discours et les pratiques du développement des organisations internationales et des organisations non gouvernementales étrangères, n'est qu'une tentative de renouveler le discours de développement et de faire croire aux bénéficiaires du Sud à l'universalisme de ces valeurs et de la nécessité d'adopter ces réformes démocratiques en lien avec le développement.

Aussi, l'intervention des ONG étrangères dans le contexte de la transition démocratique en Tunisie, n'échappe pas de cette règle et à cette nouvelle norme. Au contraire, il s'agit d'un contexte propice pour diffuser ces valeurs « universelles » pour légitimer et imposer des mesures d'aide qui alimentent les intérêts économiques, politiques et culturels des bailleurs de fonds et renforcent la dépendance de ces pays envers ses donateurs.

VI. Conclusion

Dans ce travail de recherche, nous avons tenté de mettre l'accent sur un phénomène général relatif aux relations internationales et aux discours de développement à travers une étude de cas empirique concernant le rôle des organisations non gouvernementales dans la démocratisation de la Tunisie dans le contexte actuel de transition démocratique depuis 2011.

Nous avons adopté une stratégie d'analyse combinée qui s'articule à la fois sur le « sens » que donnent nos participants à la recherche du rôle des organisations non gouvernementales dans la promotion de la démocratie, et sur un cadre théorique large et diversifié qui nous a servi d'outil d'analyse.

Ces différentes visions nous ont apporté des éclaircissements par rapport à notre problématique et notre question de recherche. Cependant, nous ne prétendons pas à l'issue de cette analyse être en mesure de vérifier une hypothèse, mais nous avançons plutôt la prétention d'explorer autant que possible les différentes interprétations en lien avec notre problématique et de recouper l'empirique avec le théorique.

Nous avons pu constater que le rôle des organisations non gouvernementales dans le processus actuel de démocratisation en Tunisie paraît, aux yeux de nos participants, trouble. Ils oscillent entre l'invitation de cet appui et sa critique, entre la reconnaissance positive de leur contribution à la démocratisation du pays et la dénonciation de ces dérives. Par ailleurs, nous avons vu que les théoriciens de la dépendance et du post-développement sont critiques par rapport à ce rôle. Ces théoriciens le perçoivent en continuation avec la domination et l'ingérence occidentale, et comme un renouvellement du discours du

développement. Toutefois, ces théoriciens ne remettent pas en question la défense des droits de l'Homme et la démocratie, mais plutôt son instrumentalisation pour des fins diverses d'ordres économiques, politiques et culturelles.

Enfin, cette analyse nous a permis d'observer un phénomène large dans un contexte restreint et de dégager une certaine généralisation analytique à partir d'un cas empirique. Ainsi, nous pensons que l'appui de la communauté internationale dans le contexte actuel de transition démocratique en Tunisie est essentiel. Toutefois, nous apportons que le changement doit émerger du local. Aussi, nous pensons que l'ouverture sur le monde et l'expérience face à l'« Autre » ne doivent pas modifier les spécificités locales et les traits culturels et identitaires de la société Tunisienne. Enfin, tout comme les théoriciens de la dépendance, nous ne remettons pas en cause les principes de la démocratie ni les droits de l'Homme, mais plutôt leur instrumentalisation à des fins d'ingérence et d'intérêts géostratégiques implicites.

Bien que ce travail de recherche nous ait permis d'explorer une partie de la réponse convoitée, nous admettons que la réalité n'est pas absolue et que notre démarche a certainement des limites. Notre analyse et nos interprétations peuvent être teintées, que ce soit par l'effet de notre subjectivité ou à cause de la nature du monde observé, celui-ci étant pas tant « complexe » que simplement « autre ».

BIBLIOGRAPHIE

AMIN, Samir. (2002) « Mondialisation ou apartheid à l'échelle mondiale ? » *Actuel Marx*, 2002/1, n° 31, pp. 13-40.

AMIN, Samir. (2006) « Au-delà de la mondialisation libérale : un monde meilleur ou pire? » *Actuel Marx*, 2006/2, n° 40, pp. 102-122.

AMIN, Samir. (2012) « 2011 : Le printemps arabe ? L'Égypte » *Journal des anthropologues*, 2012/1, n° 128-129, pp. 277-298.

ARDANT, Philippe. (1965) « Le néo-colonialisme : thème, mythe et réalité » *Revue française des sciences politiques*, vol. 15, n° 5, pp. 837-855.

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ORGANISMES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE – AQOCI. (2005) « Les ONG et le cadre international de l'efficacité de l'aide » AQOCI, Montréal.

ATLAS INFO. (2014) « La Tunisie demande un soutien international pour réussir la transition démocratique de son pays » [En ligne] 26 février 2014 http://www.atlasinfo.fr/La-Tunisie-demande-un-soutien-international-pour-reussir-la-transition-democratique-de-son-pays_a50041.html [Consulté le 14 avril 2014].

ALAOUI, Alexandre. (2013) « L'aide internationale américaine envers les pays du printemps arabe : quel bilan peut-on en tirer jusqu'ici ? » Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand, Université du Québec à Montréal, Montréal.

ALPHA, Ousmane Barry. (2011) « Françoise Dufour, De l'idéologie coloniale à celle du développement. Une analyse du discours France-Afrique » *Semen*, n° 30, 04 mars 2011, <http://semen.revues.org/9034> [Consulté le 18 février 2015].

BANEGAS, Richard. (1993) « Les transitions démocratiques : mobilisations collectives et fluidité politique » *Cultures et Conflits*, n°12, pp. 105-140.

BEN ACHOUR, Rafaâ et BEN ACHOUR, Sana. (2012) « La transition démocratique en Tunisie : entre légalité constitutionnelle et légitimité révolutionnaire » *Revue française de droit constitutionnel*, 2012/4, n° 92, pp. 715-732.

BENSAADA, Ahmed (2011) *Arabesque américaine - Le rôle des États-Unis dans les révoltes de la rue arabe*, Éditeur Michel Brûlé, Montréal.

BONVIN, Jean-Michel, (2005) « La démocratie dans l'approche d'Amartya Sen » *L'Économie politique*, 2005/3, n°27, pp. 24-37.

BOUTROS GHALI, Boutros. (dir.) (2002) « L'interaction démocratie et développement » Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, Unesco, Paris.

BRAHIMI, Naoufel. (2012) *Le printemps arabe : une manipulation ?* Max Milo, Paris.

BLAIS, Mireille et MARTINEAU, Stéphane. (2006) « L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes » *Recherches qualitatives*, n°26/2, pp. 1-18.

BURBANK, Jane et COOPER, Frederick. (2009) « “Nouvelles” colonies et “vieux” empires » *Mil neuf cent. Revue d'histoire intellectuelle*, 2009/1, n° 27, pp. 13-35

CAMAU, Michel. (2006) « Globalisation démocratique et exception autoritaire arabe » *Critique internationale*, n° 30, pp. 59-81.

CAMAU, Michel. (2002) « Sociétés civiles “réelles” » *Revue internationale de politique comparée*, vol. 9, n° 2/2002, pp. 213-232.

CARDINAL, Linda et ANDREW, Caroline. dir. (2001) *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa.

CASTEL, Odile. (2006) « Bonne gouvernance versus démocratie : les rhétoriques de la Banque mondiale et des ONG du Nord face aux réalités », dans M. Humbert (dir.) *La démocratie au péril de l'économie*, Presses de l'université de Rennes, Rennes, pp. 327-349.

CÉSAR, Aimé. (1950) *Discours sur le colonialisme*, Réclame, Paris.

CHENNTOUF, Tayeb. (2008) « La démocratie est-elle exportable ? Sur les origines de la démocratie » *12^{ème} Assemblée générale Administrer l'espace public africain*. Yaoundé, Cameroun (7-11 décembre 2008).

CHEVERIER, Jacques. (2003) « La spécification de la problématique » dans B.Gauthier (dir) *Recherche Sociale de la problématique à la collecte des données*, 2003, Presses de l'Université du Québec, Ste-Foy, pp. 51-84.

DELLA FAILLE, Dimitri. (2011) « Discourse analysis in international development studies: Mapping some contemporary contributions » *Journal of Multicultural Discourses*, vol. 6, n° 3, pp. 215-235.

DELLA FAILLE, Dimitri. (2012) « Les études postcoloniales et le “ sous-développement ” » *Revue québécoise de droit international*, hors-série 2012, pp. 11-31.

DESLAURIERS, Jean-Pierre et MICHELE, Kérisit. (1997) « Le devis de recherche qualitative » dans PIRES Alvaro (dir), *La recherche qualitative; Enjeux épistémologiques et méthodologiques*. Éditeur Gaëtan Morin, Montréal, pp. 85-111.

DJALLILI, Mohamed Reza. (1977) « L’impérialisme culturel, entrave à l’épanouissement de l’humanité » *Le Monde Diplomatique*. Mars 1977 pp. 33-34.

DOBRY, Michel. (2000) « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence » *Revue française des sciences politiques*, vol. 50, n°4-5, pp. 585-614.

DUPUIS-DÉRI, Francis. (1994) « Qu’est-ce que la démocratie? » *Horizons philosophiques*, vol. 5, n° 1, pp. 84-95.

DUFOUR, Françoise. (2010) *De l’idéologie coloniale à celle du développement. Une analyse du discours France-Afrique*, L’Harmattan, Paris.

FRANTZ, Fanon. (1952) *Peau noire, masques blancs*, Seuil, Paris.

FONTEMAGGI, Francesco. (2011) « Printemps arabe: le G8 double son aide financière » *La presse.ca* [En ligne] 10 septembre 2011 <http://affaires.lapresse.ca/economie/international/201109/10/01-4433425-printemps-arabe-le-g8-double-son-aide-financiere.php> [Consulté le 18 février 2015].

GAUTHIER, Benoît. (dir.) (2003) « Introduction » *Recherche Sociale de la problématique à la collecte des données*, 4^{ème} édition 2003, Presses de l’Université du Québec, Ste. Foy, pp 1-18.

GAUTHIER, Benoît. (dir.) (2003) « La structure de la preuve » *Recherche Sociale de la problématique à la collecte des données*, 4^{ème} édition 2003, Presses de l’Université du Québec, Ste. Fot, pp. 129-158.

GAZIBO, Mamoudou et JENSON, Jane. (2004) *La politique comparée: fondements, enjeux et approches théoriques*, Les Presses de l’Université de Montréal, Montréal.

VON GLASERFELD, Ernst. (1994) « Pourquoi le constructivisme doit-il être radical? » *Revue des sciences de l'éducation*, vol. 20, n° 1, pp. 21-27.

GROULX, Lionel-Henri. (1997) « Contribution de la recherche qualitative à la recherche sociale » dans A.Pires (dir.) *La recherche qualitative; enjeux épistémologique et méthodologique*. Gaëtan Morin, Montréal, pp. 55-82.

GINGRAS, François-Pierre et COTÉ, Catherine. (2003) « La sociologie de la connaissance » *Recherche Sociale de la problématique à la collecte des données*, 4^e édition 2003, Presses de l'Université du Québec, Ste. Foy, pp. 19-48.

GIROUX, Nicole. (2003) « L'étude de cas » dans Y. Giordano (dir.), *Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative*, Édition ems, Paris. pp. 42-84.

GUÉNARD, Florent. (2008) « La promotion de la démocratie : une impasse théorique ? » Édition *Esprit*, n°1, pp. 121-135.

GUILHOT, Nicolas et SCHMITTER, Philippe. (2000) « De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des *democratization studies* » *Revue française de science politique*, vol. 50, n°4-5, pp. 615-632.

GUIDÈRE, Mathieu. (2012) « Histoire immédiate du “ printemps arabe”» *Le Débat*, 2012/1, n° 168, pp. 129-145.

GUIDÈRE, Mathieu. (2012) *Le choc des révolutions arabes : de l'Algérie au Yémen, 22 pays sous-tension*, Autrement Frontières, Paris.

HADDAD, Mezri. (2011) *La face cachée de la révolution tunisienne : islamisme et occident, une alliance à haute risque*, Arabesques, Tunis.

HUNTINGTON, Samuel P. (1991) « Democracy's third wave » *Journal of Democracy* vol. 2. n°2, pp. 12-34.

HERMET, Guy. (2005) *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Éditeur A. Colin, Paris.

HERMET, Guy. (2001) « Les démocratisations au vingtième siècle : une comparaison Amérique latine /Europe de l'Est » *Revue internationale de politique comparée*, 2001/2, vol. 8, pp. 285-304.

HERMET, Guy. (2011) « Dynamiques et stratégies de démocratisation. » *Politique étrangère*, 2011/4, n° 4 Hiver, pp. 801-811.

HUFFPOST MAGHREB. (2014) « Comment le "modèle" tunisien remplace le "modèle" turc » 19 février 2014 http://www.huffpostmaghreb.com/2014/02/19/modele-tunisien_n_4814132.html [Consulté le 18 février 2015].

HUFFPOST MAGHREB. (2014) « Tunisie: La nouvelle Constitution offre-t-elle les garanties d'un État démocratique? » 29 janvier 2014 http://www.huffpostmaghreb.com/geoffrey-weichselbaum/tunisie-la-nouvelle-const_2_b_4686280.html [Consulté le 18 février 2015].

KWAME, Nkrumah. (1973) *Le néo-colonialisme : dernier stade de l'impérialisme*, Présence africaine, Paris.

INSEL, Ahmet. (2014) « Des "transitions démocratiques" interminables », *Revue du MAUSS*, 2014/1, n° 43, pp. 89-98.

JEUNE AFRIQUE. (2012) « Tunisie : sit-in et routes bloquées » 18 janvier 2012 <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20120118091246/agriculture-tunisie-salaire-ch-mage-tunisie-tunisie-gr-ves-sit-in-et-routes-bloqu-es.html> [consulté le 18 février 2015].

JEUNE AFRIQUE. (2014) « Tunisie : programme d'appui de 1,2 milliard de dollars de la Banque mondiale » 3 mars 2014 <http://economie.jeuneafrique.com/regions/maghreb-a-moyen-orient/21533-tunisie-programme-dappui-de-12-milliard-de-dollars-de-la-banque-mondiale.html> [Consulté le 18 février 2015].

LAPERRIÈRE, Anne. (2009) « L'observation directe » dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données*, 5^e édition, 2009, Presses de l'Université du Québec, Ste. Foy, pp. 431-468

LATOCHE, Serge. (2004) *Survivre au développement : de la décolonisation de l'imaginaire économique à la construction d'une société alternative*, Mille et une nuits, Paris.

LATOCHE, Serge. (1999) « Le retour de l'ethnocentrisme : Présentation » *Revue du MAUSS*, n° 13, pp. 7-19.

LE MONDE. (2011) « La Tunisie dans le discours d'Obama » 25 janvier 2011 <http://clesnes.blog.lemonde.fr/2011/01/25/la-tunisie-dans-le-discours-dobama/> [Consulté le 18 février 2015].

LE MONDE. (2014) « Le long chemin de la Tunisie pour sa Constitution » 25 janvier 2014 http://www.lemonde.fr/tunisie/article/2014/01/25/le-long-chemin-de-la-tunisie-pour-sa-constitution_4354374_1466522.html [Consulté le 18 février 2015].

LE MONDE. (2014) « La nouvelle Constitution tunisienne célébrée » 8 février 2014 http://www.lemonde.fr/tunisie/article/2014/02/08/la-nouvelle-constitution-tunisienne-celebree_4362747_1466522.html?xtmc=tunisie&xtcr=20 [Consulté le 18 février 2015].

LE MONDE. (2014) « La promesse du “ modèle tunisien ” » 10 janvier 2014 http://www.lemonde.fr/a-la-une/article/2014/01/10/la-promesse-du-modele-tunisien_4345950_3208.html [Consulté le 18 février 2015].

LÉNINE, Vladimir Ilitch. (1916) *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme*, Librairie de l'Humanité, Paris.

LOCKE, John. (1689) *Traité du gouvernement civil*, Passerino, Napoli.

MARTINEAU, Stéphane. (2007) « L'éthique en recherche qualitative : quelques pistes de réflexion » *Recherches qualitatives*, hors-série 5, pp. 70-81.

MARCHESIN, Philippe. (2004) « Démocratie et développement » *Revue Tiers Monde*, 2004/3, n° 179, pp. 487-513.

MEMMI, Albert. (1957) *Portrait du colonisé*, Buchet-Chastel, Paris.

MENSA, Baa. (2003) « Les thèmes de l'impérialisme, du colonialisme, et du néo-colonialisme dans l'œuvre de Jean-Paul Sartre » *Journal of Foreign Languages*, n°5, pp. 71-78.

MONIQUET, Claude. (2012) *Printemps arabe, printemps pourri*, Encre d'Orient, Paris.

MONTESQUIEU, Charles. (1784) *L'Esprit des lois*, Flammarion, Montréal.

MILES, Matthew et HUBERMAN, Michael. (2003) *Analyse des données qualitatives*, Éditeur De Boeck, Bruxelles.

MUCCHIELLI, Alex. (dir.) (2004) *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Éditeur Armand Colin, Paris.

NACCACHE, Gilbert. (2011) *Vers la démocratie : de l'idéologie du développement à l'idéologie des droits de l'Homme*, Mots passants, Tunis. 2011.

O'DONNELL, Guillermo, SCHMITIER, Philippe C. et WHITEHEAD, Laurence. (1986) *Transitions from Authoritarian Rule: Tentative Conclusions about Uncertain Democracies: Prospects for Democracy*, vol. 4, Johns Hopkins University Press, Baltimore.

OWONA, Kisito. (2005) « L'universel démocratique n'est pas un rêve totalitaire occidental » *Revue du MAUSS*, n° 25, pp. 380-388.

PAILLÉ, Pierre et MUCCHIELLI, Alex. (2008) *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Éditeur Colin, Paris.

PAILLÉ, Pierre. (1994) « L'analyse par théorisation ancrée », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 23, pp. 147-181.

POLÈRE, Cédric. (2007) « Démocratie : de quoi parle-t-on ? » *Millénaire 3*, avril 2007, pp. 3-31.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT – PNUD. (2002) *Rapport mondial sur le développement humain 2002 : Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté*, Éditeur De Boeck, Bruxelles.

PIRES, Alvaro. (1997) « De quelques enjeux épistémologique d'une méthodologie générale pour les sciences sociales » dans J. Poupart, J.- P. Deslauriers, L.- H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, et A. P. Pires (dir.) *La recherche qualitative : enjeux épistémologique et méthodologique*, Gaétan Morin Éditeurs, Montréal, pp. 3-54.

RAMADAN, Tariq. (2011) *L'islam et le réveil arabe*, Presses de Châtelet, Paris.

RIST, Gilbert. (1996) *Le développement : histoire d'une croyance occidentale*, 1^{ère} édition Éditeur Presses de sciences po, Paris.

RIST, Gilbert. (2007) « De la lutte contre la pauvreté aux Objectifs du millénaire pour le développement », dans *Le développement*, 3^{ème} édition Éditeur Presses de Sciences Po, Paris

ROSSEAU, Jean Jacques. (1762) *Le contrat social*, Hachette Livre, Paris

SABOURIN, Paul. (2003) « L'analyse de contenu » dans B. Gauthier (dir.) *Recherche Sociale de la problématique à la collecte des données*, 4^{ème} édition 2003 Presses de l'Université du Québec, Ste. Foy, pp. 357-385.

SANTISO, Javier. (1993) « La démocratie incertaine : La théorie des choix rationnels et la démocratisation en Amérique latine » *Revue française des sciences politiques*, n°6, 1993 pp. 970-993.

SAVOIE-ZAJC, Lorraine. (2003) « L'entrevue semi-dirigée » dans B. Gauthier (dir.) *Recherche sociale : de la problématique à l'analyse des données*, 4^{ème} édition 2003 Presses de l'Université du Québec, Ste. Foy, pp. 293-316.

SEN, Amartya. (2005) *La démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Éditeur Payot et Rivages, Paris.

SEN, Amartya. (2000) *Un nouveau modèle économique: développement, justice, liberté*, Odile Jacob, Paris.

THÉRIAULT, Joseph-Yvon. (2001) « Compte rendu de l'ouvrage La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France de Pierre Rosanvallon » *Politique et Sociétés*, vol. 20, n° 2-3, pp. 246-249.

TOMLINSON, John. (1991) *Cultural Imperialism: A Critical Introduction*, Johns Hopkins University Press, Baltimore.

TOMLINSON, John. (1999) *Globalization and Culture*, University of Chicago Press, Chicago.

TOQUEVILLE, Alexis (1835) *De la démocratie en Amérique*, L'Harmattan, Paris

TURGEON, Jean et BERNATCHEZ, Jean. (2003) « Les données secondaires » dans B. Gauthier (dir.) *Recherche Sociale de la problématique à la collecte des données*, 2009, Presses de l'Université du Québec, Ste. Foy, pp. 357-385.

WALLERSTEIN, Immanuel. (1990) « Système mondial contre système-monde: le dérapage conceptuel de Frank » *Sociologie et sociétés*, vol. 22, n° 2, pp. 207-222.

WALLERSTEIN, Immanuel. (2006) *Comprendre le monde : Introduction à l'analyse des systèmes-monde*, La Découverte, Paris.

WALLERSTEIN, Immanuel. (2008) *L'universalisme européen : De la colonisation au droit d'ingérence*, Demopolis, Paris.

WANLIN, Philippe. (2007) « L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels » *Recherches qualitatives*, hors-série n° 3, pp. 243-272.

WHITHEAD, Laurence. (2004) Entreprises de démocratisation : le rôle des acteurs externes. *Critique internationale*, 2004/3 n° 24, pp. 109-124.

XUE, Changxue. (2008) « A Review of Tomlinson's Views on Cultural Globalization » *Asian social science*, vol. 4, n°6, pp. 112-114

Annexes

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS À LA RECHERCHE

Entrevue	Date	Fonction	Catégorie
E01	02 juillet 2014	Consultant	ONG internationale
E02	08 juillet 2014	Expert	ONG internationale
E03	14 juillet 2014	Directeur	Institution publique
E04	15 juillet 2014	Expert	ONG internationale
E05	17 juillet 2014	Expert	ONG internationale
E06	18 juillet 2014	Directeur exécutif	ONG internationale
E07	21 juillet 2014	Directeur	Institution publique
E08	21 juillet 2014	Membre d'une association	Société civile
E09	22 juillet 2014	Membre d'une association	Société civile
E10	22 juillet 2014	Coordonnateur local	ONG internationale
E11 ²⁸	24 juillet 2014	Expert	Institution publique
E12	30 juillet 2014	Membre d'une association	Société civile
E13	30 juillet 2014	Coordonnateur local	ONG internationale
E14	31 juillet 2014	Directeur	Institution publique
E15	1 août 2014	Membre d'une association	Société civile
E16	24 Juillet 2014 ²⁹ 04 août 2014	Président d'un comité	Institution publique
E17	11 août 2014	Expert	ONG internationale

²⁸ Cette entrevue n'a pas été enregistrée conformément à la demande du participant.

²⁹ Date de la première rencontre, l'entrevue a été effectuée lors de la deuxième rencontre 04 août 2014.

ANNEXE 2 : SCHÉMA D'ENTREVUES

Schéma d'entrevue (entrevue auprès des responsables du programme d'appui à la gouvernance démocratique en Tunisie)³⁰

Présentation de l'organisme

- 1- Pouvez-vous nous présenter votre organisme (son historique, sa création, sa mission, ses projets antérieur)?
- 2- Quels sont les liens entre vos projets antérieurs et celui que vous exécutez actuellement en Tunisie?
- 3- Quels sont les motifs de votre intérêt à la Tunisie depuis la révolution tunisienne?
- 4- Parlez-moi de votre organisme en Tunisie (le cadre, la période, le financement de votre projet, les ententes avec le gouvernement tunisien)?

Le programme d'appui à la gouvernance démocratique en Tunisie

- 5- Pouvez-vous nous présenter votre programme d'appui à la bonne gouvernance en Tunisie? (votre équipe de travail, vos experts)
- 6- Qui sont vos principaux partenaires (gouvernementaux, locaux, et de la société civile) ?
- 7- Quelles sont les phases que vous avez achevées jusqu'à aujourd'hui ?
- 8- Quels sont vos principaux résultats et réalisations dans le cadre de votre projet en Tunisie? Quels sont les principaux contraintes et obstacles? Le degré de satisfaction par rapport à vos réalisations?
- 9- Comment vous jugez l'impact direct ou indirect de votre projet sur la promotion de la démocratie en Tunisie? Et sur le processus de transition démocratique en général? Avez-vous des exemples concrets?
- 10- Comment vous jugez l'appropriation locale du changement démocratique en Tunisie (gouvernement, société civile, citoyen)? Les perspectives de l'instauration d'une démocratie en Tunisie, quels sont les acteurs, et les rôles de chacun?

Les phases et les projets avenir

- 11- Quelles sont les prochaines phases de vos projets en Tunisie?
- 12- Vos projets dans les autres pays du printemps arabes, la Lybie, la Syrie, la Turquie...

³⁰ Le schéma d'entrevue varie en fonction de la fonction et la catégorie à laquelle appartient le participant. C'est aussi guide flexible et souple qui évolue avec l'échange avec l'interlocuteur lors de l'entrevue.

**Schéma d'entrevue (entrevue auprès des responsables des organismes
gouvernementaux partenaires du programme d'appui à la gouvernance
démocratique en Tunisie)**

Présentation de l'organisme

1. Comment vous pouvez nous présenter votre organisme (la tutelle, les missions, les directions)?
2. Quels sont les principaux changements dans la structure de votre organisation avant et après la révolution tunisienne?

Entente et accords avec les organismes internationaux

3. Quels sont les principaux accords de coopération avec les organismes étrangers que vous avez signés avant et après la révolution tunisienne?
4. Quels sont les domaines de coopération avec les organismes étrangers surtout après la révolution? Avez-vous des exemples concrets?
5. Quels sont les projets que vous avez élaborés en relation avec le renforcement de la gouvernance démocratique ? les accords signés, avec quels organismes, quels sont vos partenaires nationaux dans ces projets?
6. Quels sont vos principaux résultats et réalisations dans le cadre de ces projets? Quels sont les principaux contraintes et obstacles? Le degré de satisfaction par rapport à vos réalisations?

Le processus de transition démocratique en Tunisie

7. Comment vous jugez le déroulement du processus de transition démocratique en Tunisie, les contraintes et les atouts ?
8. Quels sont les principaux changements qui ont touché la société tunisienne en générale, le gouvernement, et la société civile ?
9. Quel est l'impact direct ou indirect de ces projets (étrangers) sur la promotion de la démocratie en Tunisie? Et sur le processus de transition démocratique en général, Avez-vous des exemples concrets?
10. Quelles sont selon vous les perspectives de l'instauration d'une démocratie en Tunisie, quels sont les acteurs et les rôles de chacun? L'appui étranger serait-il indispensable pour la réussite du processus de transition démocratique?

Schéma d'entrevue (entrevue auprès des représentants de la société civile)

Présentation de l'association

1. Comment vous pouvez nous présenter votre association (la date création, les objectifs, votre mission, votre politique et vision)?
2. Quelles sont vos principaux projets, actions et avant, durant et après la révolution tunisienne?

La société civile tunisienne: évolution, caractéristiques, contraintes et rôle

3. Comment vous jugez l'évolution du rôle de la société civile en Tunisie avant, durant et après la révolution?
4. Quelles sont les principales contraintes et caractéristiques de la société civile tunisienne?
5. En quoi se manifeste selon vous l'importance du rôle de la société civile dans l'instauration d'une démocratie au quotidien? Et comme acteur déterminant dans le schéma de la gouvernance?
6. Quels sont les projets que vous avez réalisés jusqu'aujourd'hui pour le renforcement de la démocratie et le sens de la citoyenneté en Tunisie? Exemples
7. Quel rôle jouez-vous comme acteur de la société civile dans le processus de transition démocratique en Tunisie actuellement?

Appui étranger, accords et financement des projets

8. Quels sont les principaux ententes et accords de coopération avec des organismes étrangers que vous avez signés depuis la révolution tunisienne?
9. Quels sont les domaines de coopération avec les organismes étrangers surtout après la révolution? Avez-vous des exemples concrets?
10. Comment vous jugez cet appui, son importance pour la société civile tunisienne, pour réussir la transition démocratique? Quels sont les impacts directs et indirects de cet appui?

Le processus de transition démocratique en Tunisie

11. Comment vous jugez le déroulement du processus de transition démocratique en Tunisie, les contraintes et les atouts ?
12. Quels sont les principaux changements qui ont touché la société tunisienne en générale, le gouvernement, et la société civile ?
13. Quels sont selon vous les perspectives de l'instauration d'une démocratie en Tunisie, quels sont les acteurs et les rôles de chacun? L'appui étranger serait-il indispensable pour la réussite du processus de transition démocratique?

Schéma d'entrevue (entrevue auprès des experts nationaux en matière de la démocratie et la transition)

L'expert

1. Comment vous vous présentez (votre spécialité d'expertise, votre fonction actuelle, vos principaux postes occupés)?

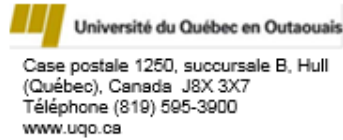
Le processus de transition démocratique en Tunisie

2. Comment vous avez vécu la révolution tunisienne?
3. Comment vous jugez le déroulement du processus de transition démocratique en Tunisie, les contraintes et les atouts?
4. Quels sont les principaux changements qui ont touché la société tunisienne en générale, le gouvernement, et la société civile?
5. Quels sont les principaux acteurs que vous identifiez déterminant dans ce processus de transition?

Le rôle des organisations étrangères dans le processus de transition démocratique

6. Comment vous jugez le rôle et la contribution des organisations étrangères dans le processus de transition démocratique?
7. Comment vous jugez le rôle des organisations étrangères qui travaillent sur la promotion de la gouvernance démocratique? Ce rôle vous paraît-il indispensable pour la réussite de la transition démocratique?
8. Quel est l'impact de ces derniers sur le déroulement du processus de transition démocratique?
9. Pensez-vous qu'il y a une appropriation locale (gouvernement, société civile, citoyens) de cette démocratisation?
10. Quelles sont selon vous les perspectives de l'instauration d'une démocratie en Tunisie, quels sont les acteurs et les rôles de chacun?

ANNEXE 3 : FORMULAIRE DE CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ



Formulaire de consentement

Titre du projet de recherche :

Étude du processus de transition démocratique en Tunisie :
Acteurs, rôles et contributions

Chercheur : BELLOUSSAIEF Mohamed Amine (Étudiant à la Maitrise sciences sociales du développement international)

Département : Sciences sociales

Directeur de recherche : Dimitri DELLA FAILLE DE LEVERGHEM

Par la présente, nous sollicitons votre participation à la recherche en titre, qui vise à mieux comprendre le déroulement du processus de transition démocratique en Tunisie depuis 2011, ainsi qu'à examiner les rôles et les contributions des principaux acteurs de ce processus.

Ce projet de recherche a fait l'objet d'une approbation éthique du Comité d'éthique de la recherche de l'UQO (Université du Québec en Outaouais).

Votre participation à ce projet de recherche consiste à être interviewé pendant environ une heure. L'entrevue se déroulera dans le lieu que vous choisirez et à l'horaire qui vous convient.

Je vous poserai quelques questions tout en restant ouvert à la manière dont vous répondez et en respectant votre point de vue, votre autonomie et votre liberté de réponse.

Les données recueillies par cette étude sont confidentielles, c'est-à-dire que nous n'identifierons pas dans les rapports de recherche et autres publications le nom des personnes ayant fourni les informations.

Les données recueillies seront conservées dans l'ordinateur du chercheur principal qui est protégé par un mot de passe. Elles seront détruites cinq (5) ans après la fin de la recherche et ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles décrites dans le présent document, sauf si vous y consentez.

(Page 1 de 3)

Votre participation à cette étude se fait sur une base volontaire, mais nous sollicitons votre participation, car sans elle, nous ne pourrions pas obtenir les informations indispensables pour la réalisation de cette recherche notamment sur votre expérience et contribution dans le processus de transition démocratique en Tunisie. Vous êtes entièrement libre de participer ou non, et de vous retirer en tout temps de la recherche sans préjudice. Vous pouvez choisir de ne pas répondre à certaines questions sans que cela ait une incidence sur votre participation. Vous pouvez aussi, une fois l'entrevue terminée, demander à ce que les réponses fournies à l'une ou plusieurs des questions soient effacées des enregistrements. Aucune compensation d'ordre monétaire n'est accordée.

Notre recherche se base essentiellement sur la collecte des informations auprès des principaux acteurs (organismes de développement international, organismes publics, société civile et experts en matière de transition démocratique et en droit constitutionnel) sur leurs expériences, leur appropriation du changement démocratique et sur leur point de vue sur le déroulement de ce processus.

Pour les éventuelles questions concernant ce projet de recherche, veuillez communiquer avec le directeur de cette recherche M. Dimitri della Faille, professeur et directeur de recherche, au 1-819-595-3900 poste 2503; (dimitri.dellafaille@uqo.ca) ou avec M. André Durivage, président du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais, au 1-819-595-3900, poste 1781, (andre.durivage@uqo.ca).

Votre signature atteste que vous avez clairement compris les renseignements concernant votre participation au projet de recherche et indique que vous acceptez d'y participer. Elle ne signifie pas que vous acceptez d'aliéner vos droits et de libérer le chercheur ou les responsables de leurs responsabilités juridiques ou professionnelles. Votre participation devant être aussi éclairée que votre décision initiale de participer au projet, vous devez en connaître tous les tenants et aboutissants au cours du déroulement de la recherche. En conséquence, vous ne devriez jamais hésiter à demander des éclaircissements ou de nouveaux renseignements au cours du projet.

Avec votre permission, nous aimerions pouvoir conserver les données recueillies à la fin du présent projet pour d'autres activités de recherche dans le même domaine pour lequel vous êtes aujourd'hui invités à participer. Afin de préserver vos données personnelles et votre identité, les données seront anonymes, c'est-à-dire qu'il ne sera plus possible à quiconque de pouvoir les relier à votre identité. Nous nous engageons à respecter les mêmes règles d'éthique que pour le présent projet.

(Page 2 de 3)

Il n'est pas nécessaire de consentir à ce volet pour participer à la présente recherche. Si vous refusez, vos données seront détruites à la fin du présent projet. Si vous acceptez, vos données seront conservées pour une période de cinq (5) ans après la fin du présent projet et ensuite détruites.

- J'accepte que l'entrevue soit enregistrée
- Je préfère que l'interviewer prenne des notes et n'enregistre pas l'entrevue
- J'accepte que l'interviewer prenne des notes d'observation

Après avoir pris connaissance des renseignements concernant ma participation à ce projet de recherche, j'appose ma signature signifiant que j'accepte librement d'y participer. Le formulaire est signé en deux exemplaires et j'en conserve une copie.

Nom du participant : _____

Signature du participant : _____ Date : _____

Nom du chercheur : _____

Signature du chercheur : _____ Date : _____

ANNEXE 4 : CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE



Case postale 1250, succursale HULL
Gatineau (Québec) J8X 3X7
www.uqo.ca

Gatineau le 31 juillet 2014

Monsieur Mohamed Amine Belloussaief
Étudiant
Département de sciences sociales
Université du Québec en Outaouais

cc: Dimitri della Faille de Leverghem
Professeur
Département de sciences sociales

Projet #: 1986

Je tiens d'abord à vous remercier des précisions et des modifications que vous avez apportées suite à nos commentaires. Suite à l'examen de l'ensemble de la documentation reçue, je constate que votre projet rencontre les normes éthiques établies par l'UQO.

C'est donc avec plaisir que je joins le certificat d'approbation éthique qui est valide pour une durée d'un an à compter de sa date d'émission. Votre approbation éthique pourra être renouvelée par le Comité d'éthique de la recherche suite à la réception du "Rapport de suivi continu" requis en vertu de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains. De fait, toute recherche en cours doit faire l'objet d'une surveillance éthique continue et cette responsabilité relève des chercheurs eux-mêmes. Pour plus d'information, je vous invite à consulter le site internet de l'éthique (<http://uqo.ca/ethique>). Toute modification au protocole de recherche devra être soumise au Comité d'éthique pour validation avant la mise en œuvre des modifications.

Afin de vous conformer à la politique de l'UQO en matière d'éthique de recherche, vous devez faire parvenir au Comité d'éthique de la recherche un "Rapport de suivi continu" le ou avant le:

31 juillet 2015

Dans l'éventualité où une demande de renouvellement de l'approbation éthique serait requise, vous devrez déposer votre Rapport au moins 45 jours avant l'échéance du certificat afin de vous assurer d'avoir une approbation éthique valide pendant toute la durée de vos activités de recherche.

Je demeure à votre disposition pour toute information supplémentaire et vous souhaite bon succès dans la réalisation de cette étude.

Le président du Comité d'éthique de la recherche
André Durivage

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche a examiné le projet de recherche intitulé :

Projet: Étude du processus de transition démocratique en Tunisie : acteurs, rôles et contributions.

Soumis par: Mohamed Amine Belloussaief
Étudiant
Département de sciences sociales
Université du Québec en Outaouais

Financement: Non

Le Comité a conclu que la recherche proposée respecte les principes directeurs de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais.

Ce certificat est valable jusqu'au: **31 juillet 2015**

Le président du Comité d'éthique de la recherche
André Durivage



Date d'émission: **31 juillet 2014**